



Manuel des Officiels alpins

Officiels alpins

TABLE des MATIÈRES



1. STRUCTURES ORGANISATIONNELLES	2
1.1. ORGANISMES DE GOUVERNANCE.....	2
1.1.1. <i>International</i>	2
1.1.2. <i>National</i>	2
1.1.3. <i>Provincial / Territorial</i>	3
1.2. CATÉGORIE ET NIVEAU DE COMPÉTITION	3
1.2.1. <i>Codex</i>	4
1.3. CLASSIFICATION PARA-ALPINE	5
1.4. ÉPREUVES ALPINES	5
1.4.1. <i>Slalom (SL)</i>	7
1.4.1.1. <i>Figure verticale</i>	7
1.4.1.2. <i>Porte retardée ou banane</i>	8
1.4.2. <i>Slalom géant (GS)</i>	8
1.4.3. <i>Super Géant (SG)</i>	9
1.4.4. <i>Descente (DH)</i>	9
1.4.5. <i>Parallèle (PAR)</i>	10
1.4.6. <i>Combiné alpin (AC)</i>	10
1.4.7. <i>Kombi (KK)</i>	10
1.5. OFFICIELS.....	11
1.6. COMITÉ ORGANISATEUR (ROC).....	11
1.7. JURY.....	11
1.8. RÈGLEMENTS.....	12
1.8.1. <i>Homologations</i>	13
2. DÉROULEMENT	14
2.1. UTILISATION DU RIS.....	15
2.1.1. <i>Documents additionnels au RIS alpin</i>	17
2.2. AVANT LA COMPÉTITION	18
2.2.1. <i>Plan médical</i>	18
2.2.2. <i>Protocole d'évacuation d'un coureur</i>	18
2.2.3. <i>Préparation</i>	19
2.2.3.1. <i>Sur la montagne</i>	19
2.2.3.1.1. <i>Clôture</i>	19
2.2.3.1.2. <i>Coussins</i>	21
2.2.3.1.3. <i>Piste de compétition</i>	22
2.2.3.1.4. <i>Enneigement</i>	22
2.2.3.1.5. <i>Travail mécanique / Damage</i>	23
2.2.3.1.6. <i>Équipement et fournitures</i>	23
2.2.3.2. <i>Chronométrage</i>	24
2.2.3.3. <i>Communication radio</i>	26
2.2.3.4. <i>Compétition</i>	27
2.3. DURANT LA COMPÉTITION.....	27



Officiels alpins

TABLE des MATIÈRES

2.4.	AVANT LA COURSE.....	28
2.4.1.	<i>Avis de course</i>	28
2.4.1.1.	Reports / annulations / modifications	28
2.4.2.	<i>Enregistrement</i>	28
2.4.2.1.	Inscription	28
2.4.2.2.	Paiement.....	28
2.4.3.	<i>Préparation du tirage au sort</i>	29
2.4.3.1.	Méthode de tirage	30
2.4.3.1.1.	Tirage des 15 meilleurs	30
2.4.3.1.2.	Autre méthode de tirage	30
2.4.3.1.3.	Parallèle	30
2.4.3.2.	Conditions exceptionnelles (GS SG DH).....	30
2.4.4.	<i>Programme</i>	31
2.4.5.	<i>Réunion des chefs d'équipes (RCE)</i>	31
2.4.5.1.	Le tirage	31
2.4.6.	<i>Mise en place</i>	33
2.4.6.1.	La piste.....	33
2.4.6.2.	Aire de départ	33
2.4.6.3.	Aire d'arrivée.....	35
2.4.6.4.	Chronométrage.....	36
2.5.	DURANT LA COURSE	37
2.5.1.	<i>Décision du Jury</i>	37
2.5.1.1.	Procédure normale.....	37
2.5.1.2.	Procès-verbal des décisions du Jury	38
2.5.2.	<i>Canal de communication du Jury</i>	38
2.5.3.	<i>Pénalité et sanction</i>	40
2.5.3.1.	Directives procédurales	40
2.5.3.2.	Fautes sanctionnables.....	40
2.5.3.3.	Infractions entraînant une disqualification (DSQ).....	41
2.5.3.4.	Infractions sanctionnables	41
2.5.3.5.	Pénalité	42
2.5.3.6.	Documentation des peines.....	42
2.5.3.7.	Avis verbal d'une sanction	42
2.5.3.8.	Avis écrit d'une sanction	42
2.6.	AVANT UNE MANCHE.....	43
2.6.1.	<i>Traçage</i>	43
2.6.2.	<i>Marquage au sol (colorant)</i>	44
2.6.3.	<i>Inspection par le Jury</i>	45
2.6.4.	<i>Reconnaissance du parcours</i>	45
2.6.5.	<i>Vérification</i>	47
2.6.5.1.	Fonctionnement des radios.....	47
2.6.5.2.	Équipe médicale.....	47
2.6.5.3.	Juges de porte	47
2.6.5.4.	Piste.....	47
2.6.5.5.	Chronométrage.....	47

Officiels alpins

TABLE des MATIÈRES



2.7.	DURANT UNE MANCHE.....	48
2.7.1.	Contrôle de la piste.....	48
2.7.2.	Débuter la manche.....	48
2.7.3.	Débuter la course.....	48
2.7.3.1.	Dégager la piste.....	48
2.7.3.2.	Autoriser le début de la course.....	49
2.7.4.	Intervalle entre les départs.....	49
2.7.5.	Interruption de la course.....	50
2.7.5.1.	START STOP.....	50
2.7.5.2.	Drapeau jaune.....	50
2.7.6.	Ouvreurs de piste.....	51
2.7.7.	Départ des concurrents.....	52
2.7.7.1.	Interdiction de départ (NPS).....	52
2.7.7.2.	Retard au départ.....	52
2.7.7.3.	Départ d'un concurrent.....	53
2.7.7.4.	Signal de départ.....	53
2.7.7.5.	Faux départ ou infraction de départ.....	54
2.7.7.6.	Absence (DNS).....	54
2.7.8.	Passage.....	54
2.7.8.1.	Passage correct.....	55
2.7.8.1.1.	Deux pieds, deux spatules.....	55
2.7.8.1.1.1.	Ligne de parcours des portes.....	56
2.7.8.1.2.	Piquet manquant.....	58
2.7.8.1.3.	Perte d'un ski.....	58
2.7.8.2.	Interdiction de continuer.....	58
2.7.8.2.1.	Lors d'une faute de porte.....	58
2.7.8.2.2.	Après l'arrêt du coureur.....	58
2.7.8.3.	Aide extérieure.....	58
2.7.8.4.	Causes de la gêne.....	58
2.7.8.5.	Abandon (DNF).....	59
2.7.9.	Reprise de parcours.....	59
2.7.9.1.	Demande du concurrent.....	59
2.7.9.2.	Drapeau jaune.....	60
2.7.9.3.	Problème de chronométrage.....	60
2.7.9.4.	Validation d'une répétition.....	60
2.7.10.	Arrivée des concurrents.....	61
2.7.10.1.	Passage de la ligne d'arrivée.....	61
2.7.11.	Durée de parcours.....	62
2.7.11.1.	Calculs.....	62
2.7.11.2.	Para-alpin.....	63
2.7.11.3.	Impulsion.....	63
2.7.11.4.	Temps équivalent électronique (TÉÉ).....	64
2.7.12.	Entretien du parcours.....	65
2.7.12.1.	Dérapiage (lissage).....	65
2.7.12.2.	Entretien d'une section.....	65
2.7.13.	Fin de manche.....	66
2.7.13.1.	Conclusion.....	66



Officiels alpins

TABLE des MATIÈRES

2.8.	APRÈS LA MANCHE.....	67
2.8.1.	<i>Rapport de l'arbitre</i>	67
2.8.2.	<i>Réclamation</i>	67
2.8.2.1.	Types de réclamation	67
2.8.2.2.	Délais de réclamation	68
2.8.2.3.	Dépôt d'une réclamation	68
2.8.2.4.	Décision du Jury avec réclamation.....	68
2.8.2.5.	Plaintes	69
2.8.3.	<i>Production de la prochaine liste de départ</i>	70
2.8.3.1.	Course alpine en 2 manches.....	70
2.8.3.1.1.	Inversion de 30.....	70
2.8.3.1.2.	Autres formules	70
2.8.3.2.	Rondes d'élimination d'une course PAR	71
2.9.	APRÈS LA COURSE.....	72
2.9.1.	<i>Démantèlement</i>	72
2.9.2.	<i>Résultats</i>	72
2.9.2.1.	Points de course.....	72
2.9.2.1.1.	Valeur F	73
2.9.2.2.	Pénalité de course.....	74
2.9.2.3.	Points	75
2.9.2.4.	Résultats officiels	75
2.9.2.5.	Téléversement des résultats officiels	75
2.9.3.	<i>Remise des prix</i>	76
2.9.4.	<i>Rapport de chronométrage (TDTR)</i>	77
2.9.5.	<i>Rapport du DT</i>	77
2.9.6.	<i>Documents de course</i>	77
2.9.7.	<i>Liste de points</i>	79
2.9.7.1.	FIS.....	79
2.9.7.1.1.	Liste de base (*).....	79
2.9.7.1.2.	Liste de points	79
2.9.7.2.	Nationale.....	79
2.9.7.2.1.	Liste de départ (base)	79
2.9.7.2.2.	Liste de points	80
2.10.	APRÈS LA COMPÉTITION	80

Officiels alpins

TABLE des MATIÈRES



3. RÔLES	81
3.1. PERSONNEL.....	82
3.1.1. <i>Juge de porte</i>	82
3.1.1.1. Importance de la tâche.....	82
3.1.1.2. À l'heure en position.....	82
3.1.1.3. Renseigner un concurrent.....	82
3.1.1.4. Carte des juges de porte.....	83
3.1.1.5. Demande de renseignements.....	84
3.1.2. <i>Administration</i>	85
3.1.2.1. Préposé aux dossards.....	85
3.1.2.2. Le Secrétaire adjoint.....	85
3.1.3. <i>Chronométrage</i>	86
3.1.3.1. Chronomètres manuels.....	86
3.1.3.2. Secrétaire au temps.....	86
3.1.3.3. Annonceur.....	87
3.1.3.4. Assistant au départ (<i>caller</i> ou <i>starter adjoint</i>).....	87
3.1.3.5. Préposé au départ (<i>starter</i>).....	87
3.1.3.6. Chronométrateur.....	87
3.1.4. <i>Piste</i>	88
3.1.4.1. Service d'ordre.....	88
3.1.4.2. Porteur de drapeau jaune.....	88
3.1.4.3. Colorant.....	88
3.1.4.4. Dérapage.....	88
3.1.4.5. Équipe de section de piste.....	88
3.1.4.6. Équipe mobile.....	88
3.2. SUPERVISEURS.....	89
3.2.1. <i>Jury et associés</i>	89
3.2.1.1. Arbitre.....	89
3.2.1.2. Juge au départ.....	89
3.2.1.3. Juge à l'arrivée.....	90
3.2.1.4. Chef des juges de porte.....	90
3.2.1.5. Traceur.....	91
3.2.2. <i>Administration</i>	92
3.2.2.1. « Secrétaire d'épreuve » ou administrateur (RA).....	92
3.2.2.2. Chef des bénévoles.....	92
3.2.2.3. Chef d'équipe, entraîneur.....	93
3.2.3. <i>Piste</i>	93
3.2.3.1. Responsable des radios.....	93
3.2.3.2. Chef des équipements.....	93
3.2.3.3. Chef de la sécurité.....	93
3.2.3.4. Chef du dérapage.....	93



Officiels alpins

TABLE des MATIÈRES

3.3.	GESTIONNAIRES	94
3.3.1.	<i>Jury et associés</i>	94
3.3.1.1.	Directeur d'épreuve.....	94
3.3.1.2.	Délégué technique (DT)	94
3.3.2.	<i>Administration</i>	94
3.3.2.1.	Président d'événement.....	94
3.3.3.	<i>Chronométrage</i>	94
3.3.3.1.	Chef du chronométrage	94
3.3.4.	<i>Piste</i>	94
3.3.4.1.	Chef d piste.....	94
4.	ANNEXES	95
4.1.	EXEMPLES DE PROGRAMME	95
4.2.	EXEMPLE DU RAPPORT DE L'ARBITRE	96
4.3.	EXEMPLE DE 1 ^{ÈRE} PAGE DE LA LISTE DES POINTS FIS	97
4.4.	EXEMPLE DE CALCUL DE PÉNALITÉ.....	98
4.5.	EXEMPLE DE TDTR	99
4.6.	TABLEAUX.....	100
4.7.	FIGURES.....	101
4.8.	ÉQUATIONS.....	102
4.9.	GLOSSAIRE	103
4.10.	HISTORIQUE DU DOCUMENT.....	104



Les compétitions de ski permettent à tous les participants de pratiquer les sports d'hiver. Les officiels organisent des courses à travers le pays pour soutenir les athlètes et la communauté du ski.

Les principes directeurs des officiels sont la **sécurité** et **l'équité**.

Un point important est la sécurisation de l'environnement et la gestion du risque pour les athlètes, les entraîneurs, les officiels et les spectateurs.

L'objectif d'équité est de fournir une chance égale à chaque concurrent. Les règles doivent être appliquées de manière cohérente. La gestion du plateau de compétition comprend le travail avec les conditions environnementales variables:

- terrain: compétitions tenues sur différents sites
- surface: neige, glace
- conditions: température, date et heure

Ce document est un manuel de référence à utiliser en combinaison avec des documents de la Fédération internationale de ski (FIS), du *World Para Alpine Skiing* (WPAS), Canada Alpin (ACA) et des organisations provinciales / territoriales de sports (OPTS).

Ce manuel comporte trois sections:

1. Structure organisationnelle
2. Fonctionnement
3. Rôles

0.0.0 Les citations apparaissant en italique sont POUR RÉFÉRENCE UNIQUEMENT et sont aussi précises que possible au moment de la publication. Pour plus de précision, consultez les documents à jour de la FIS, du WPAS, d'ACA et des OPTS.



Officiels alpins STRUCTURE

1. STRUCTURES ORGANISATIONNELLES

1.1. ORGANISMES DE GOUVERNANCE

1.1.1. International



La Fédération internationale de ski (FIS) est l'organisme international qui régit les six grandes disciplines¹. La FIS fut fondée en 1924 et regroupe 133 associations nationales de ski comme membres. Son siège social est à Oberhofen en Suisse. La FIS fonctionne en trois langues officielles: français, allemand et anglais. Pour plus d'information, consultez fis-ski.com.



WPAS (*World Para Alpine Skiing*) organisa les premiers Championnats mondiaux de ski para-alpin en 1974 et le ski alpin fait partie des disciplines des Jeux paralympiques depuis 1976. Pour plus d'information, consultez paralympic.org/alpine-skiing.

1.1.2. National



L'Association canadienne des Sports d'hiver (ACSSN, en anglais CSA) a été créée en 1920 et représente le Canada à la FIS. L'ACSSN dirige et administre le sport amateur des dix disciplines de ski et de surf des neiges qui la composent, incluant: ski alpin, ski acrobatique et snowboard. Pour plus d'information, consultez: canadiansnowsports.com.



Canada Alpin (ACA), fondée en 1920, est l'organisme national de sports pour le ski alpin, le ski para-alpin et le Ski Cross. Pour plus d'information, consultez: alpinecanada.org.



Canada Alpin est membre du Comité paralympique canadien (CPC) Pour plus d'information, consultez: paralympic.ca.

¹ Ski de fond, saut à ski, combiné nordique, ski alpin, ski acrobatique, snowboard, ski de vitesse, ski sur herbe et télémark.



1.1.3. Provincial / Territorial

Les organismes provinciaux ou territoriaux de sports (OPTS) représentent onze provinces et territoires. Un OPTS peut être subdivisé en régions, zones ou divisions.



Tableau 1 Organisme provincial-territorial de sports

OPTS	Site web
Alberta Alpine	albertaalpine.ca
Alpine Ontario Alpin	alpineontario.ca
Alpine Ski Newfoundland and Labrador	Alpine Ski Newfoundland and Labrador
Alpine Yukon	alpineyukon.com
BC Alpine	bcalpine.com
Manitoba Alpine	skimanitoba.com
PEI Alpine Ski	PEI Alpine Ski
Sask Alpine	saskalpine.com
Ski NB	skinb.ca
Ski Nova Scotia	alpineskinovascotia.ca
Ski Québec Alpin	skiquebec.qc.ca

1.2. CATÉGORIE ET NIVEAU DE COMPÉTITION

Tableau 2 Catégorie de compétitions FIS

Niveau	Catégorie	Description
0	WC	Coupe du Monde FIS (<i>World Cup</i>)
1	NAC	Coupe Nor-Am (Coupes continentales FIS)
3	FIS	Compétitions internationales FIS
3	NJR	Compétition nationale junior
4	ENL	Ligue d'introduction
	TRA	Entraînement
	CHI	Compétitions pour enfants

Tableau 3 Catégorie de course FIS des Championnats nationaux

Niveau	Catégorie	Description
2	NC	Championnat national
3	NJC	Championnat national junior

Tableau 4 Catégorie de course des championnats internationaux et olympiques

Niveau	Catégorie	Description	Fréquence
0	OWG	Jeux Olympiques d'hiver	Aux 4 ans
0	WSC	Championnat mondial de ski	Aux 2 ans
1	WJC	Championnat mondial junior	Annuel
3	YOG	Jeux Olympiques des jeunes	Aux 4 ans



Officiels alpins

STRUCTURE

Tableau 5 Catégorie des compétitions WPAS (Courses FIS: PARA)

Niveau	Catégorie	Description
0	WC	Coupe du Monde (<i>World Cup</i>)
1	NORAM	Coupe Nor-Am (Coupes continentales)
2	NC	Championnat national
3	WPAS	Compétitions internationales

Tableau 6 Groupe d'âge pour les courses nationales – réf. RIS 607.3

Catégorie	Année de naissance		
	Saison 2021 - 2022	Saison 2022 - 2023	Saison 2023 - 2024
U21	2001	2002	2003
	2002	2003	2004
	2003	2004	2005
U18	2004	2005	2006
	2005	2006	2007
U16	2006	2007	2008
	2007	2008	2009
U14	2008	2009	2010
	2009	2010	2011
U12	2010	2011	2012
	2011	2012	2013
U10	2012	2013	2014
	2013	2014	2015

1.2.1. Codex

Chaque course inscrite au calendrier est identifiée par un codex fourni par l'organisme dirigeant. Chaque codex de course est caractérisé par:

- date
- endroit
- discipline
- catégorie de course
- genre: femmes (F), hommes (M)

Le codex FIS est de format #### (quatre chiffres significatifs). Le codex d'une épreuve masculine débute par 0 à 4. Le codex d'une épreuve féminine débute par 5 à 9. Consultez le RIS 218.3.4 et [fis-ski.com > Alpine > Calendar & Results](https://www.fis-ski.com/Alpine/Calendar&Results).




Le codex canadien est de forme: AAAss.####, où:

- AAA: **NAT** or **REC**
 - **NAT** courses admises au calcul des points canadiens
 - **REC** courses ne comptant pas pour les points canadiens
- ss: saison (deux derniers chiffres de l'année de fin de saison, p.ex. **22** pour la saison 2021 - 2022)
- ####: numéro de quatre chiffres selon la convention de codex FIS.



1.3. CLASSIFICATION PARA-ALPINE

Tableau 7 Classification para-alpine – Voir paralympic.org/alpine-skiing/classification

	Classification		Classes
	Malvoyant (VI)	un guide fournissant les instructions verbalement	B1-B3
	Debout	prothèse orthèse stabilisateurs ²	LW1-LW9
	Assis	chaise à ski stabilisateurs	LW10-LW12

1.4. ÉPREUVES ALPINES

Le ski alpin est un sport de compétition où le temps de descente des concurrents est mesuré du départ à la ligne d'arrivée. Pour que le temps soit reconnu et inscrit aux résultats, le concurrent doit suivre correctement le parcours marqué par les piquets des portes.

Tableau 8 Épreuves alpines

SL	Slalom	Technique
GS	Slalom géant	
SG	Super Géant	Vitesse
DH	Descente	
PAR	Parallèle	
AC	Combiné alpin	
KK	Kinder Kombi	

Les athlètes para-alpins compétitionnent dans des épreuves techniques, de vitesse et de combiné alpin.

² Les stabilisateurs sont des bâtons de ski où un petit ski remplace le panier et la pointe.



Officiels alpins STRUCTURE

Tableau 9 Paramètres des épreuves alpines

Portes	piquets banderoles couleurs
Piste	largeur longueur profil dénivellation (VD)
Traçage	distance entre les portes virages (DC) nombre de figures nombre de portes (NG)
Déroulement	une manche <i>ou</i> deux manches <i>ou</i> manches de qualifications et de finale

Tableau 10 Aperçu comparatif des paramètres - consultez le RIS 701-1101

	TECHNIQUE		VITESSE	
	SL	GS	SG	DH
Dénivellation	80-220m	200-450m	250-650m	300-1100m
Distance entre les portes	6-13m	>10m	>25m	
Distances pour U14 U16	7-11m	10-27m		
Virages	30-35% of VD \pm 3	11-15% of VD	>7% of VD	
Virages pour U14 U16	32-28% of VD \pm 3	13-18% of VD	8-12% of VD	
Déroulement	Deux manches (3 en ENL, 50m min.)	Deux manches	Une manche	Une ou deux manches



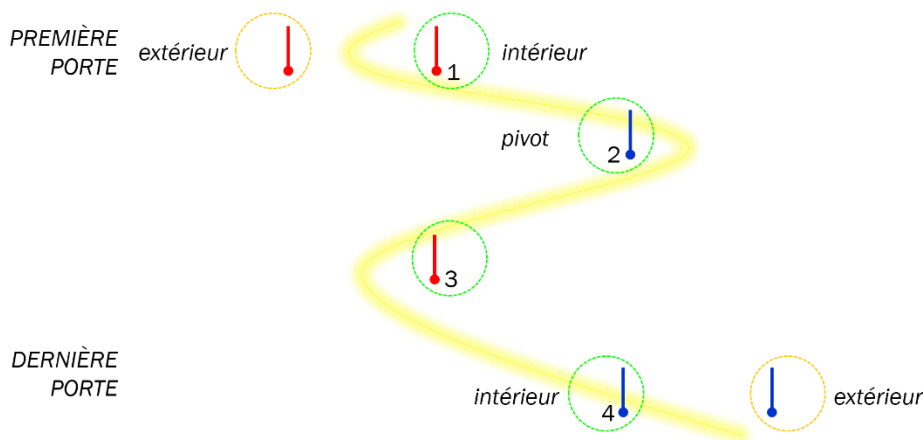
1.4.1. Slalom (SL)

Un SL est réalisé en deux manches. Pour les données techniques, consultez le RIS 680, 801, 802.

En SL, le parcours est constitué d'une série de piquets articulés de couleur bleue et rouge en alternance. Pour un parcours à piquet simple, seules les portes suivantes comportent un piquet extérieur:

- première et dernière portes
- combinaison verticale
- porte retardée (banane)

Figure 1 SL (piquet simple) (non à l'échelle)



1.4.1.1. Figure verticale

Une combinaison verticale est une suite de portes placées en ligne droite. Une double-verticale (*hairpin*) est une figure à deux portes. Une chicane (*flush*) comprend trois ou quatre portes. Le traceur déterminera l'orientation de la figure en fonction de la topographie de la piste et de la suite du tracé. Les exigences techniques d'un parcours de SL comprennent un nombre minimum et maximum de figures. Consultez le RIS 801.2.3, 803.2.

Figure 2 Double verticale (*hairpin*) (non à l'échelle)

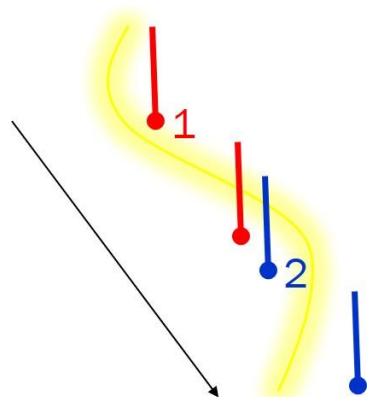
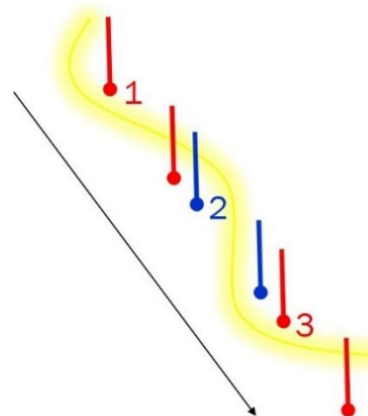


Figure 3 Chicane (*flush*) (non à l'échelle)

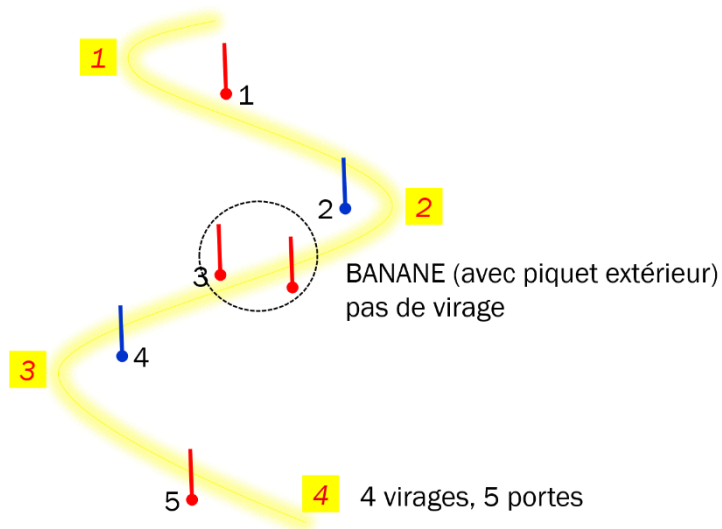




Officiels alpins STRUCTURE

1.4.1.2. Porte retardée ou banane

Figure 4 Porte retardée ou banane (non à l'échelle)



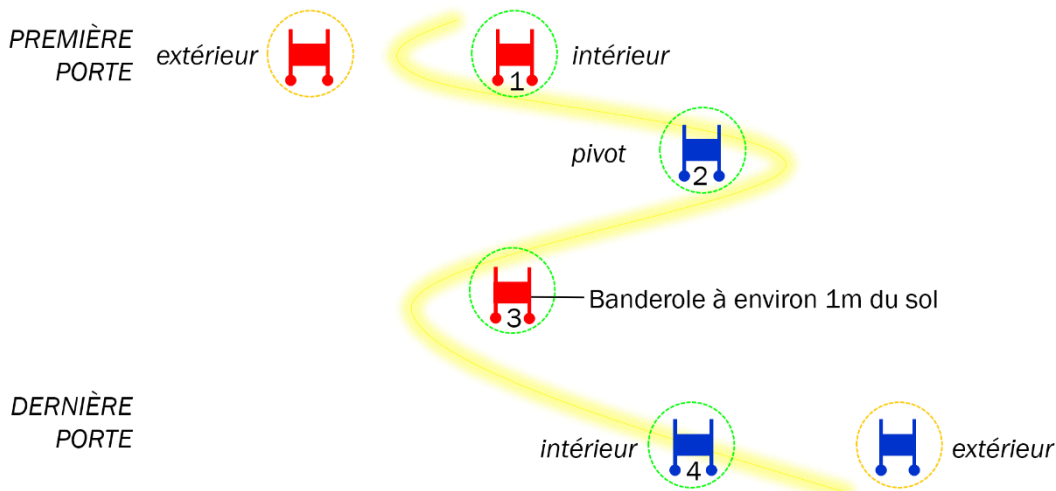
1.4.2. Slalom géant (GS)

Un GS est réalisé en deux manches – le parcours doit être retracé pour la seconde manche. Pour les données techniques, consultez le *RIS 680, 690, 901, 902*.

En GS, le parcours est constitué d'une série de paires de piquets rouges et bleus en alternance et reliés par une banderole de couleur assortie à environ un mètre du sol. Le piquet pivot doit être articulé. Lorsque le parcours est doublé, chaque porte comprend une paire de piquets intérieure et une paire extérieure. Pour un parcours à piquet simple, seules les portes suivantes comportent un piquet extérieur qui peut être monté sur des piquets rigides:

- Première porte
- Dernière porte
- Porte retardée (banane)

Figure 5 GS (single-gate) (non à l'échelle)



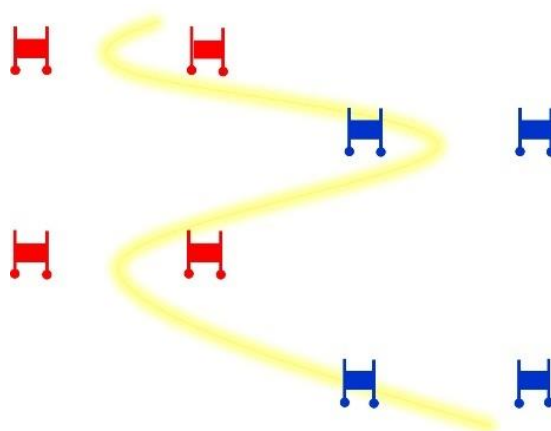


1.4.3. Super Géant (SG)

Un SG est réalisé en une manche. Pour les données techniques, consultez le *RIS 680, 690, 1001, 1002*.

En SG, les portes sont, en alternance, rouges et bleues. On utilise deux piquets rouges ou bleus reliés par une banderole de couleur assortie placée à un mètre du sol. Le piquet pivot doit être articulé et les piquets extérieurs peuvent être rigides.

Figure 6 SG (non à l'échelle)

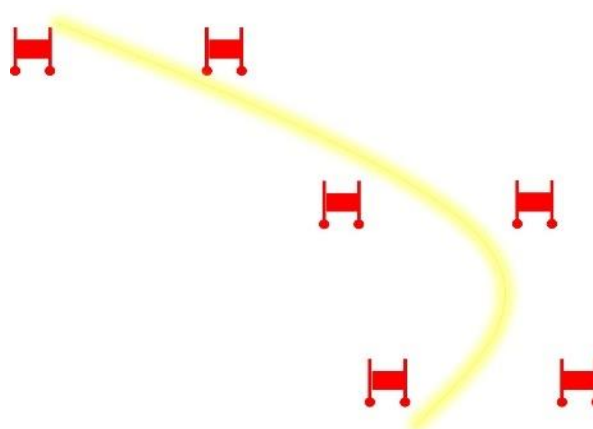


1.4.4. Descente (DH)

Une DH est réalisée en une ou deux manches. Les concurrents-es doivent participer à un entraînement officiel, qui fait partie intégrante de la compétition proprement dite. Pour les données techniques, consultez le *RIS 680, 690, 701, 702*.

Une porte de DH comprend quatre piquets de slalom et deux banderoles de couleur assortie aux piquets de couleur rouge. Les banderoles doivent être fixées de façon à être aussi visible que possible par les concurrents-es. Au lieu de tissu rouge, on pourra utiliser du tissu orange lumineux. Au cas où les filets de sécurité sont de la même couleur que les banderoles, une couleur alternative (rouge ou bleu) pour les banderoles de ces portes. À moins que le Jury exige des piquets flexibles, des piquets rigides peuvent être utilisés.

Figure 7 DH (non à l'échelle)





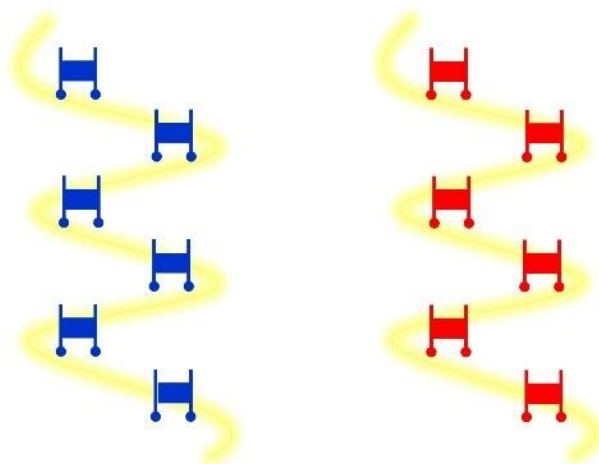
Officiels alpins STRUCTURE

1.4.5. Parallèle (PAR)

Une épreuve PAR comprend deux parties: une ronde de qualification et une ronde éliminatoire où les concurrents, deux par deux, descendent côte à côte simultanément dans deux parcours. Les 32 concurrents les plus rapides de la course de qualification feront le premier tour (16^e de finale) des éliminatoires. Pour les données techniques, consultez le *RIS 1221, 1222, 1223, 1225*.

Pour les portes d'un parcours PAR, on utilise des doubles-piquets munis d'une banderole de couleur assortie placée à un mètre au-dessus de la neige. Le parcours à gauche des skieurs est rouge et le parcours à droite des skieurs est bleu.

Figure 8 Parallèle (non à l'échelle)



1.4.6. Combiné alpin (AC)

Le combiné alpin (AC) comprend deux manches – une manche de vitesse et une manche technique. Chacune des manches est réalisée selon les règles de la discipline (SL, GS, SG ou DH). Consultez le *RIS 1100, 608.9*.

Tableau 11 Combiné alpin

		Une manche par discipline	
AC	Combiné alpin	Classique	DH SL
		Super	SG SL

1.4.7. Kombi (KK)

Une épreuve Kombi se tient sur un parcours tracé en différentes sections. Consultez le *RIS 608.9*.

Tableau 12 Kombi

		Sections	
KK	Kombi	Technique	GS SL
		Vitesse	SG GS



1.5. OFFICIELS

Au Canada, les officiels exercent lors de compétitions tant au niveau régional, provincial, national qu'international. Pour chaque compétition, le délégué technique (DT) est désigné par et représente l'organisme de gouvernance. Des animateurs et des évaluateurs contribuent à la formation des officiels.

1.6. COMITÉ ORGANISATEUR (ROC)

Le Comité organisateur (CO) ou Comité organisateur de courses (ROC) planifie et met en œuvre la compétition. Pour certaines compétitions il peut aussi y avoir des Comités d'organisation locaux (COL). Le ROC/COL travaille avec la station de ski et le club de ski pour coordonner les bénévoles, les installations et les services.

Le ROC est dirigé par le président d'événement. Le directeur d'épreuve (DE) et l'administrateur de course³ (AC) sont membres du ROC. Les autres membres du ROC sont: le chef du chronométrage (CC), le chef de piste (CP), le juge au départ, le juge à l'arrivée, le chef des juges de portes et le chef médical. Lorsque nécessaire, les membres du ROC sont responsables de l'équipement, des finances, des communications, des installations, de l'alimentation et des boissons, de l'hébergement et du transport.

601.3 Nomination par l'organisateur

L'organisateur nomme tous les autres membres du comité d'organisation. Le président ou son représentant représente le comité vers l'extérieur, dirige les réunions et décide de toutes les questions qui ne sont pas de la compétence d'autres personnes ou groupements de personnes. Il collabore étroitement avant, pendant et après la compétition avec la Fédération Internationale de Ski et les personnes déléguées par elle. Il assume toutes les autres tâches nécessaires pour le déroulement de la manifestation.

1.7. JURY

Tableau 13 Membres du Jury et conseillers

Membres du Jury	Nommé par
1. Délégué technique	Gouvernance
2. Directeur d'épreuve	ROC
3. Arbitre	DT ⁴
4. Arbitre assistant (vitesse)	DT ⁵
Conseillers	
1. Juge au départ	ROC
2. Juge à l'arrivée	ROC

Au besoin, le Jury peut désigner d'autres conseillers, appelés « yeux du Jury », par exemple un chef de section à un endroit non visible pour un membre du Jury.

³ Le RIS désigne l'administrateur de course en tant que secrétaire des compétitions.

⁴ Le DT travaille avec l'organisme de gouvernance pour nommer un arbitre qualifié.

⁵ Le DT travaille avec l'organisme de gouvernance pour nommer un arbitre assistant qualifié.



Officiels alpins STRUCTURE

1.8. RÈGLEMENTS

Tableau 14 Règlements

Gouvernance	Règlements		Site web
FIS	RIS	Règlements des concours internationaux du ski	fis-ski.com > Alpine > Documents > Rules
		Précisions	
WPAS		Règlements et règles	paralympic.org/alpine-skiing > Rules
ACA	RNC	Règlements nationaux de compétition	alpinecanada.org/Community/Officials > PDFs and Forms
OPTS		Règlements provinciaux et territoriaux	

Tableau 15 Règlements FIS des concours internationaux du ski (RIS)

Livre II	Ski de fond
Livre III	Saut à ski
Livre IV	Ski alpin
Livre VI	Snowboard / Freestyle Ski / Freeski
Livre VII	Combiné nordique
	Ski de vitesse
	Ski sur herbe
	Télémark
	Maîtres alpins

Annuellement, la FIS publie Les règlements des concours internationaux du ski (RIS). L'année de compétition FIS s'étend du 1^{er} juillet au 30 juin de l'année suivante. Consultez le *RIS 607.1*.

Les Précisions alpines, habituellement publiées deux fois par an, sont des amendements au RIS (Livre IV). Les précisions pour l'hémisphère Nord sont émises à l'automne et celle pour l'hémisphère Sud sont publiées au printemps (Nord).

Les règles et règlements WPAS sont publiés chaque saison. Les précisions, qui sont des amendements aux règles et règlements annuels, sont généralement publiées une fois par saison.

Canada Alpin publie annuellement les Règlements nationaux de compétition. Le RNC fournit des informations supplémentaires sur la manière dont les règles du RIS s'appliquent aux courses nationales. Si aucune règle RNC n'est spécifiée, le RIS s'applique.

Les OPTS publient des règles à chaque saison. Ces règles fournissent des informations supplémentaires sur la manière dont les règles du RIS et du RNC s'appliquent aux courses provinciales/territoriales. Si aucune règle OPTS n'est spécifiée, le RNC et le RIS s'appliquent.



1.8.1. Homologations

homologuer: [ɔmɔloge], verbe transitif Reconnaître, déclarer quelque chose conforme aux règlements en vigueur, à certaines normes: *Homologuer une piscine*

Consultez le *RIS 650* au sujet de l'homologation des pistes. Le numéro d'homologation de piste doit être inscrit sur plusieurs documents de course. Les homologations ont une date de *péremption*. Consultez le site [fis-ski.com](https://www.fis-ski.com) > *Alpine* > *Homologations* pour les pistes alpines.

Les piquets articulés, banderoles, équipements de chronométrage et les pistes qui répondent aux exigences techniques des compétitions FIS sont homologués par la FIS. Les homologations ont une *date de péremption*. Consultez les documents (en anglais) *Homologated Flex Poles Alpine Courses* et *Homologated Gate Panels Alpine Courses* à l'adresse: <https://www.fis-ski.com/en/inside-fis/document-library/alpine-documents>.

Figure 9 Exemples de piquets articulés et de banderoles



Les différents modèles d'équipement de chronométrage reçoivent un numéro d'homologation qui doit être inscrit au rapport de chronométrage. Les homologations ont une date de *péremption*. Consulter le site: [fis-ski.com](https://www.fis-ski.com) > *Alpine* > *Timing & Data* > *Homologated Timing Equipment*.

Figure 10 Exemples de chronomètres homologués



Figure 11 Exemples de portillons de départ homologués



Figure 12 Exemples de cellules photo-électriques homologuées





Officiels alpins FONCTIONNEMENT

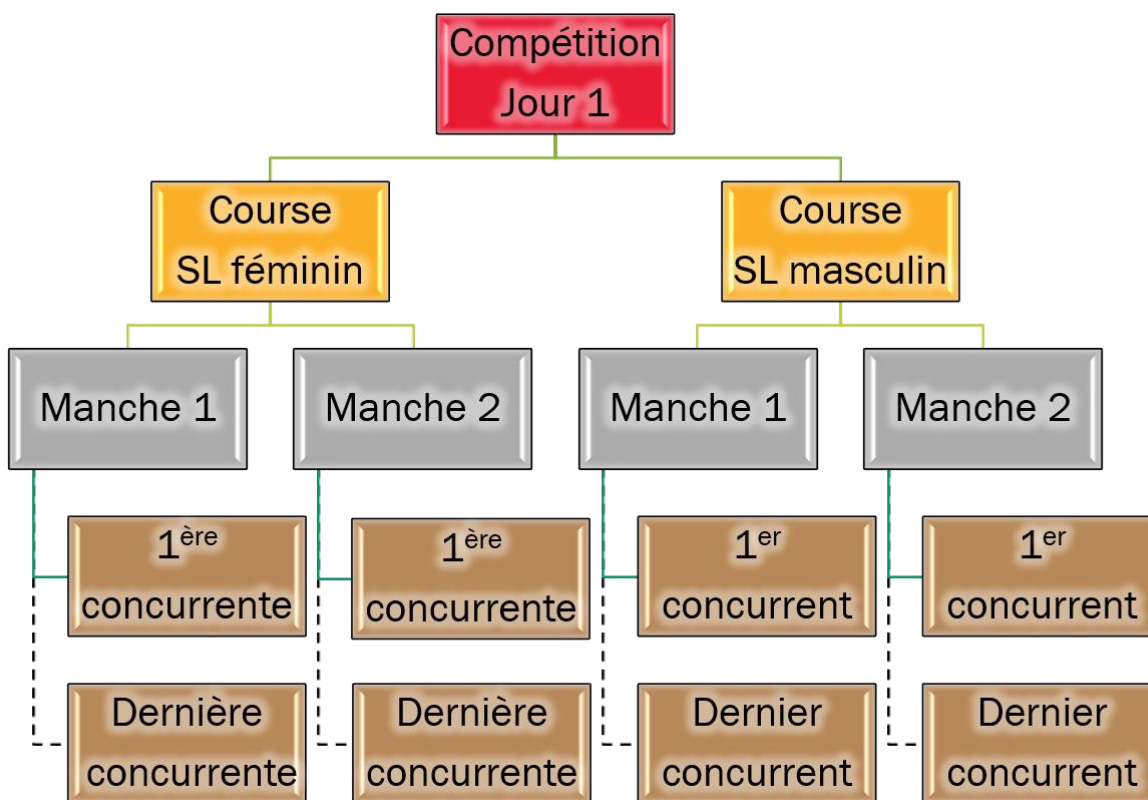
2. DÉROULEMENT

Une compétition comprend une ou plusieurs courses et peut durer plusieurs jours lorsque plus d'une course est programmée.

Chaque course comporte une ou plusieurs manches, en fonction du type d'épreuve alpine. Si possible, toute la course se déroule sur une journée.

Cette section examine les processus qui se produisent avant, pendant et après une manche, une course et la compétition.

Figure 13 Compétition → Courses → Manches



Officiels alpins

FONCTIONNEMENT



2.1. UTILISATION DU RIS

Chaque règle du RIS est numérotée. La table des matières comprend trois sections. Dans la 1^{ère} section les articles de la série 200 sont les règles communes à toutes les disciplines de la FIS. Dans la 2^e partie, les articles de la série 600 sont les règles communes à toutes les compétitions alpines. Dans la 3^e partie, les articles des séries 700 à 1200 décrivent les règles particulières à chacune des différentes compétitions alpines.

Tableau 16 Sections du RIS alpin

1 ^{ère} section	2 ^{ème} section	3 ^{ème} section	
Règles communes aux disciplines FIS	Règles communes à toutes les disciplines alpines	Courses alpines	
200	600	700	DH
		800	SL
		900	GS
		1000	SG
		1100	AC
		1220	PAR

À la fin du RIS, un index alphabétique répertorie les sujets avec les numéros de règle associés de la 1^{ère}, 2^e et 3^e section plus les documents supplémentaires. La lettre ‘f’ apparaissant après un numéro de règle indique que la règle complète, y compris toutes ses sous-sections, est applicable. Le numéro de règle en gras indique une section directement applicable.

Figure 14 Exemple d'un index du RIS – Consultez le RIS en vigueur

RIS INDEX (ALPINE 2020)	1 ^{ère} section	2 ^{ème} section	3 ^{ème} section	Règlements Particuliers
FRANCAIS (A - Z)				
A				
Abandon (DNF)		601.3.4 617.3.4 627.7		
Abréviations, Associations Nationales de Ski			appendice	-
Absent au départ (DNS)	217.4	601.3.3 617.3.4 627.7		
accréditations, des équipes	216.3	604.f	704.5	
accréditations, signature	211.1.3			
accréditations, Techniciens de service / fournisseurs	220.f			
Aide (Extérieure)		613.3 628.13 661.3		
Alpin Combiné	201.6.2		1100.f 1101.f	
Annonceurs	206.f 220.f			
Annulation de Compétitions	202.1.2.4 214.3	601.4.6.2 601.4.9.1 602.4.2		
Appels complémentaires / FIS Court	225.4.f	647.1.4		Statuts FIS
Arrivée		614.1.1 615.f	704.3 803.4.5 1227	
Arrivée (ligne rouge)	206.5	615.1.5 628.1.10		
Assurance, (Compétiteurs)	204.2 205.6.6 212.4			
Assurance, (Organisateur)	212.f	601.4.9.1		
B				
Banderoles		601.4.6.1 614.1.4 668.2 680.2.1.2 690.f	701.3.2 601.2.2 1001.3.2 1224.1	Règlement FIS Publicité
C				
Calendrier	200.1 202.f 213 218.3.2			Règlement pour les calendriers FIS
Casques (Casques de protection)	206.6 206.7	606.4 608.7.2 627.6	707 807 907 1007	Specifications Equipement de compétition
Cérémonie des récompenses	205.4 206.7 206.8 213.7 219.f	619		
Championnats du Monde				Règlement pour l'organisation des Championnats du monde FIS
Championnats du Monde (Juniors)	201.3.1 2017.4	2nd section	3rd section	-



Officiels alpins FONCTIONNEMENT

La dernière page du RIS présente un résumé des données techniques des épreuves.

Figure 15 Exemple du tableau de données techniques du RIS - Voir le RIS en vigueur

Check List for vertical drop (VD), number of gates (NG) and number of direction changes (DC)

EVENT		OWG/WSC	WC	COC	FIS	CHI	ENL
DH (Art. 700)	W	VD	450 - 800				1 Run: 400-500m 2 Runs: 300-400m
		Gate Panel	0.75 x 0.50 //colour for gate panels (see art. 701.3.2)				
Downhill	W	VD	350 - 450 (2 Runs Race)				
	M	NG	as required				
	M	VD	800 (750 ¹) - 1100	500 - 1100	450 - 1100		1 Run: 400-500m 2 Runs: 300-400m
SL (Art. 800)	W	VD	140 - 220	120 - 200	100 - 160	80 - 120 3 Runs: 50 min	
Slalom	W	DC	Number of direction changes				
	M	DC	30%-35% (+ / - 3)		32%-38%(+/3)		30%-35% (+ / - 3)
	M	VD	180 - 220	140 - 220	100 - 160	80 - 140 3 Runs: 50 min	
GS (Art. 900)	W	VD	300 - 400	250 - 400	200 - 350 ²⁾	200 - 250	
Giant Slalom	W	DC	Number of direction changes				
	M	DC	11% - 15%		13% - 18%		13% - 15%
	M	Gate Panel	0.75 x 0.50 red (orange)& blue (see art. 695)				
	M	VD	300 - 450	250 - 450	200 - 350 ²⁾		200 - 250
SG (Art. 1000)	W	VD	400 - 600	350 - 600	250 - 450	300 - 500	
Super-G	W	DC	Number of direction changes				
	M	DC	6% min		7% min	8% - 12%	7% min
	M	Gate Panel	0.75 x 0.50 red (orange)& blue (see art. 695)				
	M	VD	400 - 650	350 - 650	250 - 450		300 - 500
P (Art. 1220) Parallel	W	VD	Min 50m Min length 160m		Min 35m Min length 120m	Min 35m Min length 120m	
	M	NG	Min 15		Min 12	Min 12	
	M	Gate Panel	0.75 x 0.50 red course / blue course				

UTILISEZ LE DOCUMENT, LA SECTION, ET LA RÈGLE LE MIEUX ADAPTÉ.
CONSULTEZ LES PRÉCISIONS PUBLIÉES DEPUIS LA PARUTION DU RIS.

Tableau 17 Alpine RIS Sections

1 ^{ère} section		2 ^e section	
		627	Interdiction de départ (NPS)
		660	Instructions aux juges de porte
		661	Contrôle des passages
		623	Reprise et obstructions
223	Sanctions	628	Infractions
		629	Disqualifications
		640	Réclamations

Tableau 18 Sous-sections communes aux épreuves techniques et de vitesse

##1	Caractéristiques techniques
##2	La piste
##3	Traçage
##5	Le départ (exception DH: drapeau jaune)
##6	Exécution de la descente
##7	Casque de protection



2.1.1. Documents additionnels au RIS alpin

La plupart des documents énumérés ci-dessous sont disponibles en anglais seulement.

[fis-ski.com > Alpine > Documents > Rules](#)

- Rules for the FIS Alpine Points (document trilingue: anglais, français et allemand)
- Specifications for Alpine Competition Equipment
- Rules for WC COC (NAC) UNI CIT

[fis-ski.com > Alpine > Documents > Guidelines & Information](#)

- Safety Material List
- Memorandum for the Technical Delegate

[fis-ski.com > Alpine > Documents > Quotas](#) FIS COC WC

[fis-ski.com/en/inside-fis/document-library/alpine-documents](#)

[fis-ski.com > Alpine > Timing and Data](#)

- Alpine Timing Booklet
- Alpine Data Booklet
- Wireless Timing Precisions
- Timing Report Software User Manual
- Timing Report XML Description

[fis-ski.com > Inside FIS > General Documents > Marketing](#)

- Specifications for Commercial Markings on Equipment

[fis-ski.com > Inside FIS > General Documents > Medical & ISS](#)

- FIS Medical Guide



Officiels alpins

FONCTIONNEMENT

2.2. AVANT LA COMPÉTITION

2.2.1. Plan médical

Après avoir été approuvé par le Jury, le plan médical est présenté par le CO lors de la rencontre des chefs d'équipe (*coaches' meeting*). Ce plan présente les services médicaux disponibles pour la compétition et fournit l'information relative à l'intervention sur la piste, le protocole d'évacuation et sur les services offerts dans la région. Cette information est importante pour les équipes qui ne sont pas familières avec les services de la région. Consultez les *RIS 221.6* et *FIS Medical Guide*.

2.2.2. Protocole d'évacuation d'un coureur

Le protocole d'évacuation d'un coureur est la marche à suivre lorsqu'un concurrent s'immobilise sur ou près du parcours et est dans l'impossibilité de se déplacer immédiatement. Toutes les personnes sur la piste doivent connaître le protocole en place pour la compétition. Les interférences non autorisées doivent être évitées pour permettre aux premiers intervenants de s'occuper de l'incident au besoin et d'assurer la sécurité de tous.

Tableau 19 Exemple de protocole d'évacuation de coureur

1. **Fréquence du Jury:** *START STOP*
Drapeau # ⁶
2. **Juge au départ:** *START STOP confirmé*
en piste
au départ
3. **Drapeau Jaune #:** *Drapeau # confirmé...*
Coureur # retenu au drapeau #

Membre du Jury ou conseiller le plus près de l'incident est désigné comme personne responsable (PResp)
4. **PResp:** *Coureur arrêté, section #*
5. **PResp:** *Quand la piste est sécurisée en amont, PResp évalue la gravité de l'incident.*
6. **PResp:** *Demande pour les premiers soins ou*
Demande pour les premiers soins et un transport ou
Informe qu'aucuns soins ne sont requis.

Un premier répondant est une personne responsable d'assistance médicale.
Ne touchez pas l'athlète ou l'équipement à moins qu'il y ait une situation potentiellement mortelle
7. **Premier répondant:** *Si nécessaire, demande l'évacuation.*
8. **PResp:** *Autorise la réparation et l'entretien sur le site de l'incident.*
9. **PResp:** *Informe le Directeur d'épreuve (DE) que l'incident est résolu.*
10. **Fréquence du Jury:** *Si nécessaire, informe le DE que l'évacuation est complétée sur la piste.*
11. **Reprendre la course** tel que demandé par le Jury.

⁶ Si les drapeaux jaunes en aval de l'incident ne sont pas levés, le concurrent plus bas que le lieu de l'incident peut compléter sa descente.



2.2.3. Préparation

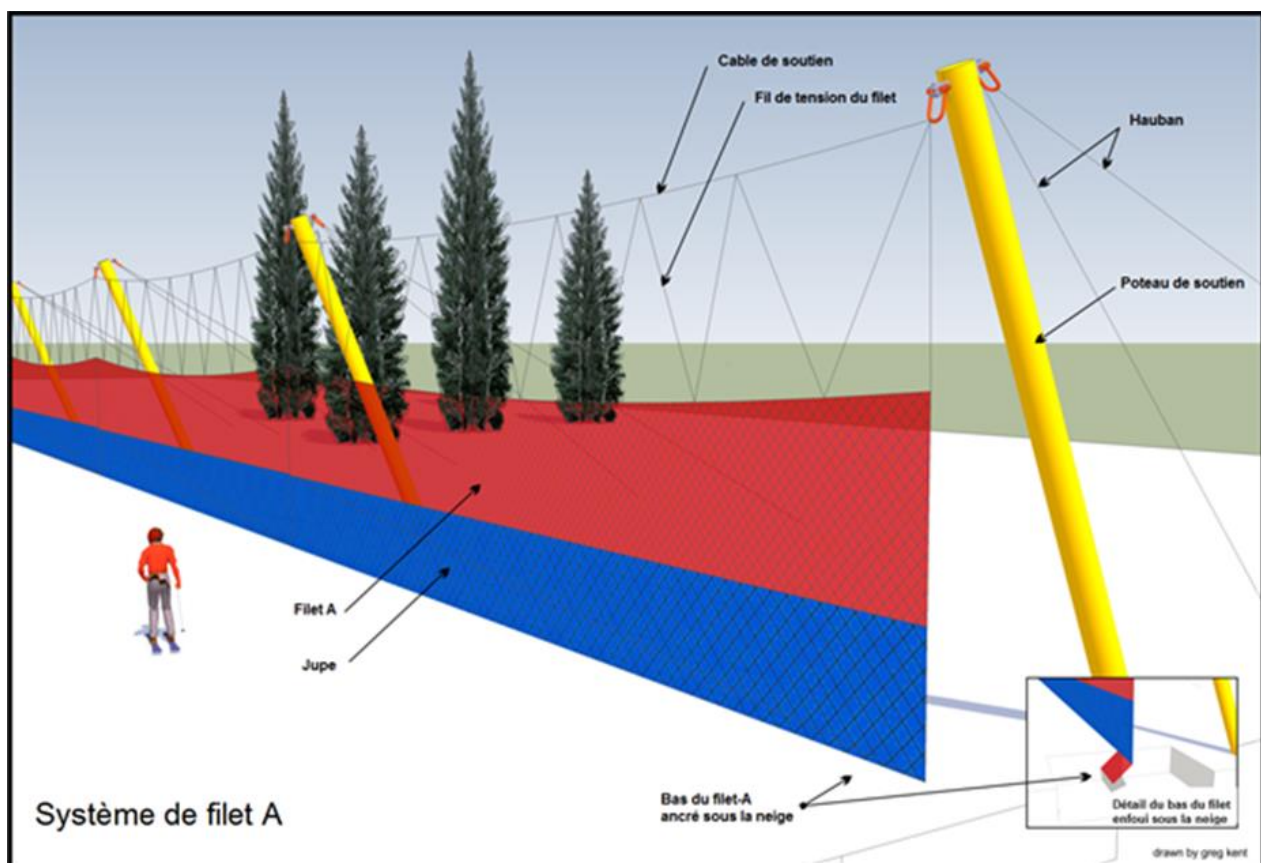
2.2.3.1. Sur la montagne

2.2.3.1.1. Clôture

Tableau 20 Filets

FILETS	Système A	B Net	Clôture C
Type	Filet à maille large avec une jupe à maille serrée	Filet à maille large	Filet à maille large
Installation	Suspendu à un câble permanent et ancré dans la neige	Piquet planté dans la neige	Piquet planté dans la neige

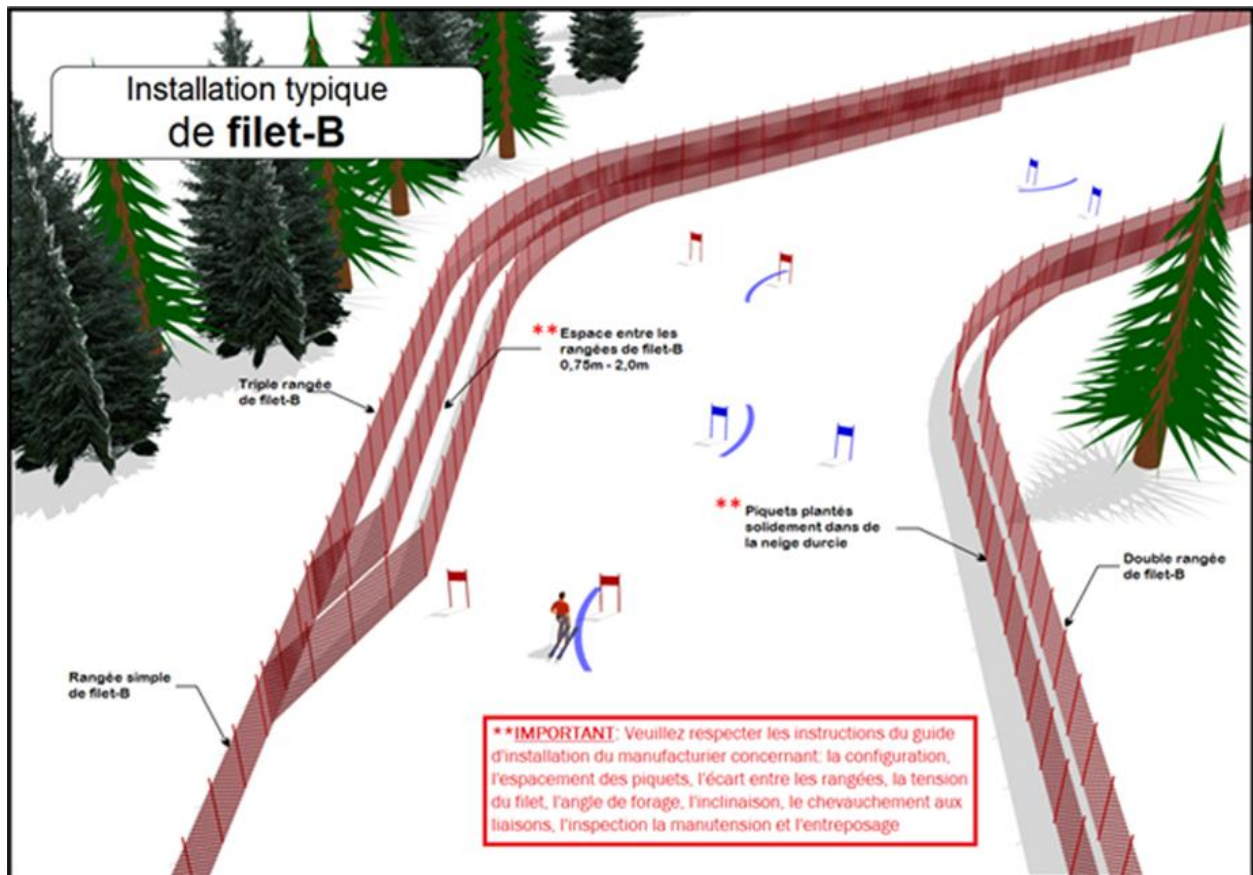
Figure 16 Système de filet A





Officiels alpins FONCTIONNEMENT

Figure 17 Filet de type B – B-net



Veillez toujours suivre les directives du fabricant pour l'installation et l'entretien des filets. On ne doit pas attacher ensemble des filets provenant de fabricants différents. Les directives indiquent:

- La quantité de rouleau de filet requise;
- L'emplacement des filets:
 - distance requise en amont d'un point d'impact potentiel,
 - distance d'un obstacle,
 - distance à garder entre deux rangées de filet;
- La connexion adéquate de deux longueurs de filet, incluant le chevauchement.

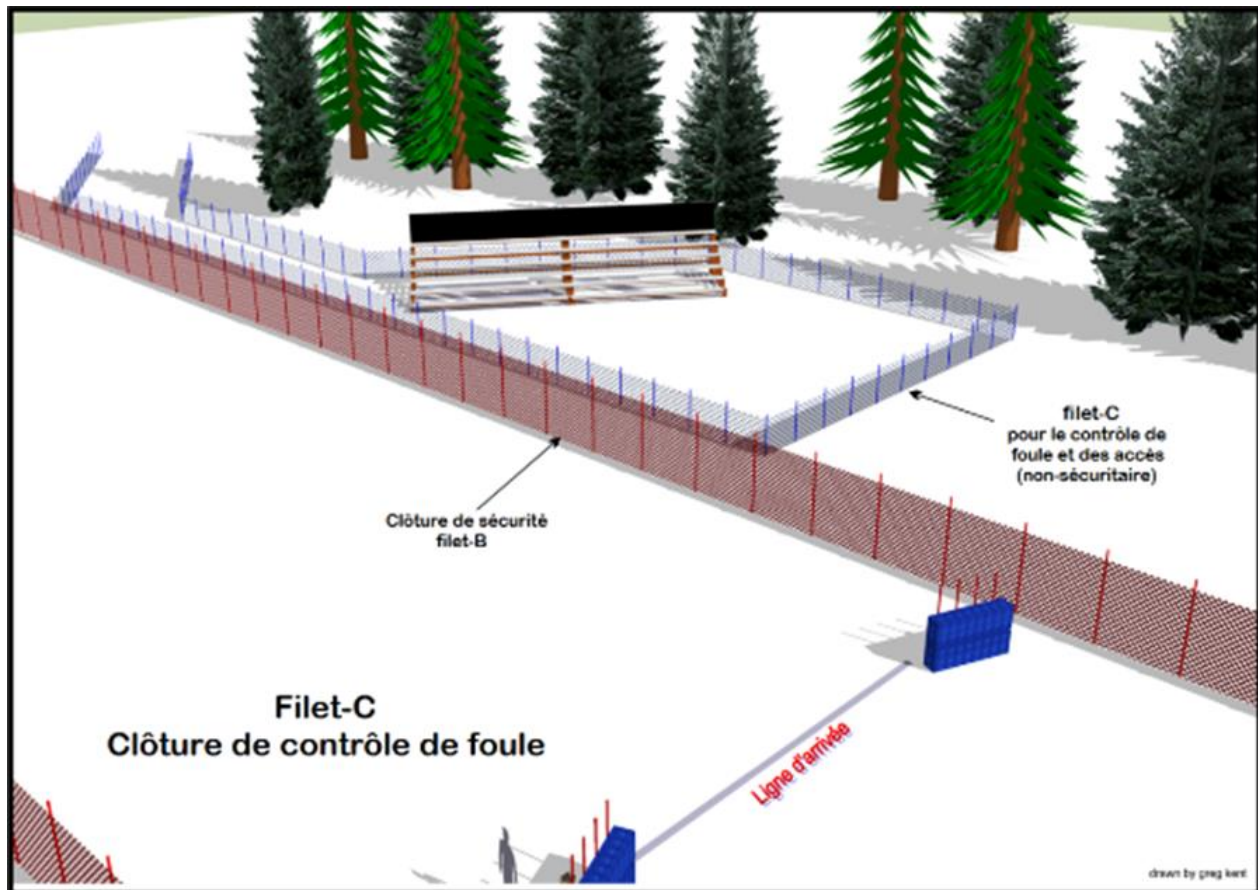
Un filet B réduit la Vitesse en absorbant l'énergie cinétique. Il faut donc installer plus d'une rangée de filet aux endroits où un impact à grande vitesse est possible.

- Haute vitesse
- Impact direct au filet (angle droit)

Lorsqu'il absorbe l'énergie, le filet B se déforme. Conséquemment, la zone située directement derrière le filet n'est pas sécurisée.



Figure 18 Filet C – Clôture de contrôle



Les filets C sont souvent connus comme clôture de contrôle de foule.

2.2.3.1.2. Coussins

Le rembourrage réduit la force d'un choc en absorbant une partie de l'énergie. On place les coussins de manière à dévier la trajectoire d'un obstacle. Les types de coussins utilisés sont:

- Coussins de mousse
- Coussins gonflables
- « *willy bags* » (coussins épais en particule de styromousse)



Officiels alpins

FONCTIONNEMENT

2.2.3.1.3. Piste de compétition

Les pistes de compétition FIS sont homologuées par disciplines. Consultez fis-ski.com > Alpine > Homologations. Les pistes de compétition répondent aux exigences techniques de l'épreuve alpine, de la catégorie de course et du niveau. Consultez le *RIS 650*.

La disponibilité d'une piste homologuée pour la compétition est coordonnée avec la station.

2.2.3.1.4. Enneigement

Le chef de piste et le directeur d'épreuve travaillent avec la station pour préparer la neige sur la piste de compétition. La neige est produite naturellement par les systèmes météorologiques ou fabriquée par les installations d'enneigement de la station. Le moment, la quantité et la qualité de la neige fabriquée sont plus prévisibles, mais dépendent toujours de la température. La neige naturelle est plus aléatoire, même avec les meilleures tentatives de prévision. Chaque catégorie de course et chaque épreuve alpine a des exigences différentes pour la préparation en vue des compétitions. Se préparer à gérer les éléments variables est une partie importante de la gestion de la neige

La qualité de la neige est liée à la nature des cristaux et à la façon dont ils se lient. La température, l'humidité, le vent, les mouvements et la pression sont des facteurs qui affectent la densité et la dureté de la neige. Les couches continuent de se développer au cours de la saison et une surveillance continue fournira un aperçu de la façon dont les couches sont configurées. Le damage et le passage de skieurs contribuent au développement de bonnes conditions de compétition. Laisser reposer la surface pour permettre à la neige se structurer selon la température fait également partie du contrôle de qualité.

L'application appropriée d'eau ou de produits chimiques augmente la durabilité de la neige. Les conditions et la température doivent être appropriées pour que l'application fonctionne. Les produits chimiques ne sont efficaces que lorsque la neige a le bon taux d'humidité. Les produits chimiques fonctionnent au contact, donc une distribution uniforme sur les zones de neige visées est importante. Il peut être possible d'appliquer des produits chimiques sur une grande partie de la piste en coordination avec le damage. Lors de l'application sur la piste, tenez compte de la forme et de la largeur de la piste telles que déterminées par le type d'épreuve et le niveau des concurrents sur le terrain.

La quantité de neige est gérée par le déplacement de la neige, l'enneigement artificiel et des techniques de conservation de la neige. La connaissance du terrain sous-jacent est essentielle. Une bonne épaisseur est requise pour installer les filets, les coussins, les piquets et les installations de chronométrage, et contribue également à l'entretien de la neige existante dans des conditions chaudes ou venteuses. Les dépôts de neige dans les zones ombragées ou couvertes sont efficaces pour préserver la neige. La couverture de zones minces et le façonnage des zones de départ, des zones d'arrivée, des rampes, des rouleaux et des sauts impliquent de déplacer la neige et de laisser le temps à cette neige de se stabiliser.

Trop, c'est comme pas assez! Lorsqu'on retire la neige, il faut s'assurer de le faire de manière à maintenir les conditions adéquates pour la compétition.



2.2.3.1.5. Travail mécanique / Damage

Le damage est effectué par des machines, généralement opérées par la station, ou par des méthodes telles que le glissement à ski ou le foulage de bottes. Le moment choisi pour damer est important car le temps de stabilisation est toujours à considérer.

Le damage à la machine exige une connaissance éclairée et un opérateur qualifié pour produire les meilleures conditions de compétition. Le moment, le sens de passage, la vitesse et le travail du sol sont des facteurs qui affectent le résultat. Les conditions météorologiques, l'humidité et la structure de la neige orientent les décisions sur la façon de damer.

2.2.3.1.6. Équipement et fournitures

Les piquets articulés et les banderoles homologués ont été certifiés par FIS pour répondre aux exigences techniques. Vérifiez la date de validité de l'homologation des piquets ou des banderoles et, si nécessaire, prévoyez le remplacement. Consultez la page [fis-ski.com > Alpine > Documents > Homologations](https://www.fis-ski.com/fr/Alpine/Documents/Homologations) *Homologated Flex Poles Alpine Courses, Homologated Gate Panels Alpine Courses.*

L'équipement pour la compétition doit être maintenu en bon état de fonctionnement et conservé à l'abri de la lumière, de la chaleur, de la saleté et de l'humidité. Vérifiez l'âge des équipements au cas où un remplacement serait indiqué. Assurez-vous de détenir une quantité d'équipement et de pièces de rechange suffisante pour la compétition. L'équipement requis pendant la compétition comprend:

- perceuse, pile et chargeur
- mèche (diamètre adéquat pour les piquets et les filets)
- pelle, râteau
- contenant (pour les produits chimiques, le liquide colorant et l'eau)
- vaporisateur (pour appliquer le colorant)
- coins de bois

Vérifiez que la quantité de fournitures est suffisante pour la compétition. Les fournitures utilisées pendant la compétition comprennent:

- produits chimiques
- eau
- colorant
- antigel



Officiels alpins

FONCTIONNEMENT

2.2.3.2. Chronométrage

L'équipement de chronométrage homologué a été certifié par la FIS pour répondre aux exigences techniques de précision. Vérifiez la date de péremption de l'homologation de l'équipement de chronométrage et, si nécessaire, prévoyez le remplacement. Pour la liste complète, consultez la page [fis-ski.com > Alpine > Timing & Data > Homologated Timing Equipment](https://www.fis-ski.com/Alpine/Timing%20%26amp%20Data/Homologated%20Timing%20Equipment).

Les systèmes de relève augmentent la fiabilité en dupliquant les composantes essentielles.

L'appareil de chronométrage électronique principal est appelé Système A. L'appareil de chronométrage électronique de secours est appelé Système B. Les appareils de chronométrage sont reliés par câble au portillon de départ, aux photocellules à l'arrivée et aux intermédiaires le cas échéant. Les signaux électriques, ou impulsions, déclenchent les unités de chronométrage pour enregistrer automatiquement l'heure d'impulsion. Chaque système de chronométrage doit, à l'aide d'une imprimante intégrée ou branchée directement à l'appareil, imprimer immédiatement les heures des impulsions. En cas d'échec de la mémoire électronique, les temps imprimés permettront de faire les vérifications et les calculs. Ces horodatages, ou les impulsions qui les ont déclenchés, sont appelés impulsions. Le papier, appelé bande (ou ruban) de chronométrage lorsqu'il y a des impulsions imprimées, est souvent du papier thermique sans encre.

Pour les branchements, un câble peut être déployé de façon permanente — enfoui, au sol ou aérien — ou entreposé pour être déroulé pour une compétition. Les panneaux de branchement, les boîtes de jonction, les prises et les fiches s'ajoutent au câble pour relier les équipements de chronométrage. Testez régulièrement les connexions et les câbles pour en assurer le bon fonctionnement.

Le chronométrage sans fil est permis à condition que des systèmes homologués soient reliés par fil au portillon de départ et à la cellule à l'arrivée pour permettre la vérification du système sans fil. Consultez les documents: *FIS Timing Booklet* et *Wireless Timing Precisions*.

Les appareils de chronométrage ont différents modes de fonctionnement. Pour les courses de ski alpin, l'appareil doit fonctionner en mode heure du jour (ToD - *Time of Day*) et non en mode chronomètre. Le mode ToD permet à l'appareil d'être synchronisée avec le fuseau horaire local. Lorsque déclenchée, l'horodatage reflète l'heure du jour dans le fuseau horaire local.

Les chronomètres manuels fonctionnent également en mode ToD. Les chronomètres, les appareils de chronométrage même dont l'homologation est expirée peuvent être utilisés pour le chronométrage manuel. Le système de chronométrage manuel de secours, appelé chronométrage manuel, est mis en œuvre au départ et à l'arrivée:

1. Les chronomètres utilisés sont synchronisés à la même heure (ToD) que les systèmes A et B
2. Le chronométreur surveille le concurrent et déclenche le chronomètre; d'où l'expression « chronométrage manuel »
3. Le temps manuel est enregistré soit par une impression automatique de l'heure ou écrite à la main sur un formulaire

Officiels alpins

FONCTIONNEMENT



Le logiciel de chronométrage, installé sur un ordinateur connecté à l'unité de chronométrage, calcule les résultats en fonction des sorties de l'unité de chronométrage. Maintenez le matériel informatique en bon état. Mettez à jour le système d'exploitation et le logiciel d'application. Activez les licences logicielles si nécessaire. La version courante du logiciel FIS pour la production du rapport de chronométrage est disponible à: fis-ski.com > [Alpine > Timing & Data](#).

Le chronométreur A et le préposé au départ communiquent entre eux à l'aide de casque d'écoute relié par fil ou par radios bidirectionnelles sur une fréquence dédiée au chronométrage. Le chef du chronométrage peut communiquer avec le Jury sur la fréquence du Jury.

Vérifiez que tous les équipements de chronométrage fonctionnent bien: alimentation, connexions, tous les modes de fonctionnement. Assurez-vous d'avoir un inventaire de fournitures suffisant: piles, rouleau de papier, encre, etc.

Consultez le *RIS 611.2* et le *FIS Timing Booklet*.

Tableau 21 Équipement de chronométrage

#	Équipement de chronométrage	(1)	(2)	Notes
2	Chronos électroniques avec imprimante	Système A	Système B	homologué
2	Portillons (muni de 2 contacts distincts)	Une prise vers Système A Une prise vers Système B	Même modèle	
2	Cellules photo-électriques	Connectée au Système A	Connectée au Système B	
2	Chronomètre avec imprimante ou enregistrement manuel pour les temps manuels	Départ	Arrivée	
	Ordinateur			Afficheur Tableau Annonneur
	Logiciel de chronométrage			
	Présentation des temps			
2+	Casque de communication	Départ	Système A	Écouteur pour opérateur B
2	Amplificateur vocal	Départ	Système A	Avec 2 prises
2	Walkie-talkie	Départ	Système A	
	Filage permanent			optionnel
	Rouleaux de fils mobiles			
	Boîtier de connexions			
	Optocoupleur			

Figure 19 Exemple de chronométrage manuel



Figure 20 Exemple d'optocoupleurs





Officiels alpins

FONCTIONNEMENT

2.2.3.3. Communication radio

601.4.8 *Appareils de transmission / Radios*

Les membres du Jury, plus le juge au départ et le juge à l'arrivée, doivent être équipés d'appareils de transmission lors de toutes les compétitions figurant au calendrier FIS. Ces appareils doivent fonctionner sur une fréquence unique particulière et sans interférences.

Les radios bidirectionnelles (*push-to-talk* ou PTT) sont des appareils essentiels aux communications durant une course. Réservez les canaux (fréquences) suivants et étiquetez les appareils:

- Jury (pour les membres du Jury, les conseillers, chef du chronométrage, chef de piste, secrétaire d'épreuve)
- Chronométrage (en cas de panne des casques utilisés entre le départ et le chronométreur A)
- Opérations durant la course

D'autres canaux peuvent s'avérer nécessaires.

Préparez une quantité suffisante de radios, de batteries de rechange et de chargeurs. Les microphones, les écouteurs et les harnais sont des accessoires utiles. Maintenez ces équipements en bon état de fonctionnement. Rechargez et entretenez les équipements et accessoires de rechange pour pouvoir les utiliser au besoin. Vérifiez les zones de mauvaise transmission ou réception.

Formez les nouveaux utilisateurs de radio sur les opérations radio. Un harnais radio permet de ranger en toute sécurité un équipement coûteux. Rappelez aux utilisateurs d'être conscients de la pression involontaire sur le bouton de conversation, appelé *hot mic*.

Tableau 22 Utilisation des radios (PTT)

1. PRESSEZ	Bouton <i>talk</i> , pour demander la fréquence
2. ATTENDEZ	Vérifier si la fréquence est activée
3. PARLEZ	Clairement vers le micro (~10 cm)
4. RELÂCHEZ	Bouton <i>talk</i> , pour libérer la fréquence



2.2.3.4. Compétition

Le CO travaille avec le secrétaire d'épreuve, le directeur d'épreuve, le chef de piste et le chef de chronométrage pour coordonner les exigences dans la zone technique de compétition et coordonne par ailleurs tous les autres aspects de la compétition.

Le CO organise des installations pour travailler, se réunir, entreposer et se rassembler: secrétariat de course, réunion des chefs d'équipe, présentations (y compris les récompenses), chronométrage, départ, parcours, arrivée. Le CO organise des services comprenant la nourriture et les boissons, l'hébergement et le transport. Les installations et services pour les concurrents, les entraîneurs, le personnel de course, les spectateurs, la presse, les photographes et les vidéastes sont également pris en compte.

Le CO communique avec les équipes, le personnel de soutien et la presse, et gère les relations avec l'organisme de gouvernance et les commanditaires.

Le CO gère l'équipement et les fournitures pour la compétition, notamment:

- Dossards des concurrents
- Prix
- Accréditation
- Billets de remontée
- Ordinateur
- Imprimante/photocopieur
- Papeterie: Cartes de juge de porte, cartes de tirage, papier, rouleau de papier thermique, feuilles de papier, etc.
- Fournitures: crayons, tablettes, feuilles imperméables, encre, etc.

2.3. DURANT LA COMPÉTITION

Le CO gère les communications externes, les installations, les services et les fournitures tout au long de la compétition.



Officiels alpins

FONCTIONNEMENT

2.4. AVANT LA COURSE

2.4.1. Avis de course

Le CO publie l'avis de course⁷ qui est une annonce d'information sur l'événement à venir. Consultez le *RIS 213*.

Tableau 23 Information sur l'avis de course

Compétition	Date, endroit
Course(s)	Information technique, heure de début, remises de prix, officiels
	Tableau d'affichage, réclamation, secrétariat, officiels
Enregistrement	Admissibilité, inscription, paiement, date limite, accréditation, distribution des dossards
Réunion des entraîneurs	Date et heure, endroit, sur place / en ligne
Administration	Tableau d'affichage, réclamation, bureau du secrétariat, officiels
Autre	Bénévoles, directions, stationnement, vestiaire, n & b, info sur la station, billets, hébergement

2.4.1.1. Reports / annulations / modifications

214.3 Tous reports ou annulations de compétitions ainsi que les modifications de programme devront être immédiatement communiqués par téléphone, courriel (email) ou télécopie à la FIS, à toutes les associations invitées ou engagées, ainsi qu'au DT désigné. Les avancements de dates sont à autoriser spécialement par la FIS.

2.4.2. Enregistrement

2.4.2.1. Inscription

Pour inscrire un athlète, les inscriptions sont soumises par le capitaine de l'équipe avant la date limite indiquée sur l'avis de course. Chaque inscription à la course comprend des informations sur les entraîneurs, le personnel et des informations pour chaque concurrent:

- carte FIS ou nationale active ou autre admissibilité annoncée sur l'avis de course
- nom et prénom tels qu'ils apparaissent sur la carte fis ou nationale
- genre
- année de naissance
- équipe
- classement ou quota le cas échéant

Consultez le *RIS 215*.

2.4.2.2. Paiement

L'avis de course contient des informations sur le paiement et les personnes à contacter pour toute question.

Pour terminer l'enregistrement, confirmez que chaque concurrent inscrit est admissible: une carte active ou une autre condition d'admissibilité, le sexe et l'année de naissance appropriés pour la course, le classement ou le quota approprié le cas échéant, et payé en totalité.

⁷ Le RIS fait référence à l'avis de course en tant que programme; dans ce manuel, le programme désigne le programme quotidien.



2.4.3. Préparation du tirage au sort

Le tirage au sort détermine l'ordre de départ et les numéros de dossard attribués aux concurrents.

Tâches du Jury

601.4.6.2 *Au point de vue de l'organisation, essentiellement par:*

- *regroupement des concurrents pour le tirage au sort,*
- *regroupement des concurrents sans points FIS et selon les principes définis...*

WPAS 412.2 *Ordre de départ par catégorie:*

L'ordre de départ: déficience visuelle – ski debout – ski assis

Si la formule utilisée pour le tirage au sort implique de classer les concurrents par points FIS ou nationaux, utilisez la liste de points FIS ou nationale en vigueur de la discipline alpine pour confirmer les points de chaque concurrent.

Les délais de rédaction et la validité des listes sont publiés sur le site web de la FIS à l'adresse: fis-ski.com > [Alpine](#) > [FIS Points Printing Deadlines for the FIS Points List](#). La liste des points FIS est publiée toutes les deux semaines. Consultez le document [Rules for the FIS Alpine Points](#).

La liste nationale de points est publiée tous les mardis à 23:00 HNR. Consultez le site web AlpinePoints.ca.

Il y a aussi des points Nor-Am et des points Coupe du Monde qui sont utilisés pour le classement des athlètes participant aux événements Nor-Am ou Coupe du Monde.

Pour un tirage assisté par ordinateur, entrez les données de toutes les inscriptions enregistrées dans le logiciel.

Pour un tirage manuel, préparez:

- cartons de tirage
- tableau de tirage pour y placer les cartons
- deux jeux de numéros, contenant
- numéros pour le tirage des concurrents à étoile⁸ (GS SG DH)

NOM, Prénom
carte <i>points dans la discipline</i>
équipe <i>classement/quota</i>

Consultez le *RIS 621.2*.

⁸ *snow seed* en anglais. Voir art. RIS 621.10



Officiels alpins

FONCTIONNEMENT

2.4.3.1. Méthode de tirage

2.4.3.1.1. Tirage des 15 meilleurs

Pour effectuer le tirage au sort des 15 meilleurs:

- classez les concurrents par ordre de leurs points dans la discipline;
- tirez au sort le premier groupe: les 15 meilleurs classés,
 - s'il y a égalité en 15e position, ajoutez tous les concurrents ex aequo dans le premier groupe,
 - lorsqu'il y a un écart de points important, le Jury peut décider de réduire le premier groupe;
- tous les autres concurrents partiront dans l'ordre de leurs points;
- tirez au sort l'ordre de départ de tout groupe de concurrents ex aequo.

2.4.3.1.2. Autre méthode de tirage

Consultez les règlements de l'OPTS. Par exemple:

- tirage au sort de tous les concurrents;
- tirage au sort par classement / quota / groupe d'âge.

Il y a des règles particulières pour les coupes continentales (Nor-Am) et pour la Coupe du Monde.

2.4.3.1.3. Parallèle

1230.1.1 Course de qualification:

Tous les parallèles doivent avoir une course de qualification pour tous les concurrents éligibles. L'ordre de départ pour la course de qualification sera déterminé par les points FIS. Les Coupes (WC, COC) peuvent établir un ordre de départ particulier.

2.4.3.2. Conditions exceptionnelles (GS SG DH)

Une fois le tirage au sort régulier terminé et en tenant compte des prévisions météorologiques, le Jury décide s'il convient de nommer un groupe de coureurs dit "à étoile". Les coureurs à étoile (*snow seed* en anglais) sont un groupe d'au moins six (6) concurrents tirés au sort parmi les derniers 20% de l'ordre de départ.

Lors de l'inspection du Jury, le Jury décide d'envoyer ou non le groupe de concurrents à étoile avant le premier concurrent dans l'ordre de départ (les coureurs à étoiles partiront dans l'ordre inverse de leur numéro de dossard) et avise les chefs d'équipe avant l'inspection des athlètes. Consultez le *RIS 621.10*.



2.4.4. Programme

Le programme est un horaire quotidien, qui est confirmé à la réunion des entraîneurs. Les sections du programme comprennent:

- information sur la compétition
- information d'avant course: ouverture des remontées, piste d'échauffement
- information au Jury: cueillette des radios, inspection du Jury, membres du Jury
- traceurs
- horaire de la course
- intervalle de départ et de dérapage
- drapeau jaune et intermédiaire le cas échéant
- remise des prix
- prochaine réunion des entraîneurs et traceurs
- information supplémentaire transmise par le CO

Voir l'[exemple de PROGRAMME](#).

2.4.5. Réunion des chefs d'équipes (RCE)

La réunion des chefs d'équipes (RCE) a lieu avant la course, tel qu'indiqué dans l'avis de course.

604.3 Réunion des chefs d'équipes et tirage au sort

Conformément aux articles 213.4 et 216 du RIS, l'heure et le lieu de la première réunion des chefs d'équipes et du tirage au sort de l'ordre des départs doit figurer dans le programme. Une réunion effective physique ou à distance des chefs d'équipes, du Jury et des officiels de la compétition est partie intégrante de celle-ci. Elle est justifiée par la communication indispensable des décisions du Jury, des informations, indications et consignes du Comité d'Organisation, au titre de la prévention des incidents de toutes natures et de la responsabilité individuelle prévue par les articles 216 et 217 du RIS.

La RCE est dirigée par le directeur d'épreuve. Le Jury et le CO communiquent avec toutes les équipes. Les chefs d'équipe assistent et signent la feuille de présence du RCE préparée par l'AE. Les traceurs assistent pour entendre les rapports concernant la piste. Le RA rédige un compte rendu de la réunion.

2.4.5.1. Le tirage

Le Jury décide d'utiliser un tirage au sort assisté par ordinateur ou manuel.

621.9 Le Jury peut autoriser un tirage au sort par ordinateur. Un représentant de chaque nation devra signer l'inscription d'équipe lors de la séance des chefs d'équipe. Ceci avant le tirage au sort par ordinateur.

Le tirage au sort est supervisé par l'arbitre. Les chefs d'équipe représentent les concurrents lors du tirage au sort. Les chefs d'équipe confirment l'inscription de l'équipe, en retirant tous les concurrents qui ne participeront pas et en ajoutant les athlètes (correctement enregistrés) qui sont absents de la liste. Les concurrents qui ne sont pas représentés par un entraîneur au tirage au sort peuvent confirmer leur participation au CO par téléphone ou par courriel avant le RCE. Une méthode pour confirmer l'inscription de l'équipe consiste à demander aux chefs d'équipe de confirmer verbalement (oui / retirer (*pull*) / ajouter) chaque



Officiels alpins

FONCTIONNEMENT

concurrent pendant que l'arbitre appelle le tableau (lit le nom des concurrents dans l'ordre des points).

L'ordre du jour de la RCE comprend:

1. Présentation du Jury
2. Appel des équipes
3. Le tirage
 - a. Confirmation des inscriptions et classement, le cas échéant
 - b. Supervision du tirage par l'arbitre → Liste de départ
4. Nomination des traceurs
5. Ratification des ouvriers
6. Informations pour les réclamations: affichage du rapport de l'arbitre, soumission de la réclamation et frais
7. Liste de départ pour la 2^e manche
8. Compte rendu du CO, du DT et du Jury
9. Plan médical
10. Confirmation du programme: discussion sur la météo, les remontées, l'utilisation des pistes pour l'échauffement, l'entraînement, la piste, la préparation du parcours, l'inspection, l'intervalle de départ, les drapeaux, les intermédiaires, le démantèlement et toute autre question des chefs d'équipe → Programme
11. Administration
 - a. Accréditation, billets, dossards
 - b. Information sur la station de ski
 - c. Prochaine rencontre RCE

Les éléments suivants sont confirmés à la fin du RCE:

1. Membres du Jury
2. Traceurs
3. Ouvriers de piste
4. Concurrents

Les documents disponibles à la fin du RCE sont:

1. Plan médical
2. Programme
3. Liste de départ de la 1^{ère} manche

Consultez le *RIS 216, 217, 601, 621*.



2.4.6. Mise en place

2.4.6.1. La piste

Préparez la piste, ce qui peut inclure:

- Enlever la neige fraîche
- Vérifier les filets déjà installés
 - S'assurer que l'installation est conforme aux instructions du fabricant
 - Vérifier la tension, la glace, les torsions, la profondeur, la hauteur – ajuster au besoin
 - Descendre la base des filets
 - Dégager la neige ou la glace
- Installer les filets requis
- Vérifier les cousins déjà installés
- Installer les coussins requis
- Configurer les entrées et sorties de la piste
- Épandre le produit de durcissement selon les instructions du Jury, le cas échéant

Pour une pente dégagée, stockez l'équipement et les pièces de rechange près du départ. Si l'équipement ou les pièces de rechange doivent demeurer sur la piste, ils doivent être soit tenu en main, dans un étui ou dans un sac à dos. Les articles déposés doivent être déposés derrière le filet et non ancrés dans la neige sur la piste. Les fournitures peuvent inclure:

- Réserve de piquets, de banderoles et de coins
- B-net
- Perceuses, pelles, pelles-traineaux, râteaux
- Vaporisateur et colorant
- Produits chimiques, eau

2.4.6.2. Aire de départ

L'assistant de départ coordonne l'entrée de la zone de départ à partir du corral de départ, une zone fermée où les entraîneurs peuvent s'occuper des concurrents en attente sans nuire ou être dérangés.

La zone de départ est réservée et aménagée pour le concurrent, un entraîneur et les officiels de départ: le juge au départ, le préposé au départ et le chronométrateur de départ (et un assistant pour écrire les horodatages, si nécessaire). Le départ est de niveau afin que les concurrents puissent se tenir détendus sur la ligne de départ. La rampe permet à l'athlète d'atteindre rapidement sa pleine vitesse après avoir quitté le portillon. Si possible, installez un abri contre les intempéries.

Le piquet de support du portillon de départ est solidement fixé et ne peut en aucun cas bouger. Le portillon de départ est fixé au poteau sans possibilité de rotation ou de mouvement d'aucune façon. La position du portillon de départ est marquée, afin qu'un remplacement du même type puisse être installé au même endroit si nécessaire. Le portillon de départ est connecté aux unités de chronométrage avec un câble. Utilisez une décharge de traction, un enterrement ou une fixation au poteau pour protéger le câble.



Officiels alpins

FONCTIONNEMENT

La largeur entre les poteaux est de 50 à 80 cm. La baguette de départ est placée à une hauteur permettant aux athlètes de la frapper sous le genou, environ de 30 à 50 cm du sol. Les plaques de départ sont devant les poteaux sur la rampe.

Pour les courses para-alpines, la largeur est de 80 cm. La baguette est installée à 40 cm pour les athlètes debout et à 80 cm pour les athlètes assis. Il est recommandé d'utiliser des poteaux d'au moins 90 cm de hauteur. Des plaques de départ supplémentaires pour les skieurs assis sont placées derrière les poteaux de départ sur la surface à niveau du départ. Pour les athlètes avec un handicap visuel, le guide ne franchit pas le portillon, il utilise une zone aménagée d'au minimum un mètre de chaque côté du départ.

Consultez les *RIS 613.1*, *613.2*, *FIS Timing Booklet* et *WPAS Start Manual*.

Figure 21 Portillon de départ

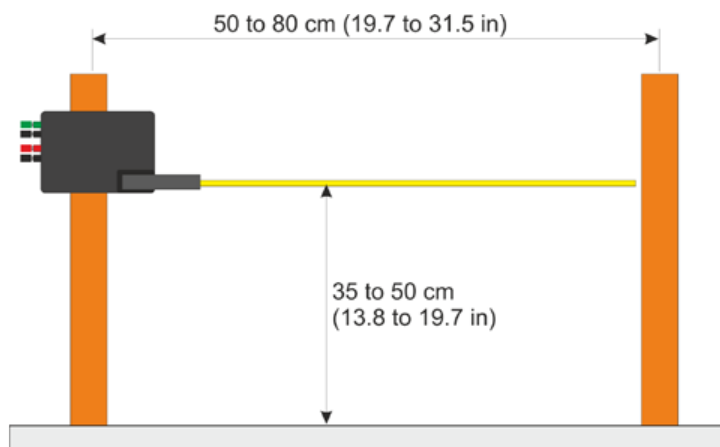


Figure 22 Installation de départ para-alpin

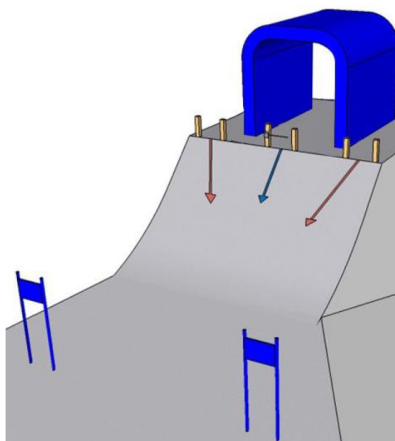


Tableau 24 Équipement au départ

Portillon, baguette, fixation	2 piquets 4x4	pelle	ruban mesure	perceuse
Casque d'écoute, amplificateur	tarière à glace	râteau	niveau	filet
fils, piquets, ruban électrique	plaques			



2.4.6.3. Aire d'arrivée

La ligne d'arrivée est clairement marquée avec une substance colorante. Les coussins devant les cellules d'arrivée protègent le concurrent des poteaux. Entaillez les poteaux au niveau de la neige pour qu'ils se cassent proprement si le poteau est frappé. Ayez des piquets de bois de rechange pour le remplacement. Les photocellules sont placées en aval du poteau. Les photocellules sont reliées aux unités de chronométrage par câble. Utilisez une décharge de traction, un enterrement ou une fixation aux poteaux pour protéger le câble. Consultez le document *FIS Timing Booklet*.

L'aire d'arrivée est une large zone clôturée en pente douce avec une sortie dégagée permettant à l'athlète de s'arrêter de manière contrôlée après avoir franchi la ligne d'arrivée. Consultez le *RIS 615.1, 615.2*.

L'aire d'arrivée d'une épreuve alpine parallèle est visuellement divisée de façon symétrique pour garder les concurrents séparés après avoir franchi la ligne d'arrivée. Consultez le *RIS 1227*.

Figure 23 Photocellules à l'arrivée

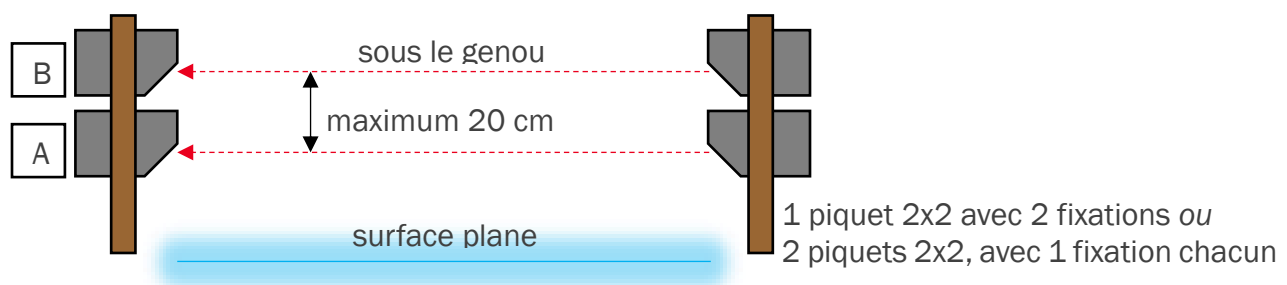


Figure 24 Coupe des piquets d'arrivée

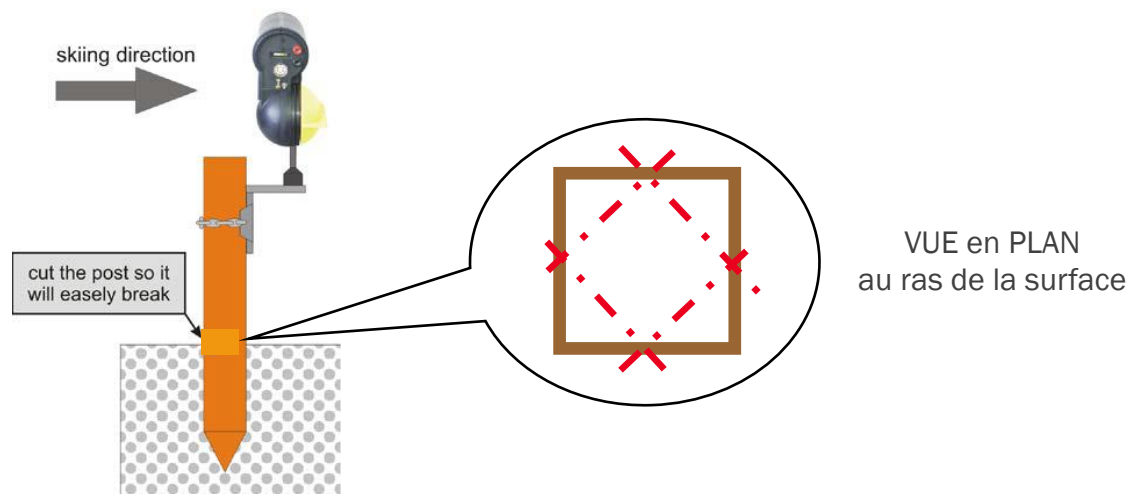


Tableau 25 Largeur minimum de l'arrivée

Technique SL GS	10 m
Vitesse SG DH	15 m
PAR	8 m/côté



Officiels alpins

FONCTIONNEMENT

Tableau 26 Équipement à l'arrivée

Photocellules, fixations	2 ou 4 piquets 2x2	pelle	ruban à mesurer	perceuse
fils, piquet, ruban électrique		râteau	niveau	filet

2.4.6.4. Chronométrage

Vérifiez que les chronomètres électroniques fonctionnent: fonctions de chronométrage, toutes les connexions vers imprimantes, portillon de départ, photocellules, intermédiaires le cas échéant, logiciel de chronométrage et tableau d'affichage. Certains logiciels de chronométrage transmettent également le chronométrage en direct sur un site Web.

Vérifiez que les appareils de chronométrage manuel fonctionnent: les chronomètres se déclenchent correctement à la main et fonctionnent avec l'imprimante le cas échéant.

Synchronisez le plus près possible du départ programmé de la première descente. Utilisez une impulsion électrique provenant d'une seule source pour synchroniser les deux systèmes A et B et, si possible, les autres chronomètres avec la même heure du jour locale (ToD). Le Conseil national de recherches du Canada nrc.canada.ca/fr/horloge-web et le *National Institute of Standards and Technology's* time.gov sont des sites Web d'horloge atomique.

Les deux appareils de chronométrage manuel sont synchronisés sur le même ToD que les systèmes électroniques. Si possible, utilisez la même impulsion électrique provenant d'une seule source pour les synchroniser.

Pour les courses avec un intervalle de départ fixe, si vous utilisez une horloge de départ, synchronisez-la à la même heure ToD que les systèmes de chronométrage électroniques. Si possible, utilisez la même impulsion électrique d'une seule source pour synchroniser l'horloge de départ.

Une minute après l'impulsion de synchronisation, déclenchez une autre impulsion électrique à partir d'une source unique. Comparez les horodatages sur toutes les unités de chronométrage. La différence autorisée est de 1 / 1000e de seconde (0,001). Si la différence est supérieure, resynchronisez. Consultez les *RIS 611.2.1, 611.2.2, et FIS Timing Booklet*.



2.5. DURANT LA COURSE

2.5.1. Décision du Jury

601.4 Le Jury Le Jury est responsable pour le déroulement technique de la compétition dans la zone de compétition délimitée. ...

601.4.6 Tâches du Jury Le Jury contrôle le déroulement réglementaire de l'ensemble de la compétition, y compris l'entraînement officiel.

601.4.7 Questions non définies par les règlements Le Jury statue sur toutes les questions qui ne sont pas définies par les règlements.

601.4.4.1 Les membres désignés du Jury se réunissent une première fois avant la première séance des Chefs d'Équipes.

601.4.4.2 La fonction du Jury débute avec la première réunion et prend fin - s'il n'y a pas de réclamations - à la fin du délai de réclamation, mais au plus tard après liquidation de toutes les réclamations déposées.

Les tâches du Jury (art. RIS 601.4.6) comprennent les éléments de compétition qui sont:

- techniques ([traçage](#), [Inspection par le Jury](#), [ouvreurs](#), [intervalle de départ](#), juge de porte)
- organisationnels ([préparation du tirage](#), [inspection par le Jury](#), [arrêt de la course](#), [reprise de parcours](#), [fin de manche](#))
- disciplinaires ([disqualification](#), [sanction](#), [pénalité](#), [réclamation](#))

Le Jury... (ses fonctions)

601.4.6.3 Au point de vue disciplinaire essentiellement par:

- décision au sujet de la proposition du Délégué Technique ou un membre du Jury d'exclure un concurrent pour manque de condition physique et technique,
- contrôle du respect des prescriptions concernant la publicité et l'équipement dans l'aire de compétition,
- limitation du quota des officiels, des techniciens et personnel médical pour l'accès sur la piste de compétition,
- prononciation des sanctions,
- décision concernant les réclamations,
- publication de consignes spéciales pendant toute la manifestation.

2.5.1.1. Procédure normale

646.3 Lors de la prise de décision concernant une réclamation, seuls les membres du Jury seront présents. Le DT préside les débats. Un procès-verbal des délibérations est à établir et à signer par tous les membres du Jury. La décision devra recueillir la majorité des voix des personnes ayant droit de vote et non seulement des membres présents du Jury. En cas d'égalité de voix, celle du DT est prépondérante.

Le principe de la libre appréciation de la preuve doit dominer. Les dispositions servant de base à la décision sont à appliquer et à interpréter loyalement dans une procédure sportive et correcte tout en considérant le maintien de la discipline.

Consultez le document Memorandum for the Technical Delegate.

Tableau 27 Procédure normale du Jury

SE SOUVENIR sécurité et impartialité



Officiels alpins

FONCTIONNEMENT

- | | |
|---------------|--|
| 1. ÉTABLIR | les faits |
| 2. DÉTERMINER | si la situation implique des problèmes juridiques ou éthiques |
| 3. IDENTIFIER | les options et les conséquences possibles |
| 4. ÉVALUER | les options |
| 5. CHOISIR | la meilleure option |
| 6. APPLIQUER | la décision |
| 7. DOCUMENTER | (1) infraction aux règles / instructions (2) faits (3) décision (4) pénalité si nécessaire |

Le DT préside le Jury. Chaque membre du Jury dispose d'une voix. Les décisions du Jury sont prises à la majorité simple. En cas d'égalité, le DT a la voix prépondérante. Les procès-verbaux des décisions du Jury sont enregistrés par l'AE et signés par chaque membre du Jury. Consultez le RIS 601.4.5.

601.4.5.7 En cas d'urgence pendant la phase préparatoire ou pendant la compétition, chaque membre du Jury a le droit de prendre des décisions qui, en vertu des règlements, sont de la compétence du Jury. Ces décisions seront toujours prises sous réserve et avec obligation de les faire confirmer dans les plus brefs délais par le Jury.

224.1 Compétence du Jury

Le Jury est compétent pour prononcer des sanctions selon les règles ci-dessus à la majorité simple des voix. En cas d'égalité de voix, celle du Président est prépondérante.

224.2 Pendant l'entraînement et la compétition, chaque membre du Jury avec droit de vote est habilité à prononcer un avertissement verbal et à retirer l'accréditation pour la manifestation concernée aux personnes se trouvant à l'intérieur de la zone de compétition.

224.5 Toute personne témoin d'un délit présumé est tenue de témoigner lors de l'audience relative et le Jury est tenu de prendre en considération toute preuve pertinente.

224.9 La peine doit être adaptée au délit. La mesure de toute peine infligée par le Jury doit prendre en considération toute circonstance atténuante ou aggravante.

640.3 Toutes les décisions du Jury sont définitives, sauf les réclamations telles que décrites à l'art. 641, et celles contre lesquelles un recours selon art. 647.1.1 est possible.

646.4 La décision est à publier au tableau officiel d'affichage immédiatement après le vote avec indication de l'heure d'affichage.

640.2 Un Jury peut uniquement revenir sur une décision si de nouvelles preuves en rapport avec la version originale sont apportées.

2.5.1.2. Procès-verbal des décisions du Jury

224.8 Les décisions du Jury seront enregistrées par écrit et doivent contenir:

224.8.1 description du délit présumé

224.8.2 preuve(s) du délit

224.8.3 règles ou directives du Jury qui ont été violées

224.8.4 sanction prononcée.

2.5.2. Canal de communication du Jury

Les messages transmis sur la fréquence du Jury sont brefs, claires et nets. Limitez au minimum la conversation sur le canal du Jury. Ceux qui syntonisent cette fréquence écoutent attentivement toutes les communications et répondent rapidement si nécessaire. N'utilisez pas de sigle (par exemple DNS, DNF), car les lettres sont plus difficiles à distinguer. Utilisez

Officiels alpins

FONCTIONNEMENT



un alphabet radio si nécessaire. L'utilisation de mots de procédure cohérents peut aider à la compréhension.

Les personnes qui syntonisent le canal du Jury sont:

- Membres du Jury: DT, directeur d'épreuve (DE), arbitre, arbitre assistant (vitesse)
- Conseillers du Jury: juge au départ, juge à l'arrivée
- Conseillers supplémentaires le cas échéant: observateur du Jury, drapeau jaune
- Chef de piste
- Chief du chronométrage
- Secrétaire d'épreuve

Tableau 28 Lexique utilisé par le Jury

	Procédure	Annoncé par:	Message d'appel	Réponse de	Réponse attendue
1	Piste dégagée	DE	« Piste dégagée » ou familièrement: “Clear course” de bas en haut / “Clear course” de haut en bas	Resp. de sections (dans l'ordre)	Section dégagée <u>ou</u> « Section clear »
2	Début de manche SL	DE	Départ 1 ^{er} coureur	Juge au départ	Compris, # au départ
3	Début de manche en GS, SG DH	DE	Départ 1 ^{er} coureur au prochain intervalle	Juge au départ	Compris, départ # au prochain intervalle dans # secondes
4	Reprendre la course SL	DE	Envoyez le prochain coureur	Juge au départ	Compris, départ #
5	Reprendre la course GS SG DH	DE	Envoyez un coureur au prochain intervalle	Juge au départ	Compris, départ # au prochain intervalle dans # secondes
6	En piste ⁹	Juge au départ	# en piste	-	
7	En piste pour reprise	Juge au départ	# en piste pour reprise		
8	Absence (<i>Did Not Start</i>)	Juge au départ	# absent, # en piste	-	
9	Dossard de réserve	Juge au départ	# en piste, portant le dossard #	-	
10	Abandon (<i>Did Not Finish</i>)	Jury+	# abandon / <i>will not finish</i>	Chronométreur	Compris, # abandon
11	Sauter un intervalle	Jury+	Sauter # intervalle(s)	Juge au départ / Chronométrage	Compris, saute # intervalle(s) ...on repart dans 10 seconds
12	Arrêter la course	Jury+	START STOP	Juge au départ	START STOP confirmé # en piste # retenu au départ
13	Drapeau jaune	Jury+	Drapeau jaune (#)	Yellow Flag	Drapeau jaune confirmé... # retenu au drapeau (#)
14	Fin de manche	DE	Piste fermée (<i>course is closed</i>)	-	
15	Confirmation	Tous	Affirmatif / Compris, <i>redites le msg</i>	-	
16	Refus	Tous	Négatif	-	

⁹ À la demande du Jury – considérez les concurrents à annoncer, par ex. 1^{er}, 1^{er} après une reprise, avant-dernier, dernier.



Officiels alpins

FONCTIONNEMENT

2.5.3. Pénalité et sanction

Le Jury peut sanctionner toute personne accréditée par le CO, y compris les concurrents, les entraîneurs ou l'équipe de course. Le Jury peut également sanctionner une personne non accréditée qui se trouve dans les limites de la compétition. Voyez la [procédure](#). Consultez le RIS 223.2.1.

2.5.3.1. Directives procédurales

224.3 Sanctions collectives Lorsque plusieurs personnes se rendent coupables de la même faute et dans les mêmes conditions, le Jury peut prononcer à leur encontre une sanction collective. Les personnes concernées ainsi que les sanctions prononcées à l'encontre de chacune de ces personnes sont à consigner nominativement dans la décision écrite de sanction. La notification sera adressée à chacune des personnes concernées par la sanction.

224.4 Échéance La poursuite disciplinaire d'une personne est irrecevable si la procédure de sanction n'a pas été engagée dans un délai d'au maximum 72 heures après l'infraction.

224.6 Le Jury peut confisquer les objets suspectés de manipulation contre les règles relatives à l'équipement.

224.7 Avant de prononcer la sanction (sauf en cas d'avertissement ou de retrait de l'accréditation selon art. 223.5 et 224.2) l'accusé doit avoir la possibilité de se défendre verbalement ou par écrit.

2.5.3.2. Fautes sanctionnables

223.1.1 Une sanction peut être infligée ou une amende imposée dans le cas des comportements suivants:

- la violation ou le non-respect des règles de compétition ou
- l'inobservation des directives du Jury, ou de membres individuels du Jury conformément à 224.2 ou
- un comportement antisportif

223.1.2 Le comportement suivant sera également considéré comme un délit:

- tenter de commettre un délit
- faire commettre un délit par quelqu'un d'autre
- conseiller à quelqu'un d'autre de commettre un délit

223.1.3 Pour déterminer si tel ou tel comportement constitue un délit, les faits suivants doivent être pris en considération:

- si le comportement était intentionnel ou pas
- si le comportement résultait d'un cas d'urgence

Officiels alpins

FONCTIONNEMENT



2.5.3.3. Infractions entraînant une disqualification (DSQ)

Quatre infractions qui entraînent une disqualification:

Tableau 29 DSQ – consultez le RIS 629

RIS	DSQ
629.1	il participe à une compétition sous de fausses déclarations
629.2	il met sciemment en danger la sécurité de personnes ou de biens, ou est responsable de blessures ou de dommage auprès de tiers
629.3	il ne passe pas correctement une porte
	Il ne prend pas le départ dans les délais définis

2.5.3.4. Infractions sanctionnables

Une infraction est reconnue par le Jury en particulier lorsqu'un concurrent:

628.1 ne respecte pas les règles concernant la publicité sur les vêtements de compétition (art. 207.)

628.2 modifie illicitement le dossard (art. 606.1)

628.3 n'emmène pas son dossard ou ne le porte pas selon les règles en vigueur (art. 606.1, 614.3)

628.4 passe dans les portes durant la reconnaissance ou s'il effectue des virages parallèles aux portes du tracé, ou ne respecte pas les règles de reconnaissance du tracé par les concurrents 614.3)

628.5 ne se présente pas à temps au départ ou commet un faux départ (art. 613.6, 613.7, 805.3.1, 805.4, 1226.3)

628.6 ne respecte pas les règles de départ ou s'il s'élance autrement que prescrit (art. 613.3)

628.7 demande indûment une répétition de parcours (art. 623.3.2)

628.8 continue sa course après avoir manqué une porte ou après un arrêt complet ou a enfreint la règle concernant la perte d'un ski (art. 614.2.2, 614.2.3, 614.2.4)

628.9 ne passe pas correctement la ligne d'arrivée (art. 615.3)

628.10 ne quitte pas la sortie officielle avec l'ensemble de l'équipement utilisé pendant la compétition (art. 615.1.6).

628.11 emmène ses skis à des cérémonies officielles (art. 206.6)

628.12 reçoit de l'aide extérieure pendant une compétition (art. 661.3)

628.13 il porte des noms ou symboles obscènes sur ses vêtements et équipement de compétition (art. 207.1) ou s'il se comporte de manière antisportive dans le secteur du départ (art. 205.5, 223.1.1)

628.14 Lorsqu'un concurrent a effectivement pris le départ à une compétition et que le Jury constate une infraction à la règle de l'art. 627.



Officiels alpins

FONCTIONNEMENT

2.5.3.5. Pénalité

224.9 La peine doit être adaptée au délit. La mesure de toute peine infligée par le Jury doit prendre en considération toute circonstance atténuante ou aggravante.

223.3.1 Toute personne coupable d'un délit peut être soumise aux peines suivantes:

- avertissement (écrit ou verbal)
- retrait de l'accréditation
- refus de l'accréditation
- amende ne dépassant pas les 100'000.- CHF
- pénalité en temps

223.3.2 Tout concurrent participant peut, en plus, être soumis aux peines suivantes:

- disqualification
- rétrogradation dans l'ordre de départ
- perte des prix et primes en faveur de l'organisateur
- interdiction de participation aux manifestations de la FIS

223.3.3 Un concurrent doit seulement être disqualifié si l'infraction lui procure un avantage pour son résultat final, à moins que les règlements ne statuent différemment dans un cas particulier.

223.4 Un Jury peut infliger les sanctions décrites dans les art. 223.3.1 et 223.3.2 mais il ne peut pas infliger une amende de plus de 5'000.- CHF ou suspendre un concurrent au-delà du bloc de courses de la compétition FIS concernée.

2.5.3.6. Documentation des peines

223.8 Les disqualifications sont à faire figurer dans le procès-verbal de l'arbitre et / ou dans le rapport du Délégué Technique.

223.9 Toute sanction doit être mentionnée dans le rapport du Délégué Technique.

2.5.3.7. Avis verbal d'une sanction

223.5 Décisions de sanctions pouvant être prononcées verbalement (de vive voix):

- avertissement
- retrait de l'accréditation pour la manifestation concernée aux personnes non accréditées par une Association Nationale de Ski
- retrait de l'accréditation pour la manifestation concernée aux personnes titulaires d'une accréditation FIS
- refus de l'accréditation à la compétition concernée aux personnes sans accréditation se trouvant dans la zone de compétition ou dans tout autre endroit en rapport avec la compétition.

2.5.3.8. Avis écrit d'une sanction

223.6 Décisions de sanctions devant être prononcées par écrit:

- amendes
- disqualifications
- rétrogradation dans l'ordre de départ
- suspension
- retrait de l'accréditation aux personnes accréditées par une Association Nationale de Ski
- retrait de l'accréditation aux personnes titulaires d'une accréditation FIS

223.7 Les sanctions prononcées par écrit sont à notifier à l'intéressé (s'il n'est pas concurrent), à son Association Nationale de Ski et à la FIS.



2.6. AVANT UNE MANCHE

2.6.1. Traçage

Tâches du Jury 601.4.6.1 *Au point de vue technique essentiellement par: ...*

- nomination des traceurs,
- détermination de l'heure de traçage,
- contrôle du travail des traceurs, ...

603.3.1 *Le travail du traceur est supervisé par le Jury.*

603.7.6 *Le traçage est uniquement l'affaire du traceur. Il est responsable du respect des dispositions du RIS et peut être conseillé par les membres du Jury et, en Descente et en Super-G, par le conseiller technique si celui-ci est présent.*

Le traçage (selon RIS 603.7, 615.1.2):

- est conforme aux règles
- respecte
 - topographie du site
 - couverture de neige
 - capacité des concurrents
 - mesures de sécurité
 - préparation de la piste
- considère le contrôle de la vitesse
- dirige les concurrents vers l'arrivée sur une ligne naturelle adaptée au terrain
- est complété à temps pour l'inspection par les athlètes.

603.7.5 *Les traceurs devraient éviter un trop grand écart entre les meilleurs temps des deux manches en Slalom et Slalom Géant.*

Les combinaisons verticales permettent de varier le rythme du parcours et de déplacer la ligne.

Pour chaque type de compétition alpine, consultez les sections suivantes du RIS:

- SL RIS 802, 803
- GS RIS 902
- SG RIS 1003
- DH RIS 703
- PAR RIS 1224, 1225



Officiels alpins FONCTIONNEMENT

2.6.2. Marquage au sol (colorant)

614.1.2.4 Marquage de la piste et du terrain

En descente et en Super-G, la piste peut être marquée avec:

- sur le côté intérieur et/ou extérieur de la ligne de course avant et après une porte*
- aiguilles de pin, branches hachées ou matériel de marquage similaire répandu sur la piste et/ou*
- colorant utilisé verticalement de porte à porte ainsi qu'horizontalement en travers de la piste, notamment aux approches de sauts ou pour indiquer des changements de terrain, etc.*



2.6.3. Inspection par le Jury

Tâches du Jury 601.4.6.1 Au point de vue technique essentiellement par:

- contrôle de la piste de compétition et des tracés,
- contrôle des conditions d'enneigement de la piste,
- contrôle de la préparation de la piste,
- autorisation de l'utilisation de durcisseurs de neige et de produits chimiques,
- contrôle des barrières et clôtures,
- contrôle du départ, de l'arrivée et de l'aire d'arrivée,
- contrôle du service sanitaire...
- contrôle par sondage des banderoles,
- autorisation ou interdiction d'accès aux pistes de compétition pour l'entraînement compte tenu des préparatifs techniques et des conditions atmosphériques,
- désignation du mode de reconnaissance du tracé par les compétiteurs,
- inspection de la piste par le Jury avant la compétition...

En descente:

- détermination de reconnaissances supplémentaires par les compétiteurs en cas de conditions météorologiques particulières,
 - réduction de l'entraînement officiel,
 - position des drapeaux jaunes,
 - contrôle des portes mises en place,
 - modification de la position et enlèvement de portes ou mise en place de portes supplémentaires, au cas où les enseignements recueillis durant l'entraînement le justifient.
- En cas de changements significatifs, les concurrents devront pouvoir faire au moins encore une descente d'entraînement sur la piste.

Tâches du Jury 601.4.6.2 Au point de vue de l'organisation, essentiellement par: ...

- annulation de la compétition (avant l'épreuve), dès lors que:
 - la couche de neige sur la piste est insuffisante,
 - les mesures prises divergent fondamentalement et sans raison du rapport du conseiller technique,
 - l'organisation du service de secours et service sanitaire est insuffisante ou inexistante,
 - l'organisation du service d'ordre est insuffisante,
- réduction de la longueur de la piste, dès lors que les conditions d'enneigement ou le temps rendent cette mesure indispensable...

Tâches du Jury 601.4.6.1 Au point de vue technique essentiellement par: ...

- modification de l'ordre de départ compte tenu des conditions de piste et de situations exceptionnelles... (voir [conditions exceptionnelles](#))

614.3.1 Jury inspection Le jour de la course, le Jury inspecte la piste et doit ensuite confirmer le programme pour la journée. Les chefs d'équipes peuvent accompagner le Jury.

2.6.4. Reconnaissance du parcours

Le Jury donne les instructions pour l'inspection des athlètes lors de la réunion des chefs d'équipe. Après l'inspection du Jury, le Jury décide d'annoncer ou non d'autres instructions pour l'inspection des athlètes. Les athlètes doivent suivre les instructions du Jury concernant:



Officiels alpins

FONCTIONNEMENT

- le port de leur dossard
- les sections fermées
- le mode d'inspection

Les athlètes descendent lentement en respectant l'état du parcours.

L'inspection des athlètes a lieu pendant le temps indiqué sur le programme. Les athlètes ne peuvent pas accéder au parcours après l'heure de fermeture du parcours indiqué sur le programme. Le juge au départ ouvre et ferme l'accès au parcours, avec l'aide des bénévoles au besoin. Les athlètes doivent quitter le parcours à la fin de la période d'inspection.

Les athlètes examinent l'ensemble du parcours, incluant:

- aire de départ
- traçage
- aire d'arrivée
- sorties de piste (lors d'un abandon, l'athlète utilise la sortie de piste appropriée)
- position des drapeaux jaunes, le cas échéant

614.3.2 Reconnaissance par les concurrents *Après inspection du Jury et après que celui-ci en ait donné l'autorisation, la reconnaissance de la piste par les concurrents s'effectue normalement du haut en bas de la piste. La piste doit être prête pour la compétition dès le début de la reconnaissance et les concurrents ne devront pas être dérangés, pendant celle-ci, par des personnels d'entretien ou de préparation. Les concurrents sont autorisés à inspecter le tracé définitif skis aux pieds à côté de la ligne de course à vitesse réduite, ou bien en dérapage le long de la ligne de course. Il n'est pas permis de skier sur le tracé ou d'effectuer des courbes parallèlement à la ligne de course, même en dehors des portes. Les concurrents doivent être porteurs de leurs dossards. Ils doivent respecter les portions de piste ou de tracé fermés par des filets, cordelettes ou tous autres moyens physiques d'obstruction du passage. À la fin du temps imparti pour l'inspection, les concurrents doivent sortir de la piste de compétition. Ils ne sont pas autorisés à inspecter le tracé autrement que skis aux pieds.*

WPAS 1302.7 *Les concurrents ayant une déficience visuelle seront autorisés à commencer l'inspection du parcours dix (10) minutes avant les autres concurrents.*



2.6.5. Vérification

2.6.5.1. Fonctionnement des radios

Le responsable des radios s'assure que les radios reçoivent et émettent de tous les endroits sur la montagne. Chargez toutes les batteries incluant les batteries additionnelles et résolvez les avertissements de batterie faible avant le début de la course. Effectuer une vérification radio avec tout le monde sur la fréquence du Jury.

2.6.5.2. Équipe médicale

Le chef du service médical confirme que les services médicaux sont en place. Indiquez qui autorisera et coordonnera l'entrée des services médicaux sur la piste si on fait appel à eux. Confirmez que si le personnel médical quitte sa position, que ce soit pour une rotation ou en cas d'incident, du personnel de remplacement sera toujours en place pendant la course.

2.6.5.3. Juges de porte

Le chef des juges de porte confirmera que toutes les sections sont couvertes, que les juges de porte sont équipés et en position. Le chef des juges de porte attribue un section de portes à chaque juge de porte et vérifie leur position sur la piste.

2.6.5.4. Piste

Le chef de piste confirme que le parcours est prêt et que l'équipe de piste est en position.

2.6.5.5. Chronométrage

Le chef du chronométrage confirme que l'installation de chronométrage est prête et que toute l'équipe de chronométrage est en position:

- Portillon de départ et fils
- Photocellules et fils
- Système A, imprimante, ordinateur, affichage, logiciel, connexions, chronomètres, *live timing* le cas échéant
- Système B, imprimante, ordinateur, logiciel, connexions, chronomètres le cas échéant
- Chronomètre manuel au départ, chronomètreur au départ
- Chronomètre manuel à l'arrivée, chronomètreur à l'arrivée
- Préposé au départ (*starter*), assistant au départ (*caller*)

Le chef du chronométrage ou le juge au départ s'assure que les ouvreurs et les concurrents sont en position.



Officiels alpins

FONCTIONNEMENT

2.7. DURANT UNE MANCHE

2.7.1. Contrôle de la piste

La piste est contrôlée pour éviter toute interférence avec le concurrent. Les interférences peuvent inclure une intrusion physique sur la piste ou une distraction visuelle ou auditive.

Les entrées et sorties sur la piste sont contrôlées par le chef de piste et les officiels, selon les instructions du Jury. Les parcours peuvent être gelés, en particulier lors des courses de vitesse ou pour des lieux particuliers du parcours. Un gel de parcours signifie qu'il n'y a aucun mouvement sur la piste, à l'exception de l'équipe de dérapage ou de l'équipe de piste à la demande du Jury. L'entrée des premiers répondants pour assister à un incident est coordonnée par le Jury.

Les mouvements sur la piste sont autorisés seulement si nécessaire et sont réduits au minimum. Le moment et l'endroit du mouvement ne doivent pas gêner ni distraire un concurrent en course. Skiez le long du parcours à basse vitesse. Traversez le parcours dans la ligne la plus directe pour minimiser le temps sur la piste. Faites une pause lorsque le concurrent passe et déplacez-vous immédiatement après son passage pour tirer le meilleur parti de l'intervalle de départ avant l'arrivée du concurrent suivant. Les athlètes qui ont abandonné et qui quittent la piste doivent procéder de la même façon. Sachez que l'intervalle de départ peut changer.

Limitez le bruit dans l'aire de départ afin que le concurrent puisse entendre le signal de départ. Contrôlez le bruit dans toute la longueur du parcours lorsque les athlètes avec une déficience visuelle descendent.

2.7.2. Débuter la manche

Le directeur d'épreuve vérifie que les équipes sont prêtes pour débiter la course: communications radio, médical, juges de porte, piste et chronométrage. Lorsque tous les équipes sont prêtes, les procédures de dégagement de la piste (*course clear*) et d'autorisation de départ de la course peuvent être lancées.

2.7.3. Débuter la course

2.7.3.1. Dégager la piste

Le Jury décide de la procédure pour vérifier le dégagement de la piste, y compris l'initiation et la conclusion, et vérifie avec tous les membres du Jury et les conseillers impliqués. Le Jury décide s'il faut dégager la piste à chaque fois avant le début de la course (en particulier en GS, SG, DH ou SL lorsqu'un arrêt plus long est nécessaire) ou de ne libérer que la section en question (par exemple, un arrêt plus court en SL). Les réponses de chaque section sont requises et importantes, mais non automatiques - regardez les 360° avant de répondre.

Considérez tous les endroits de la section, y compris:

- conditions: visibilité, précipitations
- parcours: filets, coussins, portes, colorant
- personnel sur place: personnel médical, travailleur de piste, chronométrateur, dérapeur, équipe mobile, drapeau jaune le cas échéant
- athlètes, entraîneurs, spectateurs

En cas de réponse négative (non dégagé), fournissez une explication du problème.

Officiels alpins

FONCTIONNEMENT



Tableau 30 Exemple de dégagement de piste (Course Clear)

Directeur d'épreuve: Dégagez la piste du bas vers le haut
Juge à l'arrivée: Arrivée dégagée (finish clear)
Section x: Section x dégagée
Section x - 1: Section x - 1 dégagée ...
... Section 2: Section 2 dégagée
Section 1: Section 1 dégagée
Juge au départ: Départ dégagée

2.7.3.2. Autoriser le début de la course

L'autorisation de départ peut être émise lorsque tous les systèmes sont prêts et que le dégagement de la piste est confirmé. Le Jury décide si l'autorisation de départ de la course doit être émise par la même personne à chaque fois, et doit être cohérente, concise et difficilement confondue avec d'autres mots de procédure. Voyez: [Canal de communication du Jury](#).

2.7.4. Intervalle entre les départs

Tableau 31 Intervalle de départ – consultez le RIS 622.1, 622.2.3

Discipline	Type d'intervalle	Intervalle de départ
SL	variable	déterminé par le chef du chronométrage, selon la demande du Jury
GS	constant	60 secondes, ou intervalle \geq 30 secondes à la demande du Jury
SG DH	constant	60 secondes, ou intervalle \geq 40 seconds à la demande du Jury
Élimination PAR	variable	

L'intervalle de départ est indiqué au programme. Le Jury décide s'il faut utiliser un intervalle différent pour des concurrents, par ex. le premier groupe, les reprises, le dernier groupe ou les différentes classes de para-athlètes.

Pour déterminer l'intervalle de départ, il faut considérer la vitesse des athlètes, le temps écoulé, le niveau de compétition, les conditions de la piste et la météo.

Pour les intervalles de départ irréguliers, le chef du chronométrage, en accord avec le Jury, détermine l'intervalle de départ.

Pour des intervalles de départ fixes, une horloge de départ, avec au moins un signal sonore de compte à rebours, peut être utilisée (obligatoire pour les courses FIS de niveau 2 [NC], niveau 1 [NAC, WJC] et niveau 0 [WC, WSC, OWG]). Consultez le *RIS 601.4.6.1, 611.2.1.3, 622, 805.1, 1226.2*.

Pendant la course, le Jury peut décider de modifier l'intervalle de départ ou de sauter un intervalle fixe si nécessaire.

Être conscient des intervalles de départ est important pour les juges de porte, afin de ne pas manquer le passage d'un concurrent.

Être conscient des intervalles de départ est important pour la sécurité. Un intervalle de départ fixe peut permettre aux équipes de piste d'attendre l'arrivée d'un concurrent dans



Officiels alpins

FONCTIONNEMENT

leur section, mais les travailleurs de piste vérifient continuellement l'approche d'un concurrent ou d'une équipe de dérapage. Le Jury décide s'il faut ordonner au départ de sauter un intervalle (ou plus d'un), ce qui signifie que le concurrent ne partira pas au prochain intervalle de départ, mais à un intervalle de départ suivant.

Il faut aussi être conscient que les intervalles de départ peuvent changer.

2.7.5. Interruption de la course

Le Jury décide d'interrompre une course pour différentes raisons, dont:

- chute d'un concurrent
- entretien de la piste
- conditions météo (visibilité, précipitation), neige
- à la demande d'un juge de porte
- à la demande du chronométrage

Consultez le *RIS 601.4.6.2, 624*.

2.7.5.1. **START STOP**

L'ordre et le protocole de START STOP de la DH sont utilisés pour d'autres événements alpins. Le signal d'arrêt de la course doit être cohérent, concis et ne pas être facilement confondu avec d'autres mots de procédure. Consultez la section [Canal de communication du Jury](#).

705.5 Les ordres Sur l'ordre "Start stop!" ou "Start stop, drapeau jaune stop!", le juge au départ

doit fermer le départ.

Il doit immédiatement confirmer par radio que le départ est fermé, et annoncer le numéro de dossard du dernier concurrent parti, ainsi que le numéro de dossard du concurrent retenu au départ ("start stop confirmé, numéro 23 en piste, numéro 24 au départ").

Le membre du Jury qui a demandé "start stop" est en outre responsable pour demander le ou les drapeau(x) jaune(s) nécessaire(s) pour arrêter le ou les concurrent(s) en piste.

2.7.5.2. **Drapeau jaune**

Le Jury décide de l'emplacement d'un drapeau jaune. Lorsque le signal est donné au drapeau jaune, le drapeau jaune est agité au concurrent sur le parcours, pour l'avertir de stopper sa descente dans les portes. Lorsqu'un concurrent aperçoit un drapeau jaune agité, il doit s'arrêter immédiatement.



2.7.6. Ouvreurs de piste

605.1 L'organisateur est tenu de mettre à disposition au moins trois ouvreurs signataires de la déclaration FIS d'athlète. L'ouvreur est considéré comme membre du Comité d'Organisation. Lors des Descentes, les ouvreurs doivent participer à tous les entraînements.

En cas de conditions particulières, le Jury pourra augmenter en conséquence le nombre des ouvreurs.

Le Jury pourra désigner des ouvreurs différents pour chaque manche.

605.3 Les ouvreurs désignés devraient avoir les capacités techniques pour parcourir la piste de compétition à la vitesse de course.

605.5 Le Jury désigne les ouvreurs et fixe leur ordre de départ. Après une interruption de la compétition, et si besoin, des ouvreurs peuvent être mis en action.

Tâches du Jury

601.4.6.1 Au point de vue technique essentiellement par: ...

- fixation du nombre d'ouvreurs pour chaque manche et de leur ordre de départ,
- en cas de besoin, réception des renseignements des ouvreurs, ...

605.4 Les ouvreurs n'ont pas le droit de participer à la compétition.

Les tâches des ouvreurs sont:

- Porter un dossard d'ouvreur
- Inspecter le parcours durant la période d'inspection des athlètes
- Se présenter à temps au juge au départ, avant l'heure indiquée au programme
- Descendre le parcours à une vitesse de course
- Suivre les instructions du Jury
- Sur demande, renseigner les membres du Jury sur les conditions de neige, sur la visibilité et le tracé.

Le temps des ouvreurs ne doit pas être publié.

Consultez le RIS 605.2, 605.3, 605.6, 605.7.

Le personnel sur la piste est en position pour les ouvreurs. Les ouvreurs permettent aux chronométrateurs manuels et aux juges de porte de s'entraîner et de se préparer pour les concurrents.

Le Jury surveille le passage des ouvreurs. Le Juge à l'arrivée transmet les rapports des ouvreurs.

Le chef du chronométrage confirme que tous les systèmes de chronométrage électroniques et manuels fonctionnent et que le chronométrage manuel se compare bien aux systèmes électroniques.



Officiels alpins FONCTIONNEMENT

2.7.7. Départ des concurrents

2.7.7.1. Interdiction de départ (NPS)

Un concurrent ne sera pas autorisé à prendre le départ s'il a commis une infraction:

Tableau 32 NPS – consultez le RIS 627

RIS	NPS
627.1	il porte des noms ou symboles obscènes sur ses vêtements et équipement de compétition ou s'il se comporte de manière antisportive dans le secteur du départ
627.2	<i>il viole les règles FIS au regard des spécifications FIS de l'équipement de compétition</i>
627.3	il se soustrait à un examen médical ordonné par la FIS
627.4	il s'entraîne sur une piste fermée aux concurrents
627.5	il ne participe pas au moins à un entraînement chronométré d'une épreuve de descente
627.6	<i>il ne porte pas de casque de protection correspondant aux spécifications si ses skis ne comportent pas de stoppeurs (freins) s'il ne porte pas un dossard officiel comme précise la règle</i>
627.7	absent (DNS), abandon (DNF), DSQ, NPS lors de la 1 ^{ère} manche, excepté lorsque la 1 ^{ère} manche d'un AC FIS est un Slalom

Le Jury décide si un départ différé est autorisé pour la violation de l'équipement de compétition, ne pas porter de casque conforme ou ne pas avoir de freins de ski.

Un compétiteur porte un dossard officiel non modifié indiquant le numéro qui lui a été attribué. Si le compétiteur n'a pas le dossard avec son numéro attribué, le juge au départ, sous les instructions du Jury, peut lui donner un dossard de réserve (avec un numéro élevé en dehors de la plage attribuée aux concurrents lors du tirage au sort), si disponible. Le juge au départ informera le Jury que le concurrent avec le numéro attribué porte un dossard de réserve: « #x est en piste portant le #y ».

2.7.7.2. Retard au départ

613.6 *Un concurrent n'étant pas au départ à l'heure prévue sera sanctionné. Le juge au départ peut toutefois excuser un retard, si celui-ci est, à son avis, dû à un cas de force majeure. Les défaillances du matériel personnel et les indispositions personnelles par exemple ne pourront pas être considérées comme des cas de force majeure. En cas de doute, le Jury pourra autoriser le départ sous réserve.*

613.6.1 *Le juge au départ prend toutes décisions après consultation avec le Jury en cas de retard (selon art. 613.6.2 et 613.6.3) et notera le numéro du dossard et le nom soit des concurrents auxquels le départ aura été refusé pour cause de retard, soit de ceux auxquels le départ aura été autorisé malgré leur retard, ou auxquels le départ aura été donné sous réserve.*

805.3.1 *Le concurrent doit se présenter au départ au plus tard une minute après l'appel de l'officiel au départ. Les intervalles de départ de concurrents absents au départ pourront être pris en considération à l'appel des coureurs. Le juge au départ pourra toutefois excuser un retard, si celui-ci est, à son avis, imputable à un cas de force majeur. En cas de doute, le juge au départ pourra autoriser le départ sous réserve. Dans ce cas, on accordera au concurrent un départ intercalé dans l'ordre de départ normal. Le juge au départ prend les décisions rendues nécessaires.*

Officiels alpins

FONCTIONNEMENT



2.7.7.3. Départ d'un concurrent

Le *Starter* identifie visuellement le numéro de dossard du concurrent au départ et informe le chronométrateur du système A. Le chronométrateur du système A confirme que le logiciel de chronométrage est correctement réglé pour le concurrent au départ.

Pour un intervalle de départ constant, le *starter* donne le signal de départ au concurrent au prochain intervalle de départ selon l'horloge de départ. S'il n'y a pas d'horloge de départ, le chronométrateur du système A indique au *starter* quand donner le signal de départ au concurrent.

Pour un intervalle de départ irrégulier, le chronométrateur du système A, sur instruction du Jury, indique au *starter* quand donner le signal de départ au concurrent.

Lorsque le concurrent est parti, le *starter* dit au chronométrateur du système A « # en piste ». Le chronométrateur vérifie:

- le système primaire a été déclenché;
- le logiciel indique bien le concurrent qui vient de partir.

Les impulsions de départ manquantes, dues à une défaillance de l'équipement, peuvent être identifiées par une communication cohérente entre le *starter* et l'opérateur du système A.

Le juge au départ, sous les instructions du Jury, peut annoncer sur le canal du Jury « # en piste », en particulier: en début de course; ou à la reprise après un arrêt; ou qu'un concurrent est hors de l'ordre de départ sur la liste de départ; ou quand le dernier ou l'avant-dernier concurrent part.

2.7.7.4. Signal de départ

Tableau 33 Commandement de départ – consultez le RIS 613.4, 805.3, 1226.3

Discipline	Commandement
SL	Prêt ... Partez Ready... GO
GS SG DH	10 Secondes... ...5 4 3 2 1 GO
PAR (élimination)	ROUGE prêt BLEU prêt ATTENTION



Officiels alpins

FONCTIONNEMENT

2.7.7.5. Faux départ ou infraction de départ

Le juge au départ signale à l'arbitre tout compétiteur qui prend un faux départ ou enfreint les règles de départ.

613.7 Départ correct et faux départ Pour le départ des compétitions à intervalles réguliers, le concurrent doit partir au signal de départ. Le signal de départ étant donné pour chaque concurrent, le franchissement de la ligne de départ est correct dans les 5 secondes avant et 5 secondes après le signal de départ. Tout concurrent ne partant pas dans ce laps de temps sera disqualifié. Le juge au départ devra signaler à l'arbitre le numéro du dossard et le nom des concurrents ayant fait un faux départ ou ayant contrevenu aux règles du départ.

805.3 Commandement de départ Dès que le starter a reçu l'ordre pour le prochain départ, il donne le signal suivant au concurrent: "Attention" - suivi à quelques secondes par le commandement: "Partez". Le concurrent doit s'élancer dans un délai d'environ 10 secondes.

805.4 Départ correct et faux départ Chaque concurrent devra prendre le départ selon les dispositions de l'art. 805.3, sinon il peut être disqualifié.

613.3 Exécution du départ Ni personnel de course, ni accompagnateur pouvant avantager ou gêner le départ du concurrent ne doit se trouver derrière le concurrent. Toute aide étrangère est interdite. Le starter ne doit pas toucher le concurrent. Sur ordre du starter, le concurrent devra placer ses bâtons devant la ligne de départ aux emplacements prévus à cet effet. Le concurrent ne devra partir qu'avec la seule aide de ses bâtons. La poussée sur les poteaux de départ ou l'utilisation de tout autre moyen sont interdits.

2.7.7.6. Absence (DNS)

Le résultat d'un concurrent n'est pas confirmé comme DNS avant la fin de la manche, car le concurrent peut avoir un départ retardé.

2.7.8. Passage

Le concurrent passe les portes.

Les juges de porte, les membres du Jury et les conseillers observent le passage de chaque concurrent à travers les portes de leur section.

Le juge de porte enregistre ce qui suit sur sa carte de juge de porte:

- note et schéma d'une faute (chevaucher ou manquer)
- note et schéma d'un arrêt (GS SG DH)
- note sur les obstructions
- note sur l'aide extérieure
- note sur demande de répétition

Le juge de porte identifie visuellement le numéro de dossard du concurrent à enregistrer sur sa carte de juge de porte. Si la confirmation visuelle n'est pas possible, noter les numéros avant et après peut aider à identifier le numéro du concurrent. L'ordre de départ sur la liste de départ n'est qu'un guide, car l'ordre de passage dans une section change en raison de:

- DNS, NPS ou retard au départ
- Répétition de parcours
- Abandon (DNF) en amont de votre position



2.7.8.1. Passage correct

2.7.8.1.1. Deux pieds, deux spatules

661.4.1 Une porte est correctement passée lorsque les spatules des deux skis et les deux pieds du concurrent ont franchi la ligne de porte.

Dans le cas où un compétiteur perd un ski sans commettre de faute de franchissement de la porte, par ex. sans enfourchage de piquet, sa spatule du ski restant et ses deux pieds doivent avoir franchi la ligne de porte.

Cette règle est également valable lorsque le coureur doit remonter dans la porte.

804.3 / 904.3 En l'absence de piquet extérieur, les deux pieds et les deux spatules des skis du compétiteur doivent avoir contourné le piquet pivot du même côté, déterminé par la ligne de course normale du slalom.

Dans le cas où un compétiteur perd un ski sans commettre de faute de franchissement de la porte par ex. sans enfourchage de piquet, sa spatule du ski restant et ses deux pieds doivent satisfaire aux exigences décrites ci-dessus.

Si celui-ci ne l'a pas franchi correctement, il doit alors remonter la pente et passer autour du piquet pivot manqué.

L'article 661.4.1 s'applique pour le franchissement des portes à deux piquets (pour la première, la dernière porte, les bananes et les combinaisons de portes verticales)



Officiels alpins FONCTIONNEMENT

2.7.8.1.1.1. *Ligne de parcours des portes de DH*

Figure 25 Ligne de parcours des portes de DH

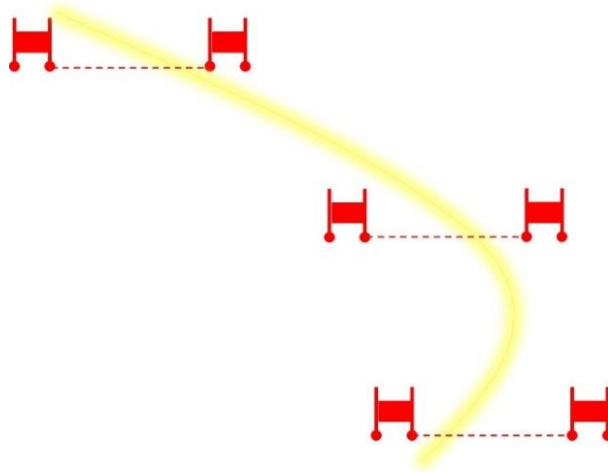


Figure 26 Ligne de parcours des portes de SG

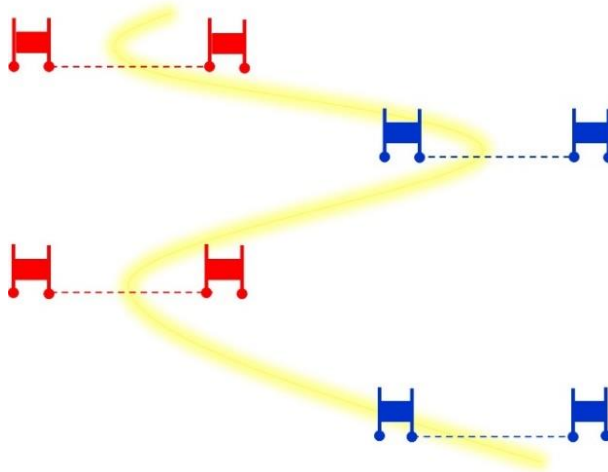


Figure 27 Ligne de parcours des portes de GS

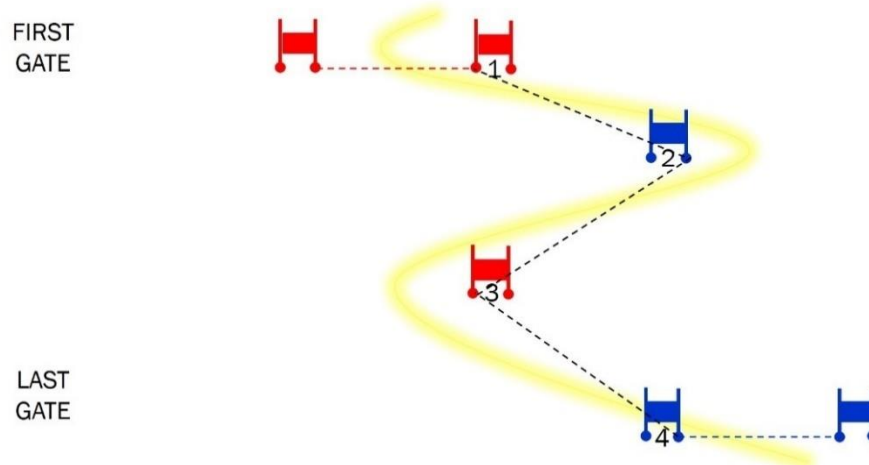




Figure 28 Ligne de parcours des portes de SL

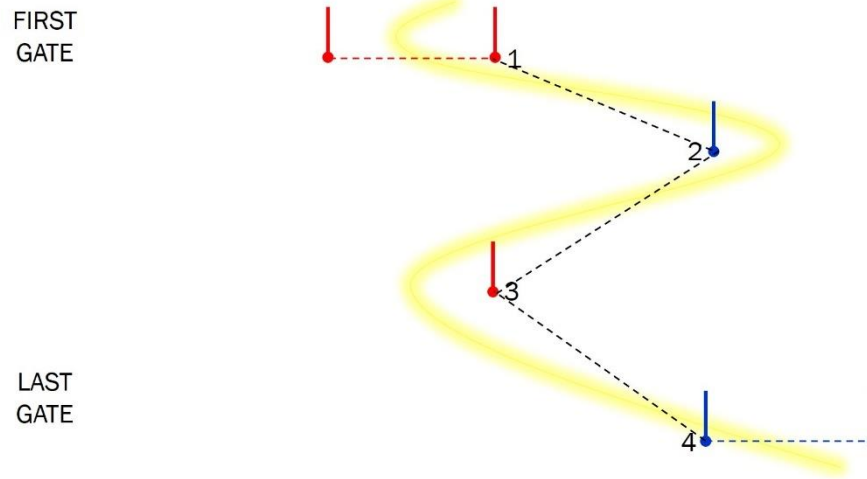


Figure 29 Passage d'une double verticale

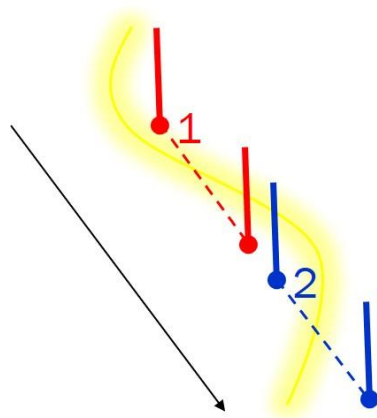


Figure 30 Passage d'une chicane

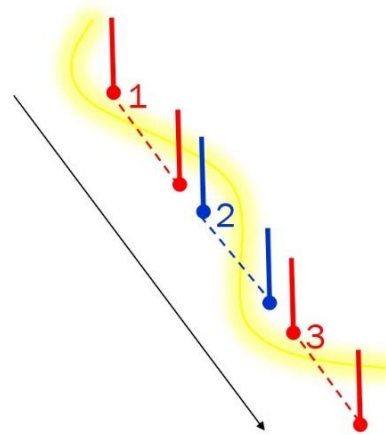
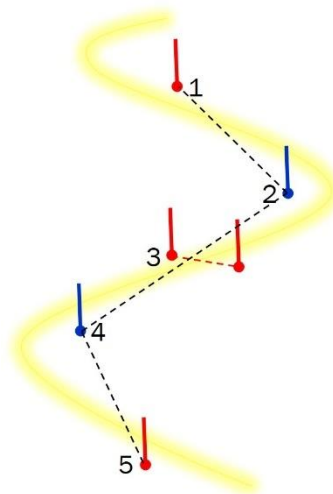


Figure 31 Ligne de parcours dans une banane





Officiels alpins

FONCTIONNEMENT

2.7.8.1.2. Piquet manquant

661.4.1.3 *Lorsqu'un concurrent écarte un piquet de sa position verticale, avant que ses spatules et pieds n'aient passé la porte, la position des spatules et des pieds du concurrent est à juger selon la position originale de la porte (marquée sur la neige). Cette règle vaut en cas de défection du piquet (ou de la banderole) pivot.*

2.7.8.1.3. Perte d'un ski

614.2.4 Perte d'un ski

Si un compétiteur perd un ski sans avoir manqué de porte ou sans avoir marqué un arrêt complet, il peut continuer son parcours à condition:

- *qu'il ne gêne pas le concurrent suivant ou,*
- *qu'il n'ait pas été dépassé par le concurrent suivant.*

2.7.8.2. Interdiction de continuer

2.7.8.2.1. Lors d'une faute de porte

614.2.2 **Interdiction de continuer en cas de faute de passage de porte** *Lorsqu'un concurrent commet une faute de passage de porte, il ne peut plus passer dans les portes suivantes.*

2.7.8.2.2. Après l'arrêt du coureur

614.2.3 **Interdiction pour un compétiteur de continuer son parcours après l'avoir stoppé** *Si un compétiteur s'arrête totalement (par ex. après une chute), il ne doit en aucun cas continuer sa course dans les portes qui précèdent ou celles qui suivent. Cette interdiction est valable dans toutes les épreuves qui comportent un intervalle fixe de départ (DH, SG, GS, Épreuves Parallèles).*

Seul le SL est excepté (art. 661.4.1), dans la mesure où, par cette manœuvre, le compétiteur:

- *ne gêne pas le compétiteur suivant ou*
- *si il n'a pas été déjà dépassé par le compétiteur suivant.*

WPAS 409.2.5.2 *Exception pour les guides, qui peuvent s'arrêter pour rester en conformité avec les exigences de distance concurrent-guide.*

WPAS 1303.2 *La distance entre le guide et le concurrent doit être inférieure à trois (3) portes pour SL et deux (2) portes pour GS, SG et DH, à l'exclusion des portes retardées et des combinaisons verticales. Le non-respect entraînera la disqualification.*

2.7.8.3. Aide extérieure

661.3 *Le juge de porte doit également s'assurer que le concurrent n'accepte aucune aide extérieure (p. ex. lors d'une chute, art 628.1.3). Une faute de ce genre doit également être rapportée sur la fiche de contrôle.*

2.7.8.4. Causes de la gêne

623.2.1 *Obstruction de la piste par du personnel de course, un spectateur, un animal ou tout autre obstacle,*

623.2.2 *Obstruction de la piste par un concurrent tombé et n'ayant pas pu dégager à temps la piste,*

623.2.3 *Objets sur la piste, tels que skis ou bâtons perdus par un concurrent,*

623.2.4 *Gêne occasionnée par l'intervention du service de secours,*

623.2.5 *Absence d'une porte qui n'a pas pu être remise en place en temps utile,*

623.2.6 *Autres incidents analogues indépendants de la volonté et de la capacité du concurrent et entraînant un ralentissement effectif ou un allongement du parcours de compétition susceptible d'influencer sensiblement le résultat.*



2.7.8.5. Abandon (DNF)

Les membres du Jury ou conseillers annoncent lorsqu'un concurrent abandonne le parcours dans leur section.

Si le concurrent qui a été annoncé comme ayant abandonné est vu reprendre le parcours, les membres du Jury ou les conseillers annoncent la rentrée du concurrent.

Le chronométrage confirme ces annonces du canal du Jury et les saisit dans le logiciel de chronométrage.

Le juge de porte n'enregistre pas les abandons sur la carte de juge de porte. Si le compétiteur commet une faute en ne passant pas correctement une porte dans sa section, notez la faute avec un diagramme. En GS SG DH, si le concurrent s'arrête, enregistrez l'arrêt avec un diagramme

2.7.9. Reprise de parcours

Le Jury décide d'accorder à un concurrent une répétition provisoire en raison de situations telles que:

1. Demande du concurrent
2. Drapeau jaune
3. Ennui de chronométrage

623.3.1 Au cas où il ne sera pas possible à l'arbitre ou à un autre membre du Jury de questionner immédiatement le personnel de course compétent et de juger du bien-fondé de la répétition de parcours, l'arbitre ou un membre du Jury pourra autoriser un second parcours provisoire afin de ne pas ralentir le déroulement de la compétition. Ce second parcours ne sera validé que s'il est confirmé a posteriori par le Jury.

2.7.9.1. Demande du concurrent

Si un concurrent veut demander une reprise en raison d'une interférence, il doit:

1. S'arrêter immédiatement
2. Signaler l'obstruction au juge de porte, qui note la demande de reprise sur la carte de juge de porte
3. faire une demande auprès d'un membre du Jury ou d'un conseiller du Jury pour une répétition (ou le chef d'équipe peut également postuler).

623.1.1 Un concurrent gêné dans sa course doit, immédiatement après cet incident, s'arrêter et exposer sa remarque au juge de porte le plus proche. Il lui est possible de demander à un membre du Jury l'autorisation de reprendre le départ. Cette demande pourra également être présentée par le chef d'équipe du concurrent concerné.

Le concurrent pourra ensuite rejoindre l'arrivée en longeant le bord de la piste.



Officiels alpins

FONCTIONNEMENT

2.7.9.2. Drapeau jaune

623.1.3 Quand un drapeau jaune est abaissé, le coureur doit s'arrêter immédiatement. Il a droit à une répétition du parcours, à condition que le Jury le considère possible du point de vue de l'organisation. Le Jury devrait veiller à ce que la répétition du parcours du concurrent ait lieu avant le départ du dernier concurrent sur la liste de départ de la compétition, ou d'entraînement en cas de descente (art 705.2, 705.3).

Le Jury tient compte de l'heure du jour, du temps de remontée, des conditions et des instructions de l'équipe de piste pour décider si une reprise est possible d'un point de vue organisationnel.

2.7.9.3. Problème de chronométrage

Un ennui de chronométrage signifie que tous les systèmes de chronométrage électroniques et manuels n'ont pas réussi à enregistrer un temps. Si un système de chronométrage de sauvegarde a un horodatage, aucune répétition n'est requise car les données d'un système de sauvegarde seront utilisées pour calculer un temps électronique équivalent (TÉÉ) pour le concurrent. Consultez le RIS 601.4.6.2, 623.

2.7.9.4. Validation d'une répétition

623.3.2 La répétition de parcours sera invalidée si le concurrent était déjà disqualifié avant l'incident donnant lieu à autorisation de répétition de parcours.

623.3.3 Le temps enregistré lors de la répétition de parcours, autorisée provisoirement ou définitivement, sera pris en considération pour le classement, même lorsque ce temps est supérieur au temps enregistré lors du parcours entravé.



2.7.10. Arrivée des concurrents

2.7.10.1. Passage de la ligne d'arrivée

615.3 Passage de l'arrivée et enregistrement des temps

La ligne d'arrivée doit être franchie:

- soit sur les deux skis,
- soit sur un ski,

- soit avec les deux pieds en cas de chute entre la dernière porte et la ligne d'arrivée. Dans ce cas, le temps est pris lorsqu'une partie du corps du concurrent provoque une impulsion sur les installations de chronométrage.

WPAS 1303.1 Tous les guides doivent guider de l'avant des concurrents malvoyants. Une exception existe seulement entre la dernière porte et la ligne d'arrivée, où le concurrent peut dépasser le guide.

611.3.1 Pour le chronométrage électronique, le temps est pris lorsque le concurrent traverse la ligne d'arrivée et coupe le faisceau lumineux de la cellule photoélectrique.

Le temps pourra donc être enregistré lors de chutes et le concurrent ne s'arrête pas à l'arrivée sans que les deux pieds du coureur aient franchi la ligne entre les poteaux.

Pour que le temps enregistré soit validé, le concurrent devra ensuite avoir franchi la ligne d'arrivée avec ou sans ses skis.

Chronométrage manuel: Le temps est pris lorsqu'une partie de son corps franchit la ligne d'arrivée. Le contrôleur à l'arrivée constate le passage correct de la ligne d'arrivée.

Le contrôleur d'arrivée enregistre le numéro et l'ordre d'arrivée des concurrents qui franchissent correctement la ligne d'arrivée. Le CO peut attribuer les tâches du contrôleur d'arrivée au juge à l'arrivée.

Constatez l'absence d'impulsions d'arrivée en surveillant le passage des concurrents sur la ligne d'arrivée. Le chef du chronométrage peut consulter le contrôleur d'arrivée pour confirmer l'ordre d'arrivée. Le chronométrateur du système A confirme que le chronomètre a été déclenché et que le logiciel indique bien le concurrent qui vient de terminer.



Officiels alpins

FONCTIONNEMENT

2.7.11. Durée de parcours

Tous les résultats affichés ou annoncés pendant la course sont considérés comme non officiels, jusqu'à ce qu'ils soient vérifiés par le DT.

2.7.11.1. Calculs

Le temps de parcours d'un concurrent ¹⁰ est son heure de départ soustraite de son heure d'arrivée. Les calculs de temps utilisent la précision maximale de l'unité de synchronisation (quatre décimales ou plus, c'est-à-dire dix millièmes de seconde ou moins). Le résultat de temps net est tronqué à deux décimales. Voyez l'article RIS 611.2.1. Les temps nets sont exprimés en minutes et secondes, en centièmes de seconde, par ex. 1: 23,45:

- *m:ss,cc* où:
 - *m* minutes
 - *ss* secondes
 - *cc* centièmes de seconde

Équation 1 Durée de parcours

$$\text{temps de parcours}(x) = \text{ToDarrivée}(x) - \text{ToDdépart}(x), \text{ pour le concurrent X}$$

Tableau 34 Exemple de temps de parcours

<p>1. 9:00:43,21 - 9:00:00,00 <hr/>43,21</p>	<p>2. 9:01:00,00 9:00:00,00 <hr/>1:00,00</p>	<p>3. 9:00:59,75 9:00:28,11 <hr/>31,64</p>			
<p>4. 9:01:02,34 - 9:00:03,21 <hr/>59,13</p>	<p><i>soustraire</i> 9:00:00,00 →</p>	<p>1:02,34 - 3,21 <hr/>1:02,34</p>	<p><i>convertir</i> <i>1 min = 60 secs</i> →</p>	<p>62,34 - 3,21 <hr/>59,13</p>	
<p>5. 9:31:15,23 - 9:30:21,98 <hr/>53,25</p>	<p><i>soustraire</i> 9:30:00,00 →</p>	<p>1:15,23 - 21,98 <hr/>1:15,23</p>	<p><i>convertir</i> <i>1 min = 60 secs</i> →</p>	<p>75,23 - 21,98 <hr/>53,25</p>	
<p>6. 9:49:25,98 - 9:48:21,98 <hr/>53,25</p>	<p><i>soustraire</i> 9:48:00,00 →</p>	<p>1:25,98 - 21,98 <hr/>1:25,98</p>	<p><i>convertir</i> <i>1 min = 60 secs</i> →</p>	<p>85,98 - 21,98 <hr/>64,00</p>	
				<p><i>convertir</i> <i>60 secs = 1 min</i> →</p>	<p><hr/>1:04,00</p>

¹⁰ Le RIS utilise le terme « temps net » pour signifier le temps de parcours d'un concurrent.

Officiels alpins

FONCTIONNEMENT



Le résultat d'un concurrent pour une épreuve alpine à deux manches est le temps combiné des deux manches.

Équation 2 Temps combiné

$$\text{temps combiné}(x) = \text{temps de 1e manche}(x) + \text{temps de 2e manche}(x),$$

pour le concurrent X

Tableau 35 Exemple de temps combiné

<p>1. 43.18 convertir</p> <p style="padding-left: 40px;">39.24 60 secs = 1 min</p> <hr style="width: 100%;"/> <p style="padding-left: 40px;">82.42 → <u>1:22.42</u></p>	<p>2. 70.28 convertir</p> <p style="padding-left: 40px;">67.99 60 secs = 1 min</p> <hr style="width: 100%;"/> <p style="padding-left: 40px;">138.27 → <u>2:18.27</u></p>
--	---

2.7.11.2. Para-alpin

Les résultats para-alpins sont calculés en multipliant le temps de parcours par le facteur de la classe et de l'épreuve alpine. Les facteurs sont ajustés annuellement. Consultez paralympic.org/alpine-skiing/Documents > [Race Documents](#) WPAS Factor List.

Équation 3 Temps pondéré en ski para-alpin

$$\text{résultat}(x) = \text{temps net}(x) \times \text{facteur}, \text{ pour le concurrent } x$$

2.7.11.3. Impulsion

Tableau 36 Impulsion

Impulsion significative déclenchée par un concurrent

Départ
Arrivée
Intermédiaire, le cas échéant

Impulsion immatérielle qui n'est PAS déclenchée par un concurrent

baguette déclenchée par quelque chose qui n'est pas le départ d'un concurrent, par ex. baguette frappée par un bâton
cellule photoélectrique déclenchée par quelque chose qui n'est pas un concurrent, par ex. autre personne, animal, rafale de neige
interférence physique, par ex. mouvement, perte d'alignement
interférence électrique ou lumineuse

Impulsion manquante pour le parcours d'un concurrent

problème de connexion: prise, fiche, câble, branchement
panne d'équipement: alimentation, composant

Les chronométreurs utilisent l'interface du logiciel de chronométrage pour identifier et ignorer les impulsions immatérielles, de sorte qu'elles ne soient pas utilisées dans les calculs de temps.

Le chronométrage manuel peut être utilisé pour aider à identifier quelle impulsion enregistrée par le système A est l'impulsion significative.



Officiels alpins

FONCTIONNEMENT

2.7.11.4. Temps équivalent électronique (TÉÉ)

Si le système A manque une impulsion de départ, une impulsion d'arrivée ou les deux pour le concurrent X, les données du système B peuvent être utilisées pour calculer un TÉÉ. Si le système B manque également de données pour le concurrent X, les données du chronométrage manuel peuvent être utilisées pour calculer un TÉÉ.

Calculez la différence entre les données du système A et les données du système de sauvegarde pour les 10 concurrents qui ont précédé le concurrent X. S'il n'y a pas 10 concurrents avec des données avant le concurrent X, utilisez les concurrents suivants le concurrent X, si nécessaire. Les ouvreurs ne sont pas des concurrents.

Pour calculer le facteur de correction, arrondissez la différence moyenne. Quatre (4) arrondis vers le bas et cinq (5) arrondis vers le haut.

Pour calculer le TÉÉ, appliquez le facteur de correction aux données de sauvegarde pour le concurrent X.

Consultez les *RIS 611.3.2.1, FIS Timing Booklet* et fis-ski.com > Alpine > Timing & Data > Tools *EET calculator*.

Tableau 37 Exemple de calcul de TÉÉ

#	Bib	Heure d'arrivée (System A)	Heure d'arrivée (Temps manuel)	Différence
1	27	08:19:18,019	08:19:17,880	0,139
2	30	08:21:20,141	08:21:19,920	0,221
3	31	08:27:20,215	08:27:20,140	0,075
4	32	08:28:01,178	08:28:01,130	0,048
5	33	08:28:40,759	08:28:40,580	0,179
6	34	08:29:21,983	08:29:21,940	0,043
7	35	08:30:03,018	08:30:02,860	0,158
8	36	08:30:38,179	08:30:38,030	0,149
9	38	08:31:20,619	08:31:20,520	0,099
10	39	08:32:01,521	08:32:01,430	0,091
			(Addition des écarts) Total	1.202
			(Moyenne des écarts) Total / 10	0.1202
TÉÉ	40	08:32:44,010	08:32:43,890	,120



2.7.12. Entretien du parcours

“COUREUR”¹¹ peut être appelé pour alerter sur l'approche d'un concurrent.

2.7.12.1. Dérapage (lissage)

Les équipes de dérapage peuvent travailler pendant la préparation de la piste ou entre l'inspection des athlètes et les ouvreurs. Pendant la course, l'équipe de dérapage travaillera comme annoncé sur le programme et sous les instructions du Jury.

L'équipe de dérapage entrera sur le parcours après le passage d'un concurrent, pour glisser un certain nombre de portes et quittera ensuite le parcours vers un emplacement de retrait prédéterminé. Cette procédure est répétée au fur et à mesure qu'ils progressent du haut vers le bas du parcours. Le Jury décide s'il faut demander un dérapage supplémentaire, plus long, complet de haut en bas ou des passes spéciales à travers la porte de départ ou la ligne d'arrivée, éventuellement en sautant un intervalle de départ.

Les emplacements de retrait sont déterminés selon l'intervalle de départ, la vitesse de dérapage, le parcours et le terrain pour éviter que les équipes de dérapage obstruent le passage d'un concurrent. Le glissement latéral permet de surveiller en amont l'approche d'un concurrent.

La neige peut s'accumuler en talus au bord de la piste, en particulier sur le côté bas des virages. Le dérapage peut gérer les talus, auquel cas l'instruction peut être de glisser latéralement vers le bas d'un côté du parcours, c'est-à-dire qu'un membre de l'équipe de dérapage glisse à gauche tandis que l'autre membre de l'équipe glisse à droite. Une vitesse appropriée est maintenue pour obtenir un bon résultat.

Le dérapage peut également aplanir la piste ou casser les petites ornières.

2.7.12.2. Entretien d'une section

L'équipement et les piquets flexibles de rechange, les banderoles de porte et les filets doivent être installés pour maintenir les portes, la piste et les filets. La maintenance de section peut être confiée à une équipe de section fixe ou à une équipe mobile.

L'entretien des portes comprend:

- Remplacer une banderole
- Remplacer une banderole manquante
- Solidifier une base de piquet (des coins peuvent être nécessaires dans certaines conditions)
- Retirer un piquet brisé et en planter un nouveau
- Replanter un piquet arraché

L'entretien dans la neige abondante consiste à utiliser des râteaux et des pelles pour déplacer la neige que l'équipe de dérapage ne peut pas gérer.

Travaillez avec une équipe de course expérimentée – L'entretien de la piste exige des connaissances et de l'expérience pour façonner la piste et gérer la détérioration telles que les couches croutées, les trous ou les roches. Il est facile de créer plus de dégâts avec un râteau ou une pelle.

L'entretien des filets et des coussins est nécessaire en cas de choc ou de tout autre déplacement.

Tous les entretiens sont chronométrés pour ne pas interférer avec les concurrents. Le Jury peut arrêter la course pour l'entretien du parcours. L'équipe de piste doit être consciente des intervalles de départ.

¹¹ Le terme “COURSE” (piste en anglais) est aussi fréquemment comme avertissement.



Officiels alpins

FONCTIONNEMENT

2.7.13. Fin de manche

Le Jury décide de l'intervalle de départ pour le dernier groupe de concurrents.

Sur instruction du Jury, le juge au départ peut annoncer sur le canal du Jury quand l'avant-dernier concurrent est en piste. Le juge à l'arrivée peut annoncer s'il y a d'autres demandes de reprise après que l'avant-dernier concurrent ait terminé. Le Jury décide si la répétition a lieu avant le dernier concurrent pour une épreuve alpine autre que DH.

Lorsque le dernier coureur a terminé sa course, le chef du chronométrage peut confirmer si le chronométrage est clair et aura des résultats pour tous les coureurs.

Le Directeur d'épreuve termine la course en annonçant « piste fermée » sur la fréquence du Jury. Aucun démantèlement peut être fait tant que le parcours n'est pas fermé.

2.7.13.1. Conclusion

Tâches du Jury 601.4.6.2 *Au point de vue de l'organisation, essentiellement par: ...*

- *arrêt de la compétition en cas de conditions prévues à l'art. 625.*

624 Interruption d'une manche ou de l'entraînement *Lorsqu'une manche interrompue ne peut pas être terminée le même jour, elle est à traiter comme une manche arrêtée.*

624.1.2.2 *L'interruption répétée d'une compétition pour les mêmes raisons a généralement pour suite l'arrêt de la compétition. Une descente, un Super-G ainsi qu'une manche de slalom ou de slalom géant ne doit pas durer plus de quatre heures.*

625 Arrêt d'une compétition 625.1 *Par le Jury*

- *lorsque les concurrents sont manifestement influencés par des phénomènes extérieurs perturbants,*

- *lorsque surviennent des conditions inégales ou lorsque le déroulement régulier de la compétition n'est plus garanti.*



2.8. APRÈS LA MANCHE

À la fin de la manche, le chef des juges de porte récupère les cartes de juge de porte pour les remettre à l'arbitre. Le Jury peut consulter un juge de porte qui a enregistré une faute ou noté une obstruction. Consultez les articles RIS suivants: 665.1, 666.1, 666.2.

666.1 Chaque juge de porte ayant constaté une faute de passage ou étant témoin d'un incident quelconque entraînant une répétition de parcours, doit rester à la disposition du Jury jusqu'à la fin de l'examen d'éventuelles réclamations.

2.8.1. Rapport de l'arbitre

L'arbitre rédige son rapport en consultant:

- Cartes des juges de porte
- Rapport du chef des juges de portes
- Rapport du juge au départ
- Rapport du juge à l'arrivée
- Les notes du chef chrono incluant les DNF (officieux)
- Si nécessaire, les rapports des autres membres du Jury

Voyez l'exemple de [rapport de l'arbitre](#).

L'heure à laquelle le rapport d'arbitre est affiché est inscrite sur le rapport d'arbitre. Le Jury décide d'annoncer ou non les disqualifications sur le système de sonorisation. Consultez le RIS 601.4.10, 617.2.

2.8.2. Réclamation

2.8.2.1. Types de réclamation

Tableau 38 Types de réclamation

RIS	Réclamation contre
641.1	qualification de concurrents ou leur équipement de compétition
641.2	la piste ou son état
641.3	un concurrent ou un officiel pendant la compétition
641.4	disqualifications
641.5	chronométrage
641.6	instructions du Jury



Officiels alpins

FONCTIONNEMENT

2.8.2.2. Délais de réclamation

Tableau 39 Délais de dépôt

RIS	Réclamation contre:	Délais de dépôt de réclamation:
643.1	Qualification d'un compétiteur	Avant le tirage au sort
643.2	Piste ou son état	au plus tard 60 minutes avant le début de la compétition
643.3	Un concurrent ou son équipement de compétition Personnel de course pour comportement irrégulier durant la compétition	dans un délai de 15 minutes après le passage de l'arrivée du dernier concurrent
643.4	Disqualification	dans un délai de 15 minutes après affichage ou la communication des disqualifications
643.5	Chronométrage	dans un délai de 15 minutes après affichage des résultats officiels
643.6	Instructions du Jury	immédiatement, cependant au plus tard après expiration du délai de dépôt prévu à l'art. 643.4

2.8.2.3. Dépôt d'une réclamation

Des informations sur la procédure de réclamation sont annoncées au RCE. Les réclamations soumises incorrectement ne seront pas considérées. Consultez le RIS 640.

Les entraîneurs ou les organisations sportives sont autorisés à déposer une réclamation:

- Dans les délais prescrits
- Au bon endroit
- Par écrit
 - Réclamation contre un concurrent, un officiel, une disqualification ou le chronométrage peuvent exceptionnellement être faites verbalement.
- Avec le paiement des frais
- Avec preuve et pièce justificative

Les frais seront remboursés si la réclamation est maintenue ou retirée avant la publication d'une décision.

2.8.2.4. Décision du Jury avec réclamation

Pour une réclamation contre la disqualification, l'arbitre ou le DT invite les juges de porte, les autres officiels, le compétiteur et l'entraîneur à y assister. Consultez les articles RIS 640 - 646.

Voir [la décision du Jury](#) et [le procès-verbal de la décision du Jury](#).

Officiels alpins

FONCTIONNEMENT



2.8.2.5. Plaintes

Tableau 40 Appels

RIS	Plaintes au sujet de:
647.1.1	décisions du Jury concernant des amendes selon art.224.10
	décisions du Jury concernant l'arrêt d'une compétition (art.625)
	recommandation du Jury de valider les points FIS d'une compétition arrêtée
	liste de résultats officiels.
	La plainte devra exclusivement concerner une faute de calcul évidente et vérifiable

647.1.2 Les plaintes sont à adresser au bureau de la FIS que par l'Association nationale de ski.

647.1.3.1 Les plaintes contre les décisions du Jury de compétition doivent être déposées auprès de la Commission de Recours concernée dans un délai de 48 heures.

647.1.3.2 Une plainte concernant les listes de résultats officielles sont à déposer auprès du Conseil de la FIS via le bureau de la FIS. Ce recours concernera toutes choses n'étant pas du ressort du Jury. Délai de dépôt 30 jours.

647.1.4 Sont compétents pour décider au sujet des plaintes:

- la Commission des recours
- la Cour de la FIS.

647.2 Effet suspensif

Les recours déposés (réclamation, plainte, appel) n'ont pas d'effet suspensif.

647.3 Procédure

Tous les recours sont à établir par écrit, à motiver en détail, des preuves seront proposées et les pièces justificatives jointes. Les recours déposés hors délai seront rejetés par la FIS.



Officiels alpins

FONCTIONNEMENT

2.8.3. Production de la prochaine liste de départ

Pour une épreuve alpine exécutée en 2 manches ou plus, l'ordre de départ de la manche suivante peut être déterminé une fois que la période de protestation a expiré et que les réclamations ont été résolues. Vérifiez et entrez les résultats de la première manche, y compris les NPS DNS DNF DSQ. Le RA crée la liste de départ et la rend disponible comme annoncé dans le RCE.

621.11.4 Une liste de départ de la deuxième manche devra être publiée en temps utile et être disponible au départ pour la deuxième manche.

2.8.3.1. Course alpine en 2 manches

2.8.3.1.1. Inversion de 30

La méthode d'inversion des 30 premiers est:

- 30 meilleurs, selon les résultats de la première manche, partent dans l'ordre inverse
 - s'il y a égalité en 30^e position, inclure tous les concurrents à égalité en 30^e position
 - en cas d'égalité, le compétiteur avec le numéro de dossard le plus bas part en premier
- tous les autres concurrents partent dans l'ordre, en fonction des résultats de la première manche
 - en cas d'égalité, le compétiteur avec le numéro de dossard le plus élevé part en premier

621.11.1 Dans les compétitions en deux manches, le départ de la deuxième manche sera déterminé par l'ordre de classement de la première manche, sauf pour les trente premiers.

621.11.2 Pour les 30 premiers, l'ordre de départ sera fixé comme suit:

- le 30^e du classement partira comme 1^{er}
- le 29^e du classement partira comme 2^e
- le 28^e du classement partira comme 3^e
- le 27^e du classement partira comme 4^e
- le 1^{er} du classement partira comme 30^e
- à partir du 31^e: dans l'ordre du classement de la première manche.

*621.11.3 **Ordre de départ pour la deuxième manche dans les courses FIS (pour tous les niveaux)** Au plus tard une heure avant le départ de la première manche, le Jury peut décider que l'inversion de l'ordre de départ pour la deuxième manche sera réduite aux 15 premiers de la première manche.*

2.8.3.1.2. Autres formules

Consultez les règlements de l'OPTS. D'autres possibilités sont par exemple:

- Inverser l'ordre de la première manche
- Selon "seeding" / quota / groupe d'âge

Il y a également des règles particulières pour les Nor-Am dans le règlement des Coupes continentales et pour les Coupe du Monde dans le règlement « World Cup ».

Officiels alpins

FONCTIONNEMENT



2.8.3.2. Rondes d'élimination d'une course PAR

1230.1.1 ... Les 32 concurrents les plus rapides de la course de qualification feront le premier tour (16^{ème} de finale) des éliminatoires. En cas d'égalité en 32^{ème} position, le numéro de dossard le plus élevé sera qualifié. Exception pour les FIS/ENL où le programme de l'évènement peut autoriser 64 concurrents.

Tableau 41 Finales parallèles: ordre des éliminations – Consultez le RIS 1234

RONDE de 32			8 ^e de FINALE			QUART de FINALE			SEMI FINALE			FINALE			RANG
Rnd1	Rnd2	Bib	Rnd3	Rnd4	Bib	Rnd5	Rnd6	Bib	Rnd7	Rnd8	Bib	Rnd9	Rnd10	Bib	Bib
Rn1		1	Rn33												
	Rn17	32				Rn49									
Rn2		16		Rn41											
	Rn18	17							Rn57						
Rn3		9	Rn34												
	Rn19	24				Rn53									
Rn4		8		Rn42											
	Rn20	25													
Rn5		5	Rn35												
	Rn21	28				Rn50									1 ^{er}
Rn6		12		Rn43											
	Rn22	21							Rn59						2 ^e
Rn7		13	Rn36												
	Rn23	20				Rn54									
Rn8		4		Rn44											
	Rn24	29													
Rn9		3	Rn37												
	Rn25	30				Rn51									
Rn10		14		Rn45											
	Rn26	19							Rn58						
Rn11		11	Rn38												
	Rn27	22				Rn55									
Rn12		6		Rn46											
	Rn28	27													
Rn13		7	Rn39												
	Rn29	26				Rn52									
Rn14		10		Rn47											
	Rn30	23							Rn60						
Rn15		15	Rn40												
	Rn31	18				Rn56									
Rn16		2		Rn48											
	Rn32	31													



Officiels alpins

FONCTIONNEMENT

2.9. APRÈS LA COURSE

2.9.1. Démantèlement

Des informations sur le démantèlement sont annoncées à la RCE. Le CO décide s'il souhaite demander l'assistance des équipes.

Le démantèlement prépare la piste pour la prochaine course ou pour l'ouverture au public, avec des tâches comprenant:

- Retrait et rangement
 - piquets, banderoles
 - filets, coussins
- Équipement de chronométrage: fils, piquets, coussins

2.9.2. Résultats

2.9.2.1. Points de course

Les points de course d'un concurrent indiquent la performance du concurrent par rapport à celle du vainqueur. Les points de course du gagnant sont égaux à zéro. Consultez le document *Règlements des points FIS alpins*.

Pour déterminer les points de course du concurrent x :

T_x : Temps (en secondes) du concurrent X

T_w : Temps (en secondes) du gagnant - dans le T_0 in *Rules of the FIS Points*

F : Valeur F pour la discipline alpine

Équation 4 Points de course, formule #1

$$\text{points de course}(x) = \left(\frac{T_x}{T_w} - 1 \right) \times F$$

Équation 5 Points de course, formule #2

$$\text{points de course}(x) = \frac{F \times T_x}{T_w} - F$$

Équation 6 Points de course, formule #3

$$\text{points de course}(x) = (T_x - T_0) \times \frac{F}{T_0}$$

Officiels alpins

FONCTIONNEMENT



Équation 7 Points de course, formule #1→#3

$$\begin{aligned} & \left(\frac{T_x}{T_w} - 1 \right) \times F && \text{formule \#1} \\ & = \left(\frac{T_x}{T_w} - \frac{T_w}{T_w} \right) \times F && 1 = \frac{T_w}{T_w} \\ & = \left(\frac{T_x - T_w}{T_w} \right) \times F && \text{dénominateur commun } T_w \\ & = (T_x - T_w) \times \left(\frac{1}{T_w} \right) \times F && \frac{\text{numérateur}}{\text{dénominateur}} = \text{numérateur} \times \frac{1}{\text{dénominateur}} \\ & = (T_x - T_w) \times \frac{F}{T_w} && \text{formule \#3} \end{aligned}$$

2.9.2.1.1. Valeur F

La valeur F, ou facteur, de chaque discipline alpine est une constante: $F = 60 / (CM - 1)$. CM est calculé aux deux saisons sur la base des résultats championnats mondiaux (la moyenne des temps pour tous les concurrents terminant sans disqualification, divisée par les temps gagnants).

La valeur F permet de comparer les points entre différentes courses alpines. La valeur F actuelle pour chaque discipline alpine se trouve sur la 1^{ère} page de la liste des points FIS. Voir l'exemple de la [1^{ère} page de la liste de points FIS](#).

Pour les compétitions FIS para-alpines, consultez WPAS 1582.

Tableau 42 Valeur F

Valeur F		
	FIS 2021 - 2022	WPAS 2020 - 2021
SL	730	610
GS	1010	870
SG	1190	1060
DH	1250	1330
AC	1360	1130



Officiels alpins

FONCTIONNEMENT

2.9.2.2. Pénalité de course

La pénalité de course reflète le niveau de compétition de la course, en fonction du calibre du peloton, permettant des résultats comparables entre les courses. Le DT vérifie la pénalité de course, en utilisant une liste de concurrents triés par points, les résultats officiels, la liste des points FIS actuelle et en vérifiant la 1^{ère} page:

- Valeur F pour la discipline
- Additif pour la discipline, le niveau de la course et le genre
- Points maxima
- Pénalité minimum

Consultez le *Règlements des points FIS alpins*.

Équation 8 Somme A: points¹² des 5 meilleurs au départ¹³

$A = \sum \text{points des 5 meilleurs concurrents de la liste des points ayant pris le départ (ou points max}^{14})$

Règlements des points FIS alpins 4.4.4 Moins que cinq concurrents: note forfaitaire maximale Lorsque parmi les dix premiers de la liste des résultats figurent moins que cinq concurrents avec des points FIS ou lorsque moins que cinq concurrents ayant pris le départ n'ont pas de points FIS, une note forfaitaire maximale sera attribuée aux concurrents les moins bien classés ou aux concurrents restants:

Descente: 330 points FIS Super-G: 270 points FIS Slalom: 165 points FIS Slalom Géant: 220 points FIS Combiné alpin: 270 points FIS

Si moins de trois concurrents avec des points FIS sont classés parmi les cinq qui sont pris en considération ou si au moins trois concurrents sans points FIS sont classés, la compétition sera prise en compte pour les points FIS avec le double de la valeur maximale (de l'épreuve respective) comme pénalité minimale.

Équation 9 Somme B: points¹⁵ des 5 meilleurs à l'arrivée¹⁶

$B = \sum \text{points des 5 concurrents ayant les meilleurs points parmi les 10 premiers de la compétition (ou points max)}$

Équation 10 Somme C: Points de course des 5 meilleurs à l'arrivée

$C = \sum \text{points de course des 5 concurrents ayant les meilleurs points parmi les 10 premiers de la compétition}$

Équation 11 Pénalité de course

$\text{pénalité} = \frac{A+B-C}{10} + \text{additif}^{17}$ (vérifiez la pénalité minimum, maximum¹⁸)

¹² Points FIS pour les courses de catégorie FIS / points nationaux pour les courses de catégorie nationale

¹³ Les concurrents DNS1 or NPS1 ne sont **pas** considérés dans le calcul

¹⁴ **Points national maximum = 500**, pour le maximum WPAS, consultez WPAS 1260.2

¹⁵ Points FIS pour les courses de catégorie FIS / points nationaux pour les courses de catégorie nationale

¹⁶ Sélectionnez les 5 concurrents avec les meilleurs points FIS/nationaux parmi les 10 premiers classés dans les résultats (inclure les ex aequo en 10^e place)

¹⁷ **Additif national = 0**, pour la valeur WPAS, consultez WPAS 1582.

¹⁸ **Maximum de pénalité nationale = 500**, pour le minimum et le maximum para-alpin, consultez WPAS 1582.

Officiels alpins

FONCTIONNEMENT



Règlements des points FIS alpins 4.4.8 **Arrondissement des pénalités** La pénalité calculée jusqu'à 4/1000 est à arrondir au centième inférieur et à partir de 5/1000 à arrondir au centième supérieur (exemple: 13,654 = 13,65 ou 21,849 = 21,85).

Voyez un exemple de [pénalité](#).

2.9.2.3. **Points**

Chaque concurrent classé recevra des points, qui sont la somme de ses points de course et de la pénalité pour la course.

Les points d'un concurrent pour une course seront inclus dans le calcul des points du concurrent sur la liste points suivante. Consultez les Règlements des points FIS alpins.

Équation 12 Points

$$\text{points}(x) = \text{points de course}(x) + \text{pénalité de course, pour le concurrent } x$$

Tableau 43 Exemples de points

	Temps	Points de course	Pénalité	Points
Gagnant	111,72	0,00	125,18	125,18
Concurrent 2 ^e	116,26	23,16		148,34
Concurrent 3 ^e	116,72	25,51		150,69

2.9.2.4. **Résultats officiels**

Les résultats officiels incluent:

1. Données techniques
2. Rang (classement) des concurrents
3. Concurrents DNS, NPS, DNF et DSQ
4. Rapport de pénalité
5. Signature du DT

617.3.3 Lorsque deux ou plusieurs concurrents sont à égalité de temps ou de points, le concurrent avec le numéro de dossard le plus élevé figurera avant les autres sur la liste des résultats officiels (ex aequo).

Consultez le RIS 617.3.4.

2.9.2.5. **Téléversement des résultats officiels**

Pour les courses FIS, téléversez les résultats en envoyant un courriel à:

- À alpineresults@fis-ski.com
- **Objet** CAN####_9999¹⁹
- **Texte du msg** vide²⁰
- **Pièce jointe** CAN####_9999.xml²¹

¹⁹ Où #### est le numéro codex FIS et 9999 est le numéro d'identification du DT

²⁰ Aucun texte requis par l'analyseur automatisé de la FIS.

²¹ Fichier XML produit par le logiciel de gestion de course.



Officiels alpins

FONCTIONNEMENT

Le processeur de la FIS envoie automatiquement une réponse dès la réception du courriel. Vérifiez que les résultats apparaissent sur fis-ski.com > [Alpine](#) > [Calendar & Results](#). Les résultats demeurent officiels tant que le DT n'a pas transmis son rapport. Consultez *Transmission électronique* (art. 6.1) des *Règlements des points FIS alpins*.

Pour les courses de catégories nationales, téléversez les résultats à l'adresse alpinepoints.ca > [résultats](#) > [télécharger les résultats](#). Vérifiez ensuite que les résultats sont visibles sur alpinepoints.ca > [résultats](#).

2.9.3. Remise des prix

Les prix sont remis à l'heure et à l'endroit indiqués sur le programme. Le guide d'un concurrent malvoyant reçoit également un prix.



2.9.4. Rapport de chronométrage (TDTR)

Pour ce rapport, utilisez le logiciel FIS disponible pour téléchargement à l'adresse fis-ski.com > [Alpine > Timing and Data](#).

Le « Compte rendu technique des données du chronométrage »²² comprend:

- Les numéros de série des appareils de chronométrage
- Horodatage: synchronisation, synchronisation + 1 minute, départ et arrivée des premier et dernier concurrents
- Temps de parcours: premier et dernier concurrent et du concurrent le plus rapide
- Description de tout « pépin » de chronométrage

Le chef du chronométrage imprime la version PDF du rapport pour que le DT puisse la vérifier et la signer.

Pour les courses de catégorie FIS, le chef du chronométrage transmet le fichier XML du TDTR à alpineresults@fisski.ch. (cc: RA et DT).

Voyez un exemple de [TDTR](#).

2.9.5. Rapport du DT

Pour les catégories de courses FIS, le DT complète en ligne le rapport du DT. Le secrétaire d'épreuve peut demander une copie du rapport du DT pour le dossier de course.

Pour les courses nationales, le DT complète et signe le formulaire de rapport du DT.

2.9.6. Documents de course

Le dossier de course comprend:

1. Liste du personnel
2. Présence à la RCE
3. Procès-verbal de la RCE
4. Programme approuvé lors de la RCE
5. Procès-verbal des décisions du Jury sans réclamation
6. Résultats officiels
7. Pénalité, si applicable
8. Rapport de chronométrage
9. Rapport du DT

Et, le cas échéant, les documents suivants:

10. Réclamation
11. Procès-verbal des décisions du Jury avec réclamation
12. Rapport d'incident

Numérisez le dossier de course et envoyez un courriel au DT, au directeur d'épreuve et à l'organisme de gouvernance, au besoin.

²² Communément: Rapport de chronométrage



Officiels alpins

FONCTIONNEMENT

Les documents de course sont conservés pendant trois mois. Les rubans de chronométrage et les cartes des juges de porte sont conservés au dossier. Les documents supplémentaires qui ne sont pas dans le dossier de course peuvent être numérisés. Ceux-ci incluent:

- Plan médical
- Rapport météo
- Déclaration d'athlète
- Inscription
- 1^{ère} page de la liste de points FIS
- Listes de départ
- Rapports de l'arbitre
- Notes des juges au départ et à l'arrivée
- Notes de chronométrage



2.9.7. Liste de points

2.9.7.1. FIS

2.9.7.1.1. Liste de base (*)

Règlements des points FIS alpins

4.2.1 Liste des points FIS de Base (BL) (*)

La liste des points FIS de Base sera publiée au milieu du mois de juin.

4.2.1.1 La moyenne des deux meilleurs résultats obtenus au cours de la saison écoulée dans chaque discipline sera prise en compte pour établir la liste BL.

4.2.1.2 Si un compétiteur n'a obtenu qu'un seul résultat au cours de la saison écoulée dans l'une des disciplines du ski alpin (Descente, Slalom, Slalom Géant, Super G ou Alpine Combiné), il sera ajouté à ce résultat 20% (+) pour obtenir le total retenu.

4.2.1.3 Si un compétiteur n'a pas obtenu de résultat dans l'une des disciplines du ski alpin (Descente, Slalom, Slalom Géant, Super G ou Alpine Combiné) au cours de la saison écoulée, il sera ajouté 50% (>) aux points inscrits dans la précédente liste BL. Ces compétiteurs doivent être inscrits dans les FIS comme actif.

2.9.7.1.2. Liste de points

Règlements des points FIS alpins

4.2.2 List des points FIS ordinaire (NL)

La liste numéro 1 sera publiée le 1^{er} Juillet sur la base de la liste (BL).

4.2.2.1 La NL contiendra la moyenne des deux meilleurs résultats obtenus de chaque concurrent pendant la durée de validité, si ce produit est meilleur que les points inscrits sur la BL.

4.2.2.2 Un seul résultat et aucun BL points

20% additionné à ce résultat.

4.2.2.3 Un seul résultat et BL point

Si l'athlète a dans la période actuelle qu'un seul résultat par discipline, mais des BL points, les BL points compteront.

5.3 Délais de rédaction et durée de validité des listes

Les délais de rédaction et la validité des listes sont publiés sur le site web de la FIS. Pendant la saison de l'Hémisphère Nord, les listes des points FIS seront émis tous les deux (2) semaines.

2.9.7.2. Nationale

2.9.7.2.1. Liste de départ (base)

La liste de base des points nationaux est publiée annuellement le 1er juillet.

Les athlètes qui débute dans le système de points reçoivent 999 points.

Les points de la liste de base résultent du plus petit des 5 calculs suivants:

1. Point de la liste de base de l'année précédente + 20%
2. (points de la liste de base de l'année précédente + le meilleur résultat) / 2
3. (meilleur résultat + 2e meilleur résultat) / 2
4. Meilleur résultat + 20%
5. Points FIS actuel de l'athlète



Officiels alpins

FONCTIONNEMENT

2.9.7.2.2. Liste de points

Calcul des points nationaux

Les points nationaux sont calculés par discipline en utilisant une moyenne des deux points les plus bas pour le coureur, dans cette discipline, durant la saison en cours. Les points nationaux ne peuvent pas augmenter au cours de la saison, donc toute mise à jour qui entraînerait une augmentation des points d'un coureur est rétablie aux points inférieurs précédents. Par exemple, si un coureur a commencé la saison avec des 400 points de base en SL et a marqué 200 à sa seule course SL de la saison, ses points de course SL compilés seraient de 300. S'il marque plus tard 100 points lors d'une course, sur la liste de points suivant cette course, il obtiendrait la moyenne de 200 et 100 pour un score de 150.

La liste de points nationale est produite tous les mardis à 23:00 HNR (UTC-7)

2.10. APRÈS LA COMPÉTITION

Remerciez les concurrents, les entraîneurs, les bénévoles, le comité d'organisation, les commanditaires et les spectateurs.



3. RÔLES

Les rôles de compétition se divisent généralement en quatre domaines: le Jury et les associés, l'administration, le chronométrage et la piste. Soyez prêt et comprenez les responsabilités des rôles:

- à qui je me rapporte
- où signaler / se placer
- équipement
- documents: programme, liste de départ
- quand installer, être en position pour une manche, démonter

Habillez-vous pour une variété de conditions: froid, chaud, soleil, neige, pluie, grésil, pluie verglaçante ou vent. Rester au sec aidera à rester au chaud, car les tâches de haute activité peuvent être suivies de périodes de peu d'activité. Des chaussures, des crampons et des skis bien au point résisteront à des conditions allant de la glace à la neige profonde. Préparez une bonne hydratation et une bonne nutrition pour une compétition en plein air qui dure plusieurs heures. Il est important de planifier les pauses toilettes en fonction de l'horaire de la compétition. Si le rôle consiste à utiliser votre voix, apportez des pastilles pour la gorge et de l'eau. Une lampe frontale peut être utile à l'aube, au crépuscule et la nuit.

Apprenez le [Protocole lors d'une chute](#).



Officiels alpins

RÔLE

3.1. PERSONNEL

3.1.1. Juge de porte

Le juge de porte rend compte au chef des juges de porte. Le Chef des juges de porte fournit des cartes et des crayons de juge de porte. Le chef des juges de porte peut également fournir le programme et la liste de départ. L'équipement supplémentaire peut inclure un presse-papiers, une couverture étanche et une identification du juge de porte (p.ex. un brassard, un gilet).

3.1.1.1. Importance de la tâche

662.1 *Le juge de porte devrait disposer de parfaites connaissances des règlements de compétition. Le juge de porte doit suivre les instructions du Jury.*

662.2 *Toute déclaration faite par un juge de porte doit être claire et impartiale. Le juge de porte doit seulement déclarer une faute s'il est convaincu qu'une faute a été commise.*

Le juge de porte doit connaître:

- [L'intervalle de départ](#)
- [Passage](#)
- [Répétition](#)

Le juge de porte observe le passage de chaque concurrent à travers les portes dans la section qui lui est assignée:

- Faites déplacer les personnes qui bloquent la vue
- Mettez en pause une conversation pour surveiller le passage d'un concurrent
- Se redire le numéro de porte lors du passage du concurrent permet d'identifier facilement le numéro de porte pour l'enregistrement des notes et des diagrammes
- Ne manquez pas un concurrent lorsque vous notez un concurrent précédent – pensez à l'intervalle de départ

3.1.1.2. À l'heure en position

668.1 *Le juge de porte devra être placé de sorte à pouvoir bien observer la ou les portes et la portion de piste placées sous sa surveillance. Il devra être assez près pour pouvoir intervenir immédiatement, mais à une distance suffisante du parcours pour ne pas gêner les concurrents. Il doit être placé à un endroit sûr.*

668.3 *Le juge de porte devra être à son poste bien avant le début de la manche...*

3.1.1.3. Renseigner un concurrent

663.1 *À la suite d'une erreur de parcours ou d'une chute, un concurrent a le droit de demander au juge de porte si une faute a été commise. Le juge de porte doit alors informer le concurrent s'il a commis une faute susceptible d'entraîner sa disqualification.*

663.2 *Le concurrent est entièrement responsable de son action et ne peut pas, à ce sujet, se retourner contre le juge de porte.*



3.1.1.4. Carte des juges de porte

Figure 32 Exemple de diagramme: Passage correct

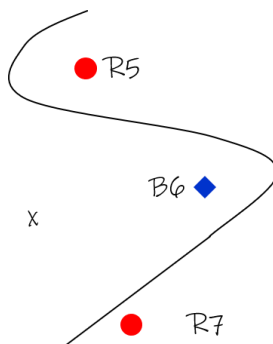


Tableau 44 Diagramme des juges de porte

Passage correct	(2) deux spatules et pieds du bon côté
ENFOURCHEMENT	(1) Une spatule ou pied du mauvais côté
PORTE RATÉE	(0) Passage complètement hors porte
STOP pour GS SG DH	(0)

On peut utiliser le même diagramme pour plusieurs concurrents qui commettent la même faute.

Figure 33 ENFOURCHEMENT

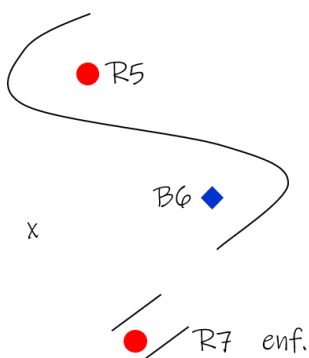


Figure 34 PORTE RATÉE

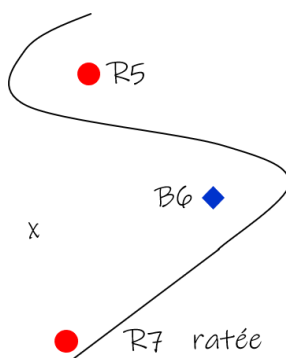
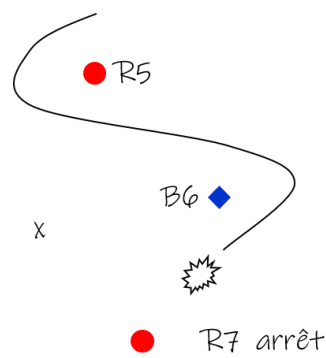


Figure 35 ARRÊT de PARCOURS



Avant la course, préparez au moins une carte de juge de porte par manche – complétez les informations au bas de la couverture avec votre nom et numéro de cellulaire, etc.

Avant chaque manche, indiquez votre numéro de section et numéro de porte. À l'intérieur de la carte, préparez également un diagramme montrant la disposition de vos portes.


À la fin de chaque manche, cochez sur la page couverture la case qui indique si vous avez noté des FAUTES ou NON avant de rendre votre carte au chef des juges de porte.



Officiels alpins RÔLE

Figure 36 Exemple d'une carte de juge de porte: Couverture et intérieur

Section <u>2</u>	FAULTS <input checked="" type="checkbox"/> YES
Gates <u>5 6 7 8</u>	<input type="checkbox"/> NO



GATE JUDGE CARD

Cell ☎ 311-555-2368

Name Alex Lee

Date 1 Dec 2019

U10 U12 U14 U16 U18

FIS Masters

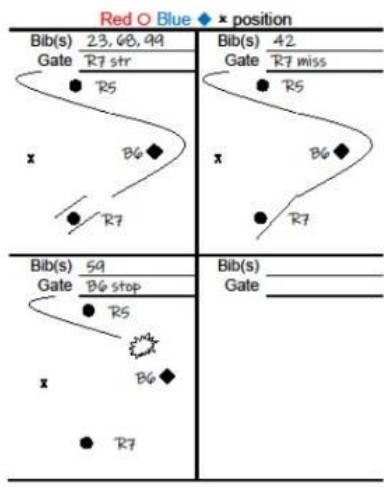
SL GS SG DH Paralel

Women Men

Run 1 2

Bib	Gate	Note	Bib	Gate	Note
23	R7	str			
32	B6	(1)			
42	R7	miss			
56	R7	(2)			
59	B6	stop			
68	R7	str			
99	R7	str			

(1) 32 obst by slipper, req rr
(2) 56 obst by crew, no req rr



Durant la course à l'intérieur de la carte, inscrivez vos notes comprenant (1) le numéro de dossard et (2) le numéro de porte pour:

- faute (enfourché ou raté) et un diagramme
- arrêt GS SG DH avec un diagramme
- obstruction
- aide extérieure
- demande de répétition de parcours

Consultez le *RIS 661, 668.*

3.1.1.5. Demande de renseignements

Le juge de porte peut consulter les juges de porte adjacents, le chef des juges de porte, les membres du Jury ou les conseillers. Ils ne sont pas tenus de discuter avec les autres spectateurs. Comprenez que le Jury peut consulter d'autres personnes, y compris les membres du Jury, les conseillers, le contrôle vidéo et les juges de porte. Faites part de vos observations du mieux que vous le pouvez - il n'y a aucune conséquence à être en désaccord avec un autre rapport.

662.3 Le juge de porte peut demander des renseignements auprès d'un juge de porte immédiatement voisin afin de se faire confirmer ses propres constatations. Il peut même demander, par l'intermédiaire d'un membre du Jury, que la compétition soit brièvement interrompue pour examiner les traces sur la piste.

662.4 Lorsqu'un juge de porte voisin, un membre du Jury ou un contrôleur officiel de vidéo constate le passage d'un concurrent et que ce constat est en contradiction avec les indications du juge de porte concerné, cette constatation est laissée à la libre appréciation du Jury pour disqualifier un concurrent ou prendre une décision au sujet d'une réclamation.



3.1.2. Administration

3.1.2.1. Préposé aux dossards

Le préposé aux dossards travaille avec le RA pour distribuer et récupérer les dossards. Les listes de départ peuvent être utilisées pour compter les dossards au fur et à mesure qu'ils sont triés ou récupérés.

Certaines compétitions obligent les équipes à payer une caution pour couvrir les dommages ou pertes. Les informations concernant le dépôt pour les dossards figurent sur l'avis de course. Si tous les dossards distribués à l'équipe sont retournés au CO en bon état, le dépôt est remboursé.

Avant chaque course, les dossards doivent être organisés prêts pour la distribution suite au tirage au sort. Un dossard manquant ne peut être attribué à un concurrent lors du tirage au sort, à moins que l'emplacement du dossard manquant ne soit confirmé et qu'il soit déterminé que le compétiteur recevra le dossard avant l'inspection des athlètes. Le préposé aux dossards prépare une liste des dossards manquants (qui est généralement plus courte qu'une liste complète des dossards disponibles et également utile pour la saisie des données pour préparer le tirage au sort.

La méthode de distribution des dossards est déterminée par le CO et peut avoir lieu lors de l'inscription, du paiement, avant le RCE ou à un autre moment et lieu désignés.

Fournir au juge au départ des dossards de réserve à apporter au départ, puisque les concurrents ne sont pas autorisés à partir sans dossard. Les dossards de réserve ont un numéro élevé en dehors de la plage attribuée aux concurrents lors du tirage au sort. Le juge au départ peut également distribuer les dossards des ouvreurs.

Le juge au départ retourne rapidement les dossards de réserve inutilisés à la fin de la course, car ils peuvent être nécessaires pour la course suivante.

La méthode récupération des dossards est déterminée par le CO et peut avoir lieu près de la zone d'arrivée ou à une autre heure et endroit désignés. Les dossards sont retournés après la dernière manche d'un concurrent. Dans les épreuves alpines à deux manches, un concurrent qui ne participe pas à la seconde manche rend son dossard après une manche. Les concurrents retournent les dossards rapidement à la fin de leur course, car les dossards sont nécessaires pour la prochaine course. L'organisation des dossards au fur et à mesure de leur retour accélère la préparation du tirage au sort, lorsque ce prochain tirage a lieu après la fin de la course.

3.1.2.2. Le Secrétaire adjoint

L'assistant RA aide le RA pour l'enregistrement des concurrents, la RCE, la production, la copie et la distribution de documents et de formulaires, ainsi que d'autres tâches administratives selon les besoins.



Officiels alpins

RÔLE

3.1.3. Chronométrage

3.1.3.1. Chronomètres manuels

Il y a un chronométrateur manuel au départ et un chronométrateur manuel à l'arrivée. Si le chronomètre n'a pas d'imprimante intégrée, il peut y avoir un assistant au départ et à l'arrivée pour noter les heures sur une feuille de calcul de minutage.

Le chef du chronométrage fournit des instructions sur le ramassage et le dépôt de l'équipement, les opérations du chronomètre et les exigences pour la livraison des rubans de chronométrage / feuilles de travail.

Le chronométrateur manuel au départ observe le concurrent et déclenche le chronomètre manuellement lorsque le concurrent part. Le chronométrateur manuel à l'arrivée observe le concurrent et déclenche le chronomètre manuellement lorsque le concurrent passe la ligne d'arrivée. Le chronomètre manuel à l'arrivée comprend comment déterminer l'arrivée d'un concurrent et ainsi déclencher le chronomètre au bon moment.

Les chronométrateurs manuels doivent être cohérents dans le déclenchement du chronomètre et ne manquer aucun concurrent. Informez le chef du chronométrage s'il y a des impulsions supplémentaires - une impulsion supplémentaire n'est généralement pas un problème. Pratiquez-vous avec les ouvreurs pour vous préparer aux départs des concurrents.

Les registres de chronométrage manuel, imprimés ou manuscrits, doivent être immédiatement disponibles au départ et à l'arrivée. Protégez le papier de l'humidité.

Comprenez le fonctionnement du chronomètre et de l'imprimante si elle est utilisée. Surveillez les niveaux de batterie, surtout lorsqu'il fait extrêmement froid. S'il y a une imprimante, surveillez la fonction / le bourrage de l'imprimante et le niveau de papier.

3.1.3.2. Secrétaire au temps

Le secrétaire au temps relève du chef du chronométrage et note les temps des concurrents.

Il peut y avoir un secrétaire notant les numéros de dossard et les temps du système A, sur une feuille de calcul de chronométrage.

Il peut aussi y avoir des secrétaires travaillant les chronométrateurs manuels au départ et à l'arrivée, pour enregistrer les horodatages sur une feuille de calcul de temps lorsqu'il n'y a pas d'imprimante sur le chronomètre utilisé.

Il y a souvent un secrétaire travaillant sur le panneau d'affichage pour les spectateurs. Avant la course, le panneau d'affichage est prérempli avec les numéros de dossard et les informations sur les concurrents. Des temps non officiels y sont inscrits pendant la course. Le secrétariat fournit des marqueurs, des gommes et des gabarits selon les besoins. Consultez le RIS 617.1.



3.1.3.3. Annonceur

L'annonceur annonce les temps non officiels des concurrents sur le système de sonorisation. L'annonceur peut indiquer le numéro de dossard, le nom et l'équipe de chaque concurrent. Consultez le *RIS 617.1*.

Les annonces concernant ce qui suit ne seront faites que sous les instructions du Jury:

- DNS, NPS, DNF et DSQ (n'utilisez pas de sigles car ils sont difficiles à distinguer dans le système de sonorisation - utilisez des mots complets)
- Répétition
- Changement d'horaire

Le CO peut annoncer des informations sur la compétition, les commanditaires et sur la station.

3.1.3.4. Assistant au départ (caller ou starter adjoint)

612.2 Le starter adjoint Le starter adjoint est responsable de l'appel des concurrents dans l'ordre prévu des départs.

Le Starter adjoint relève du chef du chronométrage et travaille avec le juge au départ pour gérer l'ordre des concurrents, les concurrents en retard et des reprises.

3.1.3.5. Préposé au départ (starter)

Connait l'[intervalle de départ](#).

Travaille avec le chronométrage du système A pour confirmer le numéro de dossard qui est au départ, gérer l'intervalle de départ et confirmer quand le concurrent est en piste.

Donne l'[ordre de départ](#) aux concurrents.

Gère la procédure [START STOP](#) avec le juge au départ et le chronométrage au système A.

3.1.3.6. Chronométrageur

Le chronométrageur A opère le logiciel de chronométrage et communique avec le *starter*. Si le système B est connecté à un ordinateur exécutant un logiciel de chronométrage, on doit également avoir un chronométrageur B. Consultez les sections de [mise en place du chronométrage](#) et [Durée de parcours](#).



Officiels alpins

RÔLE

3.1.4. Piste

3.1.4.1. Service d'ordre

Des "marshals" contrôlent le flux de la circulation et font rapport au chef de la sécurité ou directeur d'épreuve. Ils peuvent travailler avec d'autres officiels tels que le juge au départ ou le juge à l'arrivée.

Les athlètes, entraîneurs et personnel de piste entrent et sortent de la piste par les entrées et sorties désignées.

On peut aussi avoir à gérer des passages pour le public, les spectateurs, athlètes, entraîneurs et le personnel de piste.

3.1.4.2. Porteur de drapeau jaune

Le porteur d'un drapeau jaune rend compte au Jury. Cette personne est en position pour l'inspection des athlètes. Elle doit suivre les instructions du Jury pour l'emplacement du drapeau et comprendre la procédure pour le drapeau jaune:

- [Interruption de la course](#)
- [Canal de communication du Jury](#)

3.1.4.3. Colorant

L'équipe de marquage relève du chef de piste. Cette équipe applique la couleur dans l'aire de départ, le parcours et l'aire d'arrivée selon les instructions du Jury. Gardez les pulvérisateurs en bon état de fonctionnement, en particulier par temps froid, et maintenez l'approvisionnement en liquide colorant. Allez voir [Marquage au sol \(colorant\)](#).

3.1.4.4. Dérapage

L'équipe de dérapage se rapporte au chef de dérapage ou au chef de piste. L'équipe de dérapage doit être composée de bons skieurs capables de déneiger, de dérapage sur le côté ou de traverser la piste selon les besoins jusqu'à 75% d'une vitesse de course. L'équipe de dérapage peut être organisée de plusieurs manières, soit en solo ou en groupes de deux ou plus. Allez voir [Dérapage \(lissage\)](#).

3.1.4.5. Équipe de section de piste

Une équipe de section se rapporte au chef de section ou au chef de piste. Ils entretiennent les portes, la neige, les filets, les coussins et l'équipement de chronométrage dans la section désignée. Allez voir [Entretien d'une section](#).

3.1.4.6. Équipe mobile

L'équipe "volante" se rapporte au directeur d'épreuve, au chef de piste ou au chef du chronométrage selon les besoins. Ils peuvent être envoyés pour réparer les portes, les banderoles, les filets, les coussins, les installations de chronométrage ou d'autres tâches qui peuvent être requises occasionnellement.



3.2. SUPERVISEURS

3.2.1. Jury et associés

3.2.1.1. Arbitre

L'arbitre est nommé par le DT sur recommandation de l'instance dirigeante et est membre du Jury.

Voir [RCE](#).

Voir [Rapport de l'arbitre](#).

601.4.10 Devoirs et droits de l'arbitre

- Tirage au sort des numéros de dossards.
- A la fin de la première manche et à l'issue de la compétition, réception des rapports du juge au départ et du juge à l'arrivée et d'autres fonctionnaires concernant des infractions au règlement ou des fautes de passage de portes.
- Il devra prendre les mesures nécessaires afin qu'immédiatement après chaque manche le procès-verbal de l'arbitre comportant les noms des coureurs disqualifiés, les numéros des portes où des fautes ont été commises ainsi que les noms des juges de porte qui auront signalé les fautes entraînant une sanction ainsi que l'heure exacte de l'affichage soit vérifié, signé et affiché sur le tableau d'affichage officiel et également à la cabane d'arrivée.

3.2.1.2. Juge au départ

Le juge au départ est conseiller su Jury et:

- Doit être au départ pour le début de l'inspection des athlètes jusqu'à la fin de la manche;
- S'assure que les dossards de réserve (et les dossards des ouvriers, si nécessaire) soient disponibles au départ;
- Collabore avec l'équipe de chronométrage au départ: [Préposé au départ \(starter\)](#), [Assistant au départ \(caller\)](#), [Chronométreur manuel](#);
- Prépare les [ouvriers de piste](#), selon les instructions du Jury;
- Dégage la zone de départ durant la procédure de dégagement de parcours;
- Enregistre l'ordre de départ des concurrents sur la feuille de travail Juge de départ/arrivée;
- Gère l'ordre de départ, incluant les retards au départ et les répétitions de parcours;
- Bloque le départ, si nécessaire;
- Informe le Jury lorsque:
 - Un concurrent ne part pas selon l'ordre de départ publié,
 - Faux départ,
 - Infraction entraînant un NPS;
- Fait rapport à l'arbitre à la fin de la manche;
- Ramène les dossards de réserve non utilisés (et dossard d'ouvrier) rapidement à la fin de la course.

Consultez l'article *RIS 601.3.3*.



Officiels alpins

RÔLE

3.2.1.3. Juge à l'arrivée

Le juge à l'arrivée conseille le Jury et:

- Doit être à l'arrivée pour le début de l'inspection des athlètes jusqu'à la fin de la manche;
- Collabore avec le [chronométrateur manuel](#);
- Dégage la zone d'arrivée durant la procédure de dégagement de parcours;
- Transmets les rapports des ouvreurs à la demande du Jury;
- Enregistre l'ordre d'arrivée des concurrents sur la feuille de travail Juge de départ/arrivée;
- Fait rapport à l'arbitre à la fin de la manche.

Consultez l'article *RIS 601.3.4*.

3.2.1.4. Chef des juges de porte

Le chef des juges de porte se rapporte au DE et supervise les juges de porte.

669.1 L'organisateur devra veiller à la mise à la disposition d'un nombre suffisant de juges de porte compétents qui sont capables d'effectuer leur mission.

669.2 L'organisateur devra communiquer au Jury le nombre de juges de porte disponibles pour l'entraînement et, essentiellement, pour le jour de la compétition.

Le CO peut demander l'assistance du chef des juges de porte pour recruter des juges de porte. Communiquez avec les juges de porte avant la compétition pour instruire les juges de porte sur le rôle du juge de porte, le passage et la répétition. Avant la course, distribuer à chaque juge de porte:

- Carte des juges de porte
- Crayons
- Identification de juge de porte (brassard, veste ou tablier)
- Écritoire à pince avec couverture imperméable

La liste de départ peut être utile pour que le juge de porte identifie les numéros de dossard, en autant qu'il ne se fie pas uniquement à l'ordre de départ qui ne remplace pas l'identification visuelle du numéro de dossard. Vérifiez que les juges de porte remplissent le recto de la carte de juge de porte avec les informations de course correctes.

Numérotez les portes, en veillant à ce qu'aucune modification de l'homologation des portes ne se produise.

Positionnez chaque juge de porte dans une section et attribuez-leur des numéros de porte. Vérifiez que les juges de porte remplissent correctement le recto de la carte avec les informations de la course. Présentez-vous au DE lorsque tous les juges de porte sont en place. Si vous n'avez pas de radio, le juge à l'arrivée peut relayer sur le canal du Jury.

Pendant la course, aidez les juges de porte au besoin. À la fin de chaque manche, récupérez les cartes de juge de porte pour les remettre à l'arbitre. Vérifiez que les juges de porte indiquent s'il y a faute ou non au recto de la carte. Si le juge de porte a indiqué OUI FAUTE, vérifiez qu'un diagramme indique clairement le numéro de dossard, le numéro de porte et le type de faute, car l'arbitre a besoin de cette information. Rappelez au juge de porte que le Jury peut demander des informations supplémentaires.

Positionnez chaque juge de porte pour la prochaine manche si elle se déroule immédiatement.

Consultez l'article *RIS 603*.



3.2.1.5. Traceur

Le traceur est nommé par le Jury et son travail est supervisé par le Jury. Le chef de piste aidera le traceur avec du matériel et des aides. Les outils utilisés par le traceur comprennent une perceuse avec batterie chargée, une mèche avec le diamètre adéquat pour les piquets, un télémètre ou un ruban à mesurer. Le traceur doit connaître les exigences techniques de l'épreuve alpine et de la catégorie de course.

Consultez l'article RIS 603.

603.7 Devoirs du traceur

603.7.1 Afin que le parcours soit tracé en tenant compte des conditions du terrain, de l'enneigement et des capacités des concurrents participants, le traceur doit accomplir une inspection préalable du terrain de compétition en présence du DT, de l'arbitre, du directeur d'épreuve et du chef de piste.

603.7.2 Le traceur procède au traçage de la piste de compétition en tenant compte du dispositif de sécurité en place et de la préparation de piste. Le traceur devra prendre en considération la maîtrise de la vitesse.

603.7.3 Pour toutes les épreuves, le traçage sera fait selon les règlements.

603.7.4 Le traçage des parcours devra être terminé à temps, afin que les concurrents ne soient pas dérangés durant la reconnaissance.

603.7.5 Les traceurs devraient éviter un trop grand écart entre les meilleurs temps des deux manches en Slalom et Slalom Géant.

603.7.6 Le traçage est uniquement l'affaire du traceur. Il est responsable du respect des dispositions du RIS et peut être conseillé par les membres du Jury et, en Descente et en Super-G, par le conseiller technique si celui-ci est présent.

603.7.7 Les traceurs doivent participer aux réunions des chefs d'équipes pour y rendre compte des tracés mis en place.



Officiels alpins RÔLE

3.2.2. Administration

3.2.2.1. « Secrétaire d'épreuve » ou administrateur (RA)

Le RA supervise le secrétariat de course:

- [Documents de course](#): rédige, copie, distribue et classe – incluant:
 - [Protocole d'évacuation d'un coureur](#)
 - [Plan médical](#)
 - [Avis de course](#)
 - [Programme](#)
 - Liste de départ de la 1^{ère} manche
 - Procès-verbal de [RCE](#)
 - [Procès-verbaux des décisions du Jury](#)
 - [Production de la prochaine liste de départ](#)
 - [Résultats](#)
 - Rapport d'incident
- [Enregistrement](#)
- [Paiement](#), incluant la caution pour les dossards et les frais de [réclamation](#) le cas échéant
- [Préparation du tirage au sort](#)
- Accréditations, billets de remontée, dossards
- Formulaires vierges disponibles à remplir: carte de juge de porte, feuille de travail de chronométrage, feuille de travail de juge au départ/arrivée, rapport d'arbitre, réclamation

Consultez l'article RIS 601.3.7.

Les tâches supplémentaires demandées, si elles ne sont pas attribuées à d'autres membres du CO, comprennent:

- Finances
- Nourriture et boissons, hébergement, transport
- Relation avec les médias, relation avec les commanditaires et agent de protocole

Le RA travaille avec le CO, le DE, le Jury et le chef chrono.

Le RA supervise l'ensemble du bureau du secrétariat, incluant, sans s'y limiter, le chef des bénévoles, le [secrétaire adjoint](#) et le [préposé aux dossards](#).

3.2.2.2. Chef des bénévoles

Le chef des bénévoles coordonne le personnel de piste. Il met en place les installations, les services et l'accréditation pour le personnel de piste. Il communique les informations au personnel de piste, y compris, mais sans s'y limiter, les affectations des équipes, des superviseurs et les horaires. Il fournit une liste du personnel de course au RA pour le dossier de course.



3.2.2.3. Chef d'équipe, entraîneur

216.4 Les chefs d'équipes et entraîneurs doivent respecter les règles du RIS et les prescriptions du Jury et se comporter correctement et sportivement.

Le chef d'équipe:

- complète [les enregistrements](#) avant l'heure limite
- participe à la [RCE](#) et y signe le formulaire de présence
- peut accompagner le Jury lors de l'[inspection du Jury](#)
- peut présenter une demande de [répétition de parcours](#) au Jury

Le chef d'équipe doit partager les informations présentées à la RCE avec toute l'équipe.

Le chef d'équipe ou l'entraîneur peut:

- représenter un concurrent à la RCE pour le tirage,
- assister un concurrent dans l'enclos de départ,
- accompagner un concurrent au départ (une seule personne)
- soumettre une réclamation

3.2.3. Piste

3.2.3.1. Responsable des radios

Revoyez la préparation et la mise en place des communications radio [avant la compétition](#) et [avant la course](#).

3.2.3.2. Chef des équipements

601.3.9.2 Le chef du matériel et des installations techniques

Le chef du matériel est responsable de la fourniture de l'ensemble du matériel et outils pour la préparation et l'entretien de la piste, pour le déroulement de la compétition et l'organisation de la distribution au personnel, sauf si cette dernière fonction a été confiée explicitement à une autre personne.

3.2.3.3. Chef de la sécurité

Le Chef de la sécurité relève du directeur d'épreuve et supervise les personnes qui contrôlent l'accès au parcours.

3.2.3.4. Chef du dérapage

Le chef de dérapage rend compte au chef de piste et supervise l'équipe de dérapage qui entretient la piste.



Officiels alpins

RÔLE

3.3. GESTIONNAIRES

3.3.1. Jury et associés

3.3.1.1. Directeur d'épreuve

601.3.1 Le directeur d'épreuve

Le directeur d'épreuve dirige tous les travaux préparatoires et supervise l'activité de tout le personnel de course dans le domaine technique. Il les convoque pour discuter des questions techniques et dirige en règle générale les réunions des chefs d'équipes après concertation avec le DT.

3.3.1.2. Délégué technique (DT)

Le DT est nommé par l'organisme de gouvernance et préside le Jury. Consultez le *Memorandum for the Technical Delegate*.

3.3.2. Administration

3.3.2.1. Président d'événement

Le président d'événement dirige le CO:

- [Préparation des compétitions](#)
- [Durant les compétitions](#)
- [Après les compétitions](#)

3.3.3. Chronométrage

3.3.3.1. Chef du chronométrage

Le chef du chronométrage supervise le personnel suivant: [chronométrateurs](#), [chrono manuels](#), [secrétaires au chrono](#), [assistant starter](#), [starter](#), et [annonceur](#). Revoyez les sections de préparation et de mise en place du chronométrage: [avant l'événement](#), [avant la course](#), [avant une manche](#), [intervalle de départ](#), [temps de parcours](#), and [rapport de chronométrage](#). Consultez le *RIS 601.3.6*.

3.3.4. Piste

3.3.4.1. Chef d piste

601.3.2 Le chef de piste


Le chef de piste est responsable de la préparation des pistes de compétition conformément aux instructions et décisions du Jury. Il doit bien connaître les conditions d'enneigement du lieu de compétition.

- Préparation de la [montagne](#) avant l'
- Mise en place sur [la piste](#), [l'aire de départ](#), et [l'aire d'arrivée](#) avant la course
- Collaboration avec le [traceur](#)
- [Entretien](#) du parcours durant la course
- [Démantèlement](#) de la piste après la course
- Supervision des chefs suivant:
 - [Chef des radios](#)
 - [Chef des équipements](#)
 - [Chef de sécurité](#)
 - [Chef du dérapage](#)
 - Chefs de section



4. Annexes


4.1. EXEMPLES DE PROGRAMME

 PROGRAM		W <input checked="" type="checkbox"/> M <input checked="" type="checkbox"/>		
Date	Site	Prov Terr	Event	
Friday, January 1, 2021	MyHill, MyResort	ON	SL	
Category / Catégorie	U16			
Name of Event / Nom de l'événement	MyAnnualCompetition			
	Place	Time		
Jury Radios	Race Office	7:00		
Jury Inspection <i>Lieu d'inspection du Jury</i>	Start Area, MyHill	8:15		
Jury	Technical Delegate	T. Delegate		
	Chief of Race	C. Race		
	Referee	Women W. Referee	Men M. Referee	
Lift open <i>Ouverture des remontées mécaniques</i>	MyLift	8:30		
Warmup and Training Area <i>Piste d'échauffement et d'entraînement</i>	WUHill	8:30		
	Run 1 Women	Run 1 Men	Run 2 Women	Run 2 Men
Course Setter / Traceur	W. Setter1	M. Setter1	W. Setter2	M. Setter2
Inspection / Reconnaissance	8:40-9:10	8:45-9:15	11:55-12:25	12:00-12:30
Entry for racers closed <i>Entrée fermée pour coureurs</i>	9:00	9:05	12:15	12:20
Entry for all closed <i>Entrée fermée pour tous</i>	9:20	9:20	12:35	12:35
Start time forerunners <i>Heure de départ ouvreurs</i>	9:25	10:25	12:40	13:40
Start time 1 st racer <i>Heure de départ 1^{er} coureur</i>	9:30	10:30	12:45	13:45
Start interval / Intervalle de départ	irregular (ICR 805.1)			
Slip crews / Lisseurs	every 15 competitors			
	Place	Time		
Prize giving ceremony <i>Remise des prix</i>	MyPodium	15:30		
Next Team Captains' meeting <i>Prochaine séance des chefs d'équipes</i>	MyMeetingRoom	15:45		
Course Setter next race <i>Traceur prochaine compétition</i>	W. Setter3	M. Setter3	W. Setter4	M. Setter4
Miscellaneous				



4.3. EXEMPLE DE 1^{ÈRE} PAGE DE LA LISTE DES POINTS FIS

Disponible à l'adresse: fis-ski.com > FIS Points > Link to 1st page (Z-value, Adder, ...)



Alpine Skiing


2021/2022

2nd FIS points list 2021/2022

Valid from 05-08-2021 to 18-08-2021

Category/Catégorie/Kategorie	Race level	Minimum penalty	Maximum penalty
OWG,WC,WSC	0	0.00	0.00
COM,WQUA	0	0.00	4.00
ANC,EC,ECOM,FEC,NAC,SAC,UVS,WJC	1	15.00	999.00
EQUA	1	23.00	999.00
NC	2	20.00	999.00
AWG,CISM,CIT,CITWC,CORP,EYOF,FIS,FQUA,JUN,NJC,NJR,UNI,YOG	3	23.00	999.00
ENL	4	60.00	999.00

MEN							GENERAL		WOMEN						
ADDER						Z-Value	Men/Women		ADDER						Z-Value
Disc.	Level 0	Level 1	Level 2	Level 3	Level 4		F Value	Max points	Disc.	Level 0	Level 1	Level 2	Level 3	Level 4	
DH	0	0	2	3	13	0.00	1250.00	330.00	DH	0	0	2	3	13	0.00
SL	0	0	2	3	13	0.00	730.00	165.00	SL	0	0	2	3	13	0.00
GS	0	0	2	3	13	0.00	1010.00	220.00	GS	0	0	2	3	13	0.00
SG	0	0	2	3	13	0.00	1190.00	270.00	SG	0	0	2	3	13	0.00
AC	0	0	2	3	13	0.00	1360.00	270.00	AC	0	0	2	3	13	0.00



FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE SKI
INTERNATIONAL SKI FEDERATION
INTERNATIONALER SKI VERBAND



Officiels alpins ANNEXE

4.4. EXEMPLE DE CALCUL DE PÉNALITÉ

CALCUL DE LA PÉNALITÉ								
Cadillac Fairview Oxford FIS McConville Cup						Alpine Ontario Alpin		
Devil's Glen		SLALOM MASCULIN				Samedi 3/10/2018 Heure de début 10:09 / 14:00		
Rang	Dos	Code FIS	Nom	Club	NAT	Points FIS	5 Meilleurs	Pts de course
Les 10 meilleurs à l'arrivée								
1	4	103751	TOUTANT, Simon-Claude	SQA	CAN	27.10	27.10	0.00
2	5	6532350	BENEY, William		GBR	37.90	37.90	6.12
3	23	6532086	GUTSTEIN, Trent	USSA	USA	49.60		
4	11	104577	ALKIER, Justin	Middlebr	CAN	32.91	32.91	8.07
5	37	104126	FARROW, Kyle		CAN	55.48		
6	13	6531610	HANCOCK, Andrew	USSA	USA	37.10	37.10	11.17
7	25	6532450	MCNAMARA, Liam	USSA	USA	50.71		
8	16	6532491	SCHNEIDER, Fredi	USSA	USA	44.04		
	19	6532109	HEJNA, Ethan	USSA	USA	46.72		
10	10	6532479	TRUDEAU, William	USSA	USA	36.62	36.62	12.23
Les 5 meilleurs au départ								
1	4	103751	TOUTANT, Simon-Claude	SQA	CAN	27.10		
4	11	104577	ALKIER, Justin	Middlebr	CAN	32.91		
18	3	104508	MCCONVILLE, Corey	UNH	CAN	34.19		
12	2	104551	BURKS, Jared	OST	CAN	35.06		
10	10	6532479	TRUDEAU, William	USSA	USA	36.62		
TOTAUX								
Points FIS des 5 meilleurs ayant pris le départ (B)						165.88		
Points FIS des 5 meilleurs parmi les 10 premiers (A)							171.63	
Points de course de ces concurrents (C)								37.59
Pénalité calculée (A-B-C) : 10 =>						29.92		
Arrondi						29.99		
Additif de catégorie						3.00		
Pénalité calculée						32.99		
Pénalité appliquée						32.99		
Délégué(e) technique: WALSER, Markus (CAN) #803								
3/10/2018 / Devil's Glen (CAN) / 1011						Page 1/1		
Données traitées par Split Second Ver. 7.00 Rev. 3			Créé 6-12-2021 à 23:51:31			Chronométrage ALGE TIMY		



4.5. EXEMPLE DE TDTR



Timing & Data Technical Report Alpine

To accompany the TD report please transmit immediately only as XML and NOT as PDF or NOT in paper format to FIS.
One timing report required for each codex.

Location	Devil's Glen, ON	Category	FIS - FIS	Season	2018
Nation	CAN	Competition	SL - Slalom	Race Codex	1011
Event name	McCorville Cup	Gender	Men		
Race Date	10.3.2018				

	Brand	Model	Serial No	Homologation No
System A Timer (at finish)	ALGE	Timy PXE	0208127	ALG.D01T.10
System B Timer (at finish)	TAG HEUER	CP 540	1212	TAG.070T.08
Timer A Start (if used)	-			
Timer B Start (if used)	-			
Start Device	ALGE	STSnM2S	0311043	ALG.S53T.10
Finish Cell A	TAG HEUER	HL 2-32	306	TAG.L49T.10
Finish Cell B	TAG HEUER	HL 2-32	307	TAG.L49T.10
Photo Finish A	-			
Photo Finish B	-			

Result software	Software company	Software name/version	
	SPLIT SECOND	6.81 rev 4	

Connection to start	System A	System B	Voice connection
	Cable	Cable	Cable

Power On Time	07:25	At least 30 minutes before Synchronization.					
Time of day (TOD) expressed in precision used for net time calculations, minimum 1/1000s.	1st Run			2nd Run			
	System A	System B	Hand	System A	System B	Hand	
Synchronisation time	08:33:00		08:33:00	12:15:00		12:15:00	
Sync confirm at +1 minute	08:34:00.776	08:34:00.776		12:16:00.324	12:16:00.324		
Start TOD First Competitor	10:09:59.082	10:09:59.083	Net Time	13:41:29.492	13:41:29.494	Net Time	
Finish TOD First	10:10:39.712	10:10:39.689	0:40.63	13:42:12.260	13:42:12.276	0:42.76	
Hand Time First Competitor	BIB First	1	0:40.55	BIB First	59	0:42.76	
Start TOD Last Competitor	11:15:28.253	11:15:28.264	Net Time	14:24:05.621	14:24:05.630	Net Time	
Finish TOD Last	11:16:11.926	11:16:11.935	0:43.67	14:24:55.978	14:24:55.972	0:50.35	
Hand Time Last Competitor	BIB Last	119	0:43.65	BIB Last	109	0:50.23	
Best Run System A		BIB	5	0:39.83	BIB	37	0:41.10

Were all results from system A?	Yes	<input checked="" type="checkbox"/>	No	<input type="checkbox"/>
---------------------------------	-----	-------------------------------------	----	--------------------------

Comments run 1	Comments run 2

We certify that the timing and calculations of this event adhered to the FIS rules.	Yes	<input checked="" type="checkbox"/>	No	<input type="checkbox"/>
---	-----	-------------------------------------	----	--------------------------

Technical Delegate	Chief of Timing	Timing Company
Name/Nation Markus Walser (CAN)	Name/Nation Hagar Nathaliene (CAN)	Company Devil's Glen
TD No 803	Telephone 7054454890	Name/Nation Hagar Nathaliene (CAN)
	Email racecrew@devilsdien.com	Telephone 7054454890
		Email racecrew@devilsdien.com
Signature	Signature	



Officiels alpins

ANNEXE

4.6. TABLEAUX

Tableau 1 Organisme provincial-territorial de sports	3
Tableau 2 Catégorie de compétitions FIS	3
Tableau 3 Catégorie de course FIS des Championnats nationaux	3
Tableau 4 Catégorie de course des championnats internationaux et olympiques	3
Tableau 5 Catégorie des compétitions WPAS (Courses FIS: PARA)	4
Tableau 6 Groupe d'âge pour les courses nationales – réf. RIS 607.3.....	4
Tableau 7 Classification para-alpine – Voir paralympic.org/alpine-skiing/classification	5
Tableau 8 Épreuves alpines.....	5
Tableau 9 Paramètres des épreuves alpines	6
Tableau 10 Aperçu comparatif des paramètres - consultez le RIS 701-1101.....	6
Tableau 11 Combiné alpin	10
Tableau 12 Kombi	10
Tableau 13 Membres du Jury et conseillers	11
Tableau 14 Règlements	12
Tableau 15 Règlements FIS des concours internationaux du ski (RIS).....	12
Tableau 16 Sections du RIS alpin.....	15
Tableau 17 Alpine RIS Sections.....	16
Tableau 18 Sous-sections communes aux épreuves techniques et de vitesse.....	16
Tableau 19 Exemple de protocole d'évacuation de coureur	18
Tableau 20 Filets	19
Tableau 21 Équipement de chronométrage	25
Tableau 22 Utilisation des radios (PTT).....	26
Tableau 23 Information sur l'avis de course	28
Tableau 24 Équipement au départ.....	34
Tableau 25 Largeur minimum de l'arrivée.....	35
Tableau 26 Équipement à l'arrivée	36
Tableau 27 Procédure normale du Jury	37
Tableau 28 Lexique utilisé par le Jury	39
Tableau 29 DSQ – consultez le RIS 629.....	41
Tableau 30 Exemple de dégagement de piste (Course Clear)	49
Tableau 31 Intervalle de départ – consultez le RIS 622.1, 622.2.3	49
Tableau 32 NPS – consultez le RIS 627	52
Tableau 33 Commandement de départ – consultez le RIS 613.4, 805.3, 1226.3	53
Tableau 34 Exemple de temps de parcours	62
Tableau 35 Exemple de temps combiné.....	63
Tableau 36 Impulsion.....	63
Tableau 37 Exemple de calcul de TÉE	64
Tableau 38 Types de réclamation	67
Tableau 39 Délais de dépôt.....	68
Tableau 40 Appels	69
Tableau 41 Finales parallèles: ordre des éliminations – Consultez le RIS 1234	71
Tableau 42 Valeur F.....	73
Tableau 43 Exemples de points	75
Tableau 44 Diagramme des juges de porte.....	83



4.7. FIGURES

Figure 1 SL (piquet simple) (non à l'échelle)	7
Figure 2 Double verticale (hairpin) (non à l'échelle)	7
Figure 3 Chicane (flush) (non à l'échelle)	7
Figure 4 Porte retardée ou banane (non à l'échelle)	8
Figure 5 GS (single-gate) (non à l'échelle)	8
Figure 6 SG (non à l'échelle).....	9
Figure 7 DH (non à l'échelle).....	9
Figure 8 Parallèle (non à l'échelle).....	10
Figure 9 Exemples de piquets articulés et de banderoles.....	13
Figure 10 Exemples de chronomètres homologués.....	13
Figure 11 Exemples de portillons de départ homologués	13
Figure 12 Exemples de cellules photo-électriques homologuées	13
Figure 13 Compétition → Courses → Manches.....	14
Figure 14 Exemple d'un index du RIS – Consultez le RIS en vigueur	15
Figure 15 Exemple du tableau de données techniques du RIS - Voir le RIS en vigueur	16
Figure 16 Système de filet A	19
Figure 17 Filet de type B – B-net	20
Figure 18 Filet C – Clôture de contrôle	21
Figure 19 Exemple de chronométrage manuel	25
Figure 20 Exemple d'optocoupleurs.....	25
Figure 21 Portillon de départ	34
Figure 22 Installation de départ para-alpin	34
Figure 23 Photocellules à l'arrivée	35
Figure 24 Coupe des piquets d'arrivée	35
Figure 25 Ligne de parcours des portes de DH	56
Figure 26 Ligne de parcours des portes de SG	56
Figure 27 Ligne de parcours des portes de GS	56
Figure 28 Ligne de parcours des portes de SL.....	57
Figure 29 Passage d'une double verticale.....	57
Figure 30 Passage d'une chicane	57
Figure 31 Ligne de parcours dans une banane.....	57
Figure 32 Exemple de diagramme: Passage correct.....	83
Figure 33 ENFOURCHEMENT	83
Figure 34 PORTE RATÉE	83
Figure 35 ARRÊT de PARCOURS	83
Figure 36 Exemple d'une carte de juge de porte: Couverture et intérieur	84



Officiels alpins

ANNEXE

4.8. ÉQUATIONS

Équation 1 Durée de parcours.....	62
Équation 2 Temps combiné	63
Équation 3 Temps pondéré en ski para-alpin	63
Équation 4 Points de course, formule #1	72
Équation 5 Points de course, formule #2	72
Équation 6 Points de course, formule #3	72
Équation 7 Points de course, formule #1→#3.....	73
Équation 8 Somme A: points des 5 meilleurs au départ	74
Équation 9 Somme B: points des 5 meilleurs à l'arrivée	74
Équation 10 Somme C: Points de course des 5 meilleurs à l'arrivée.....	74
Équation 11 Pénalité de course	74
Équation 12 Points	75

Officiels alpins

ANNEXE



4.9. GLOSSAIRE

AC	Alpine Combined Combiné alpin	NG	Number of Gates Nombre de portes
ACA	Alpine Canada Alpin	NJR	National Junior Race
ACSH	Association canadienne des sports d'hiver CSA Canadian Snowsports Association	NPS	Not Permitted to Start Interdiction de départ
ANC	Australia New Zealand Cup Coupe d'Australie et Nouvelle-Zélande	OC	Organizing Committee CO Comité d'organisation
CO	Comité d'organisation OC Organizing Committee	OPTS	Organisation provinciale territoriale de sport PTSO Provincial/Territorial Sports Organization
COC	Continental Cup Coupe continentale	OWG	Olympic Winter Games Jeux olympiques d'hiver
CoC	Chief of Course Chef de Piste	PAR	Parallel Parallèle
CoR	Chief of Race DE Directeur d'épreuve	PARA	Para Alpine Para-alpin
CoT	Chief of Timing Chef du chronométrage	PIC	Person In Charge
CPC	Canadian Paralympic Committee Comité paralympique canadien	PTSO	Provincial/Territorial Sports Organization OPTS Organisation provinciale territoriale de sport
CSA	Canadian Snowsports Association ACSH Association canadienne des sports d'hiver	RA	Race Administrator Secrétaire d'épreuve
DE	Directeur d'épreuve CoR Chief of Race	RCN	Règlements des Courses Nationales NCR National Competition Rules
DH	Downhill Descente	RIS	Règlements des concours Internationaux du Ski ICR International Competition Rules
DC	Direction Change (turn) Virage	ROC	Race Organizing Committee
DNF	Did Not Finish abandon	SAC	South America Cup Coupe d'Amérique du Sud
DNS	Did Not Start Absence	SG	Super Giant Slalom Super Géant
DSQ	Disqualification	SL	Slalom
DT	Délégué Technique TD Technical Delegate	TD	Technical Delegate DT Délégué Technique
EC	Europa Cup Coupe d'Europe	TDTR	Timing and Data Technical Report
EET	Equivalent Electronic Time TÉÉ Temps équivalent électronique	TOD	Time of Day Heure du jour
FEC	Far East Cup Coupe d'Asie	TÉÉ	Temps équivalent électronique EET Equivalent Electronic Time
FIS	Fédération Internationale de Ski	VD	Vertical Drop Dénivellation
GS	Giant Slalom Slalom géant	VI	Visually Impaired Malvoyant
ICR	International Competition Rules RIS Règlements des concours Internationaux du Ski	WC	World Cup Coupe du Monde
KK	Kinder Kombi	WJC	World Junior Championships
LOC	Local Organizing Committee	WPAS	World Para Alpine Skiing
NAC	Nor-Am Cup Coupe Nor-Am	WSC	World Ski Championships
NCR	National Competition Rules RCN Règlements des Courses Nationales	YoB	Year Of Birth année de naissance



Officiels alpins

ANNEXE

4.10. HISTORIQUE DU DOCUMENT

Version	Contributeurs	Description
v21-00-210205	Nathalene Hagar, Jean-Yves Grégoire, Jane Macintyre, Bradford Lashley, Claude Marquis, Susan Ohrt	2020 – 2021
v22-00-210811	Nathalene Hagar	2021 – 2022: + PEI, - code de conduite, Δ glossaire, RIS 604.3, 621.11.3, points 4.4.4